

Selon des documents secrets obtenus par LA PRESSE

Le gazoduc du Mackenzie servira les USA d'abord

par Robert POULIOT
(Tous droits réservés)

Des documents secrets obtenus par LA PRESSE révèlent que les Canadiens ne pourront pas consommer de gaz naturel venant du Grand-Nord avant 1984 ou 1985, même si les promoteurs du gazoduc projeté au coût de \$5.5 milliards dans la vallée du Mackenzie invoquent, pour obtenir les droits d'aménagement du pipe-line, les besoins urgents qu'auront les consommateurs canadiens de s'approvisionner à cette source "dès 1980".

Les documents indiquent que dès l'été de 1978, les Américains, eux, pourront recevoir ce gaz naturel bon mar-

ché provenant du Grand-Nord. Les Canadiens pour leur part, à qui l'on demande de faire passer le pipe-line sur leur territoire, devront attendre six ou sept ans avant de pouvoir utiliser cette précieuse source d'énergie.

Les promoteurs du gazoduc, la société Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd., qui groupe les grands du pétrole et du gaz en Amérique, insistent pourtant depuis plus d'un an pour obtenir les droits de construction du pipe-line à travers les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, en invoquant le fait que les consommateurs canadiens auront un besoin pressant du

gaz naturel du Nord à compter de 1980.

Le scénario rappelle étrangement la déclaration spectaculaire du premier ministre Bourassa le 29 avril 1971 annonçant qu'il fallait aménager la baie James de toute urgence parce que les Québécois allaient manquer d'électricité à compter de 1978. Des études ultérieures devaient démontrer que le Québec n'avait pas besoin de cette électricité de base avant 1980.

Un document de Canadian Arctic Gas Pipeline en date du 22 novembre dernier révèle qu'entre la mise en exploitation du gazoduc fixée au 1er juillet 1973, et 1983, le consortium trans-

portera directement aux Etats-Unis l'équivalent de 21 fois l'énergie que l'hydro-Québec pourra retirer de l'aménagement de la baie James.

Pourtant, le consortium aura puisé, au cours de cette période de cinq ans d'exploitation du gazoduc, 48 pour cent de ses réserves de gaz naturel dans la région canadienne de l'île Richards, juchée à l'extrémité nord des Territoires du Nord-Ouest, à l'embouchure du fleuve Mackenzie.

D'autres études de la compagnie, en

Voir GAZODUC, page A 6

Autres informations
en page A 8

Aliments refusés par les pauvres

par Huguette LAPRISE
envoyée spéciale de LA PRESSE

SAN FRANCISCO — Vingt-quatre heures avant la mise en vigueur du programme de distribution des vivres (People in Need) annoncé mardi par le père de Patricia Hearst — qui en est aujourd'hui à sa 17e journée de captivité — nombreux sont les pauvres qui ne veulent pas profiter de cette occasion d'obtenir gratuitement des aliments. Un assisté social sur trois répond en ce sens.

Un détail frappe. Il y a beaucoup plus de gens de couleur (Noirs, Jaunes, Rouges) qui veulent jouir de cet avantage que de Blancs. Est-ce une réaction reliée au phénomène racial? Nullement.

C'est qu'à San Francisco comme partout en Californie, voire aux Etats-Unis, il y a plus de gens de couleurs qui sont prestataires du bien-être social que de Blancs. C'est aussi simple que cela. 55 p. cent de la population de San Francisco est for-

Voir ALIMENTS, page A 6



Des volontaires de l'organisation "People in Need" s'affairaient hier aux quartiers généraux improvisés dans les bureaux de la société Hearst, à San Francisco, afin de coordonner la distribution de vivres aux personnes nécessiteuses de la Californie. Cette distribution a été réclamée par les ravisseurs de Patricia Hearst, 20 ans, en guise de rançon pour la libération de l'héritière du magnat de la presse américaine Randolph Hearst.

Faites quelque chose pour moi, M. le juge!

par Pierre-Paul GAGNE

"Moi, ma chère madame, le chauffage j'en connais ça pas mal plus que vous!"

"Ben moi, j'peux vous répondre que j'ai pas fait des rhumatismes dans la colonne pour rien!"

La scène se déroule à la chambre 1157 du palais de Justice, dans un des bureaux utilisés comme tribunal par la Régie des loyers pour entendre les différentes plaintes déposées par des locataires ou des propriétaires en vertu du nouveau Code des loyers.

Depuis jeudi dernier, une centaine de causes ont déjà été entendues par des administrateurs de la Régie, la plupart de celles-ci portant sur des demandes de diminution de loyer ou des requêtes pour éviter l'éviction. On a également commencé à entendre des causes relatives à des augmentations de loyer jugées abusives par des locataires.

Dans la chambre 1157, la conversation s'est subitement animée et l'administrateur de la Régie ne sait plus quoi dire pour calmer les deux parties.

"Moi, en tout cas, j'vous l'dis m'sieur l'juge. Il (le propriétaire) joue sans arrêt avec le thermostat: la nuit, on gèle, et le jour, on crève dans l'appartement. Si ça continue comme ça, mon mari et moi, on va se ramasser à l'hôpital. Il faut que vous fassiez quelque chose pour moi..."

Cette dernière phrase revient avec une régularité presque désarmante: "Il faut que vous fassiez quelque chose pour moi..."

Car, malgré les apparences, le nouveau Code des loyers, adopté en décembre dernier par l'Assemblée nationale, laisse énormément de latitude aux administrateurs de la Régie chargés d'entendre les causes et de porter un jugement.

Sortir de la loi

"Dans une bonne proportion des cas, avouera un de ceux-ci, il faut carrément sortir de la loi pour se fier au bon sens, à la logique des choses et au côté humain de la cause que

vous entendez. Chaque cas est spécial."

Pour le prouver, cet administrateur raconte le cas d'une personne âgée et sans moyens qui avait logé une plainte à la Régie parce que son propriétaire voulait augmenter son loyer de \$4 par mois. Pourtant, aucune augmentation n'avait été imposée depuis plusieurs années.

Aux termes de la loi, le propriétaire

était donc parfaitement justifié de réclamer une telle augmentation.

De son côté, la vieille dame était prête à accepter une augmentation de \$1.50 par mois. Lorsque la cause fut entendue par l'administrateur de la Régie, la plaignante réussit même à faire la preuve qu'elle était parfaitement incapable de donner plus.

Déjà, pour pouvoir payer \$1.50

Voir QUELQUE CHOSE, page A 6



Locataires et propriétaires attendent leur tour, au palais de Justice de Montréal, pour plaider leurs causes respectives devant la Régie des loyers qui y tient ses audiences.

AUJOURD'HUI

Le GRIP pris en grippe

Une bobine bien banale

— page A 3

La guerre franco-québécoise

— page A 5

Israël aura le premier cabinet minoritaire de son histoire

— page B 8

LA PLAISANCE

EN CALE SECHE

Une expérience à quatre: 10 jours dans les îles Vierges

— page D 13

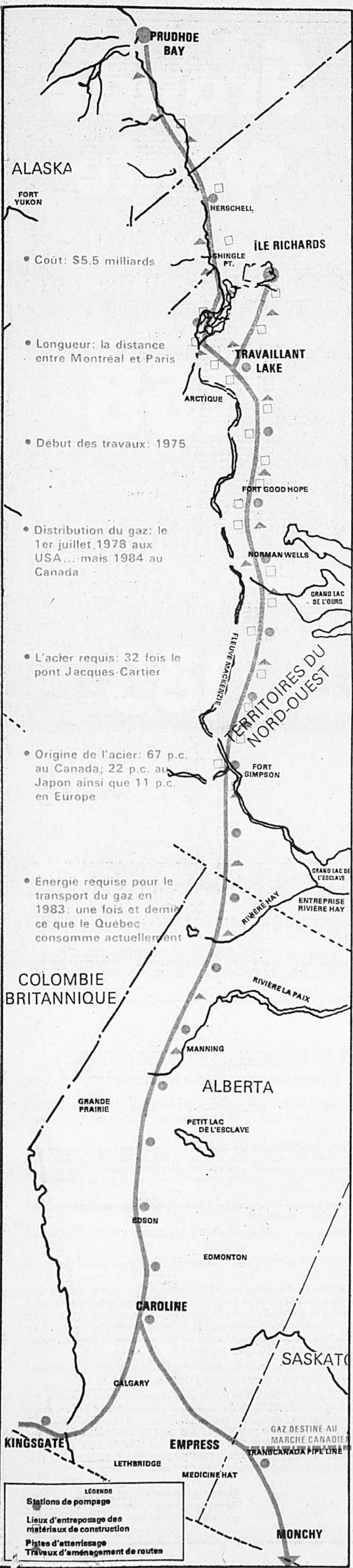
Miss Hospitalité '74

— page C 10

SOMMAIRE

Arts et spectacles: C 1 à C 6
Bandes dessinées: A 14
Cinéma: C 5
Décès, naissances, etc.: D 16, D 17
"Dites-moi, docteur": C 10
Economie: B 10 à B 14
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: C 14
Horoscope: A 13
Informations étrangères: B 8
Les mœurs de notre langue: D 17
Mon Oeil sur Montréal: C 9
"Mot-mystère": D 4
Mots croisés: D 5
Petites annonces: C 12 à C 15, D 2 à D 15

Plaisance: D 13
Radio et télévision: C 5, C 6
Sports: B 1 à B 6
Tribunaux: D 17
Vivre aujourd'hui: C 8 à C 10
MAGADAN: C 15



• Coût: \$5.5 milliards

• Longueur: la distance entre Montréal et Paris

• Début des travaux: 1975

• Distribution du gaz: le 1er juillet 1978 aux USA... mais 1984 au Canada

• L'acier requis: 32 fois le pont Jacques-Cartier

• Origine de l'acier: 67 p.c. au Canada; 22 p.c. au Japon ainsi que 11 p.c. en Europe

• Énergie requise pour le transport du gaz en 1983: une fois et demie ce que le Québec consomme actuellement

COLOMBIE BRITANNIQUE

ALBERTA

SASKATCHEWAN

MONCHY

LEGENDE
Stations de pompage
Lieux d'entreposage des matériaux de construction
Pistes d'atterrissage
Travaux d'aménagement de routes

mini-presse

le monde

□ Après près de deux mois de tractations, le premier ministre Golda Meir n'a pu réussir à rassembler une majorité gouvernementale et elle a annoncé hier qu'elle formera un gouvernement minoritaire, le premier dans l'histoire d'Israël. Le cabinet, dont elle n'a pas annoncé la composition, sera formé du parti travailliste et des libéraux indépendants, soit 58 députés sur les 120 que compte la Knesseth. Mme Meir a invité le général Dayan à conserver le portefeuille de la Défense malgré leurs divergences de vue et les vives critiques dont il a été l'objet.

□ Arrivé à Mexico pour participer à la conférence latino-américaine, M. Kissinger a déclaré qu'il venait écouter les doléances et les vœux

des pays d'Amérique latine avec compréhension et amitié. Mais la question de Cuba pourrait provoquer un affrontement, plusieurs pays voulant amener les USA à adoucir leur attitude envers le régime de Fidel Castro.

□ Le dernier sondage électoral publié en Grande-Bretagne indique une désaffection croissante à l'endroit des deux grands partis traditionnels et une nouvelle remontée du parti libéral. Le sondage donne 41 p.c. des voix aux conservateurs, 35 aux travaillistes et 21 aux libéraux. Par ailleurs, l'enfant terrible du parti tory, Enoch Powell, a annoncé qu'il romprait son silence et interviendrait dans la campagne, ce qui pourrait faire perdre d'autres plumes à son parti.

le Canada

□ La Cour fédérale d'appel a refusé au gouvernement du Québec la permission d'en appeler de la décision de la CCT qui a écarté au début du mois la proposition québécoise voulant que les activités de Northern fassent l'objet d'une étude publique.

□ Le président du Conseil privé a proposé une nouvelle méthode de

redistribution des sièges aux Communes qui augmenterait immédiatement de 264 à 277 le nombre des comités au Canada et à 352 en l'an 2001.

□ Le ministre canadien des Postes, M. André Ouellet, a lancé hier, en plein cœur de New York, l'opération internationale dite de la Mennais olympique.

le Québec

□ Selon le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, il n'est pas certain que l'avènement du nouveau quotidien indépendantiste "Le Jour" réussisse à faire progresser l'option que propose le Parti québécois.

□ Le gouvernement du Québec instituerait un examen obligatoire pour les enfants qui désirent s'inscrire dans une école dont la lan-

gue est autre que leur langue maternelle. Cet examen affaiblirait les dispositions de la loi 63, lequel consacrait le libre choix des parents à la langue d'enseignement.

□ La Fédération des enseignants de cégeps refuse l'invitation du négociateur gouvernemental à renégocier dès maintenant la tâche des maîtres.

méto

□ Un vent de rébellion soufflait hier sur le conseil de la Communauté urbaine de Montréal. Deux conseillers de Montréal et le vice-président de la CUM, nouvellement nommé, Pierre DesMarais II, ont voté contre le président de la Communauté, M. Laurence Hanigan, sur le droit d'appel des décisions rendues par la Commission municipale dans le cas du partage des coûts des voies latérales du boulevard Métropolitain.

□ L'audition des conversations télé-

phoniques enregistrées par un dispositif clandestin installé sur le téléphone de l'avocat André Leduc de la police de la CUM, a été décevante. Au lieu de révélations spectaculaires, les auditeurs ont dû se contenter de banalités.

□ Le conseil de la CUM a adopté un projet de règlement visant à abolir huis-clos et la confidentialité de certains documents du Conseil de sécurité, de la CTCUM et de d'autres organismes tributaires de la CUM.

le sport

□ L'instructeur Scotty Bowman broie du noir. A l'exercice du Canadien, hier matin, il a passé en revue chacun de ses joueurs et il était déçu de leur performance. Bowman a confié ses commentaires à Yvon Pedneault.

□ Au hockey midget, les Soviétiques ont remporté une victoire (ça va de soi) de 11-1 contre les Dra-

veurs de Trois-Rivières. Les Soviétiques ont pourtant mal joué et leur instructeur, Anatoly Firov, était en furie.

□ Au baseball, Charles Finley, propriétaire des Athletics d'Oakland a embauché Alvin Dark pour remplacer Dick Williams au poste de gérant.

Bell-Northern: le Québec n'a pas la permission d'en appeler

OTTAWA (PC) — La Cour fédérale a refusé hier au gouvernement du Québec la permission d'en appeler de la décision de la Commission canadienne des transports, qui avait écarté au début du mois les propositions québécoises voulant que les activités de Northern Electric, dont Bell détient 90 p. cent du capital-actions, fassent l'objet d'une étude publique complète dans le cadre de l'actuelle requête de hausse tarifaire présentée par Bell Canada.

Dans un jugement succinct, rendu peu après l'argumentation de l'avocat

du Québec, Me Raynald Langlois, les juges Arthur Thurlow, Louis Pratte et Georges Addy ont déclaré que, sans endosser tous les arguments de la CCT, "nous estimons que celle-ci n'a pas commis d'erreurs".

Les raisons du jugement ne seront rendues publiques qu'aujourd'hui, mais les juges ont expliqué que par cette "prétendue décision", la CCT n'a rien décidé, "mais uniquement annoncé la façon dont elle entendait conduire les audiences relatives à la requête de Bell Canada".

Les avocats du Québec n'envisagent pour l'instant que d'étudier les possibilités d'appel de ce jugement que leur offrent les nouveaux règlements de la Cour suprême.

L'argumentation du Québec, qui soutient que Northern fait partie de Bell, qu'elle constitue une compagnie de téléphone au sens de la loi et qu'elle exerce des droits expressément conférés à Bell par le législateur, a particulièrement porté sur le fait qu'il est indispensable à la CCT, dans le but de protéger l'intérêt public, de lever "le voile corporatif" séparant la filiale de la société-mère.

Me Langlois a soutenu d'autre part que Northern Electric, dont la principale fonction est de fournir l'équipement téléphonique à Bell, est "un artifice créé par Bell pour limiter l'action de la CCT".

Il a attiré l'attention du tribunal sur les conséquences que peuvent avoir sur les abonnés la somme de profits non distribués que Northern accumule à même les capitaux de Bell.

Il est important que les compagnies réglementées, celles qui jouissent d'une franchise, ou monopole, consacrée par la loi, soient empêchées de dilapider les biens des consommateurs, puisque leur besoin d'argent se traduit invariablement par une hausse de tarifs, a-t-il ajouté.

"L'image que l'on présente à l'investisseur est une image consolidée de Bell, c'est-à-dire celle de Bell qui englobe ses filiales; la CCT devrait donc être en mesure d'étudier de la même façon l'activité complète de Bell et de ses filiales.

"Nous voulons obtenir des renseignements quant aux programmes de construction, aux investissements et à l'administration de Northern."

Affirmant que la structure corporative n'a pas l'étanchéité que la CCT a voulu leur donner, l'avocat du Québec a égayé son argumentation en citant une jurisprudence contemporaine où "le voile corporatif" séparant des groupes d'entreprises aurait été levé devant les tribunaux dans des causes où l'intérêt public était en jeu.

Nouveaux sièges aux Communes

OTTAWA (PC) — Le président du conseil privé, M. Allan MacEachen, a proposé hier une nouvelle méthode de redistribution des sièges aux Communes, qui augmenterait immédiatement de 264 à 277 le nombre des comités au pays et à 352 en l'an 2001.

Appelé à témoigner devant le comité permanent des privilèges et élections, il a expliqué l'application de la "méthode amalgame" qui diviserait les provinces en trois catégories : les petites, moyennes et grandes provinces.

Les petites sont celles qui comptent moins de 1.5 million d'habitants : Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan; les moyennes sont celles qui comprennent entre 1.5 million et 2.5 millions d'habitants : l'Alberta et la Colombie-Britannique pour la redistribution présente; les grandes provinces : le Québec et l'Ontario, plus de 2.5 millions d'habitants.

Le Québec compte 75 sièges maintenant plus de quatre sièges supplémentaires à la suite de chaque recensement décennal. Les autres provinces de cette catégorie reçoivent un nombre de sièges calculé à partir de la population moyenne des circonscriptions du Québec.

M. MacEachen a dit que, même si le gouvernement préfère la méthode amalgame pour une nouvelle redistribution des sièges, il appartient finalement au Parlement de décider du nouveau mode de redistribution.

La CEQ refuse de renégocier la tâche des enseignants de cégeps

par Marianne FAVREAU

La Fédération des enseignants de cégeps, affiliée à la CEQ, refuse l'invitation du négociateur gouvernemental à renégocier dès maintenant la tâche des maîtres.

Pour la FEC, la tâche est liée à une question plus vaste incluant également la classification et la rémunération. "Tout ce que nous pourrions obtenir, estime le président Gaston Sanchez, ne serait qu'un règlement partiel sur un point majeur. Le résultat, fut-il un tant soit peu satisfaisant, n'aurait certes pas un effet de motivation des enseignants pour les prochaines négociations. Ce ne serait que désamorcer l'impact du décret."

Ce décret qui régit les enseignants doit prendre fin en juillet 75, et la FEC se demande ce que vaut cette "négociation permanente" que semble désirer le ministère de l'Éducation. On veut étudier la question plus à fond avant de se prononcer estimant qu'elle peut transformer entièrement les relations de travail.

D'autre part, les enseignants de cégeps ne veulent pas négocier seuls des clauses qui concernent tous les maîtres. Aussi, c'est une sorte de front commun avec leurs confrères de l'élémentaire et du secondaire, sur des questions comme le ratio maîtres-élèves ou la tâche qu'ils envisagent.

Des journées pédagogiques sont à s'organiser dans les 10 cégeps de la FEC où seront débattues des questions de participation et de démocratisation de l'enseignement. Ces discussions devraient déboucher sur une politique plus cohérente et plus démocratique de négociations. Et c'est au congrès de la fin de mars que la fédération orientera la forme et le contenu des prochaines négociations.

Le pourquoi

C'est à l'unanimité que le conseil général de la FEC a décidé de refuser l'ouverture faite par le négociateur gouvernemental.

Cette décision est à l'opposé de celle de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) rendue publique la semaine dernière. Celle-ci acceptait de renégocier la tâche pour "stopper la détérioration progressive de l'enseignement".

Des pourparlers ont lieu entre les deux fédérations représentant les enseignants de cégeps à ce sujet, l'une essayant de convaincre l'autre de son point de vue. Celui de la FEC est bien arrêté.

D'autant plus qu'on s'y interroge sur les motivations de cette réouverture. Une hypothèse serait que le gouvernement manque de données sur le problème, estime M. Sanchez; et qu'il s'attend peut-être à en recevoir à une table de négociation.

Une autre hypothèse qu'avance la FEC serait que le ministère voudrait se rendre à des recommandations du Conseil du patronat demandant qu'on allège la tâche des enseignants des techniques industrielles. Et même d'y faire disparaître la polyvalence.

Ce qui finirait par devenir un autre "Nouveau régime pédagogique à la sauce du Conseil du patronat", signale la fédération.

Celle-ci ne nie pas qu'il y ait détérioration de la qualité de l'enseignement dans les cégeps mais elle veut être en bonne posture pour la corriger, aux prochaines négociations, de concert avec les enseignants de l'élémentaire et du secondaire.

LA METEO

Soleil + doux temps = belle journée

La majorité des Québécois pourra bénéficier d'une autre belle journée ensoleillée, si l'on tient compte des données émises par nos brillants météorologues.

Toutefois, les gens habitant le Nouveau-Québec devront se montrer patients pour quelques temps encore, car seule cette région demeurera sous un ciel couvert.

Selon les statistiques, la forte dépression qui a traversé le golfe au

cours de l'après-midi d'hier, se dirigeant vers l'est, aura laissé de 4 à 6 pouces de neige sur le sud-ouest de la province, et déjà produit jusqu'à 10 pouces en certains endroits dans le bas du fleuve.

Pour compléter le dessert, on nous annonce qu'une nouvelle dépression devrait s'amener du sud-ouest dès demain et apportera de la neige sur les régions les plus au nord, mais de la pluie sur l'extrême sud du Québec.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 35 — Minimum 20 Ensoleillé	Neige se changeant en pluie

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	10	20	Ensoleillé	Neige
Outaouais	20	35	"	"
Laurentides	20	35	"	"
Capitale de l'Est	15	30	"	"
Québec	15	30	"	"
Rimouski	20	30	"	"
Lac-Saint-Jean	10	25	"	"
Bas-Caraïbe	20	30	Ventoux	Ensoleillé
Sept-Îles	20	30	"	"
Gaspé	20	30	"	"

au Canada

	AUJOURD'HUI		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Pluvieux	Vancouver	30	50
Alberta	Clair	Edmonton	05	30
Saskatchewan	Pluvieux	Régina	05	25
Manitoba	"	Winnipeg	05	20
Ontario	Clair	Toronto	30	40
Nouveau-Brunswick	Pluvieux	Saint-Jean	25	40
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	20	35
Ile-du-Prince-Edouard	"	Charlottetown	15	35
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	30	35

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	35	50	Chicago	30	45	New Orleans	55	70
Washington	30	50	San Francisco	40	60	Miami	70	80
Boston	35	50	Los Angeles	50	70			
Vers les capitales								
Paris	39	—	Moscou	32	—	Hong Kong	61	—
Londres	43	—	Stockholm	32	—	Lisbonne	48	—
Rome	59	—	Tokyo	48	—	Sydney	66	—
Berlin	32	—	Athènes	55	—	Tunis	59	—
Amsterdam	36	—	Casablanca	46	—	Vienne	41	—
Bruxelles	30	—	Genève	39	—	Varsovie	36	—
Madrid	46	—	Le Caire	59	—			
Vers les plages								
Acapulco	72	84	Bermudes	62	72	Nassau	72	88
Mexico	46	75	Barbade	75	—	Rio de Janeiro	81	—

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

Grande Vente

de complets faits sur mesure

à

\$158

AUSSI:

complets faits sur mesure

(Quantité limitée)

\$138

Nous vous garantissons l'élégance de nos styles, la qualité de nos tissus et l'excellence de notre service



ARMAND BOUDRIAS

6818, rue Saint-Hubert/Place Bonaventure



L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Précisions sur l'acte infirmier

Le 1er février 1974, le gouvernement du Québec proclame les projets de Loi 250 et 273, ce qui veut dire que l'acte infirmier défini par l'article 36 et par l'article 37 de la Loi des infirmières et infirmiers du Québec est en vigueur.

ARTICLE 36. "Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale."

ARTICLE 37. "L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire."

La proclamation de cette loi signifie que l'autonomie de la profession est maintenant reconnue.

La première partie de cette définition atteste de ceci et comprend les éléments indépendants de l'exercice infirmier.

La deuxième partie qui est de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale est la partie dépendante mais ce n'est cependant pas une carte blanche pour poser les actes médicaux une fois ordonnés par le médecin, il faut en user avec prudence avant l'exécution de l'acte et il faut s'assurer d'avoir les connaissances nécessaires, soit qu'elles aient été acquises au cours de base, en cours d'emploi ou en post-scolaire, tout en tenant compte des coutumes établies dans l'établissement où l'infirmière/infirmier oeuvre.

Il appartient à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et à son conseiller juridique de faire l'interprétation de la Loi des infirmières et infirmiers du Québec.

Tel que le disait le conseiller juridique de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, lors d'une conférence à l'assemblée annuelle de 1973, les infirmières/infirmiers sont mis en garde contre le fait qu'elles/ils ne bénéficieront d'aucune protection dans le cas d'actes illégaux, MAIS À NOTER QUE CE N'EST PLUS LE CAS CAR IL MENTIONNAIT QUE CELA NE S'APPLIQUAIT QUE JUSQU'AU MOMENT DE LA PROMULGATION DE LA LOI, CE QUI FUT FAIT LE 1er FÉVRIER 1974. DEPUIS CE TEMPS, LES INFIRMIÈRES/INFIRMIERS PEUVENT EXÉCUTER LES ORDONNANCES MÉDICALES MAIS TOUJOURS DANS LE CONTEXTE DES CONNAISSANCES ACQUISES ET DES COUTUMES ÉTABLIES.

Nicole du Mouchel, inf., M.N.,
Directrice générale et
secrétaire de l'Ordre



Il est maintenant établi que les spécialistes des laboratoires d'analyse de la Société des alcools ajoutent de l'eau distillée au rhum, au cognac, au brandy et autres eaux-de-vie. Mais c'est uniquement pour que ces liqueurs soient conformes aux normes internationales fixant à 40° leur teneur en alcool. Cela se fait en France comme ailleurs, et depuis longtemps déjà. Aussi, maintenant que vous le savez, vous n'avez nulle raison de trouver que votre Courvoisier ou votre Rémy Martin goûte moins bon qu'autrefois !

photo Armand Trotter, LA PRESSE

Les eaux-de-vie sont meilleures "coupées", c'est la SAQ qui le dit

par Ingrid SAUMART

Si vous êtes pris de panique parce qu'on vous a dit qu'à la Société des Alcools on "coupait" le rhum, le cognac et le brandy avec de l'eau, rassurez-vous ! Nous sommes des millions et des millions à boire du rhum, du cognac et du brandy coupés avec de l'eau.

Même les Français le font ! Pourquoi ? Tout simplement parce que les normes internationales concernant les degrés d'alcool contenus dans les cognacs ou dans les autres eaux-de-vie comme le rhum sont établies à 40°.

Et ils y passent tous. Rémy Martin, Baron Otard, Delamain, Courvoisier, Gaston de la Grange et compagnie. Qu'ils soient réduits à 40° au moment de leur embouteillage par les producteurs français ou que le cognac importé dans des fûts à 57° par la Société des alcools le soit au moment de son embouteillage au Québec, c'est du pa-

reil au même. A cette petite distinction près: avant qu'on ne nous dise que les rhums, cognacs ou brandies étaient coupés, on les trouvait excellents et personne ne se posait de questions.

Et puis un jour, deux employés de la Société ont eu la bonne (ou mauvaise) idée de syphonner des fûts pour remplacer le liquide retiré par de l'eau. Le chat est sorti du sac !

A 40°, c'est buvable

Jocelyn Tremblay, chimiste et responsable des laboratoires d'analyses de la Société des alcools nous expliquait justement que ce degré est un degré normal, que l'alcool à 57° n'est pas buvable et qu'il est meilleur quant il a été réduit à 40° avec des cognacs légers ou de l'eau déminéralisée. "Les cognacs embouteillés et vendus en France sont les mêmes qui sont vendus ici. On ne fait pas de production spéciale pour le Canada. S'il y a des

eaux-de-vie qui vont jusqu'à 42° ou à 50° comme le kirsch, c'est également une chose normale. Nous n'avons cependant pas le droit de vendre des alcools qui contiennent un degré d'alcool inférieur à 40°.

Cette méthode qui est utilisée depuis 1921 est tout simplement l'application de l'article B.02.033 de la loi qui dit qu'un "rhum pour pouvoir être vendu sur le marché doit obligatoirement être mélangé à d'autres rhums ou additionné d'eau distillée afin que sa teneur en alcool soit de 40°". Et il en est de même pour les cognacs et les brandies.

La SQ et la SAQ

Au département du marketing de la Société on n'est pas très heureux des déclarations de la Sûreté du Québec, à la suite de la découverte de ce que les policiers appellent "un réseau" de voleurs d'alcool. "C'est la SQ qui a permis que l'on mette en doute notre cré-

dibilité. Pourtant toutes les analyses des boissons que nous embouteillons sont faites dans notre laboratoire, de dire M. Tremblay. Le même laboratoire qui sert justement à faire les analyses des boissons saisies par la même Sûreté du Québec. C'est nous qui servons de garants aux preuves qu'ils veulent présenter et c'est eux qui nous mettent dans l'eau bouillante."

Que les amateurs de cognac de la Société des alcools dorment tranquilles: ils ne sont pas lésés. Le cognac qu'ils boiront demain sera identique à celui qu'ils buvaient il y a deux ou trois ans et il contient le même degré d'alcool que les plus grandes marques embouteillées en France ou ailleurs.

C'est quand même rassurant de se dire qu'il y a autant d'eau dans une bouteille de cognac Rémy Martin (Louis XIII) qui se vend à \$87,65 que dans un cognac "ordinaire" de la Régie.

Hanigan plie devant son vice-président

par Florian BERNARD

Douze conseillers de la ville de Montréal ont retiré hier soir leur appui traditionnel au comité exécutif et au président Lawrence Hanigan pour se solidariser avec les maires de banlieue dans leur opposition à une motion de M. Hanigan. La motion a été démise et le maire Pierre Des Marais II, d'Outremont, a peine nommé vice-président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, s'est également rallié à l'opposition.

Le Métropolitain

Il s'agissait d'un vote sur une question de principe, celle d'accorder ou non aux banlieues un droit d'appel sur les décisions rendues par la Commission municipale de Québec dans le cas des partages de coûts des voies latérales du boulevard Métropolitain.

Le président Hanigan avait suggéré que les décisions de la Commission municipale soient finales et sans appel. La banlieue, forte de l'appui d'une résolution parrainée par Pointe-Claire, exigeait que le droit d'appel soit accordé aux municipalités non satisfaites des décisions rendues.

Après un long débat de plus d'une heure, le maire Drapeau a décrété le vote. Et c'est alors que la proposition Hanigan a été battue, grâce à l'opposition de la banlieue et à celle du nouveau vice-président, M. Des Marais !

L'opposition des 12 conseillers de Montréal au comité exécutif et au président Hanigan est significative.

En fait, n'eût été ce vote des 12 conseillers de Montréal, l'opposition de la banlieue n'aurait probablement pas été suffisante pour faire rejeter la proposition Hanigan.

Le président Hanigan, fort déçu des résultats du vote et visiblement contrarié, a déclaré qu'il avait tenté, par cet amendement à la loi de la CUM, de régler une fois pour toutes le différend qui oppose une douzaine de municipalités au sujet du partage des coûts des voies latérales. Selon lui, une décision finale de la Commission municipale aurait permis de vidér la question, après une étude sérieuse. M. Hanigan croit que le droit d'appel accordé à la banlieue portera l'affaire devant les tribunaux supérieurs, même jusqu'en cour Suprême, et que le conflit pourra s'éterniser durant de nombreuses années.

Le maire d'Outremont et ses collègues de banlieue en ont fait une question de principe, estimant qu'on ne saurait priver les parties concernées du droit d'appel des décisions de la Commission municipale, même si cela devait nécessiter de longs délais.

D'ailleurs, ce conflit ne dure-t-il pas depuis 1966 ? Cette réflexion d'un maire de banlieue devait faire pencher le vote contre la proposition Hanigan.

Le conseil de la CUM se libéralise

Le conseil de la Communauté urbaine de Montréal a adopté un projet de règlement qui vise à abolir le huis clos et la confidentialité de certains documents du Conseil de sécurité, de la CTCUM et de d'autres organismes tributaires de la CUM.

Ce projet sera présenté au gouvernement du Québec, sous forme d'un bill privé, en même temps qu'une quarantaine d'autres amendements à la loi de la CUM. S'il est adopté par Québec, le projet d'amendement rendra publiques une foule de documents, y compris les règlements, les procès-verbaux, les ordonnances, les contrats, les ententes ou les conventions du Conseil de sécurité, du comité exécutif de la CUM, de la CTCUM et autres services.

L'amendement ajoute que le secrétaire de la CUM sera tenu de laisser toute personne prendre connaissance des dits documents durant les heures normales de bureau et d'en délivrer à quiconque en fait la demande des copies ou des extraits, moyennant paiement des honoraires prévus par la loi.

Autres projets de règlements

Outre cet article ayant trait à la confidentialité des documents, la CUM

soumettra plus d'une quarantaine d'autres amendements à la loi qui la régit, par le truchement d'un bill privé. L'un de ces amendements a pour effet de hausser de \$12.000 la pension du président de la CTCUM, M. Lucien L'Allier, dont la mise à la retraite serait annoncée sous peu.

Un autre article a pour but d'autoriser le comité exécutif à éviter une demande de soumissions publiques pour l'octroi de contrats particuliers concernant les services d'utilité publique pour les travaux d'égout et l'usine de traitement des eaux. Deux conseillers, MM. Paul-Emile Robert et Patry ont enregistré leur dissidence à ce sujet. Le même article dispense également le comité exécutif d'avoir recours au conseil lorsqu'il s'agit d'octroyer un contrat pour lequel un seul soumissionnaire a présenté une offre. Ce point devait également soulever l'opposition du conseiller Paul-Emile Robert qui a déclaré qu'une enquête devrait être instituée concernant la prolifération des "soumissionnaires uniques" dans le cas des travaux municipaux.

Tous ces amendements à la loi de la CUM — et bien d'autres — seront maintenant soumis à l'Assemblée nationale au cours des prochains jours.

Sur les cassettes de Me Ledoux: des banalités

par Michel AUGER

L'audition des conversations téléphoniques enregistrées, le 9 janvier dernier, par un dispositif clandestin installé sur le téléphone de l'avocat André Ledoux de la police de la CUM, n'a pas permis, hier, à la Commission de police d'apprendre comment cet avocat s'y était pris pour présumément espionner ses supérieurs et possiblement le ministre de la Justice, lui-même.

Cet espionnage des plus hautes autorités policières de la CUM, du ministre de la Justice, ainsi que la Commission de police avait été évoqué mardi par le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, qui avait affirmé qu'il était personnellement convaincu qu'il s'agissait là du véritable mobile qui avait incité Me Ledoux à demander l'installation de cette table d'écoute rudimentaire chez lui.

Après avoir entendu à huis clos la fameuse bobine, en présence de l'avocat Ledoux lui-même, le juge Denys Dionne et le commissaire Gérard Topin ont permis qu'elle soit entendue publiquement.

Ce document que tous les spectateurs attendaient avec impatience a vite déçu, puisqu'il ne contenait, à première vue du moins, que trois banales conversations téléphoniques de l'avocat, dont une avec le directeur Daigneault.

L'autre conversation qui a retenu l'attention des policiers présents à l'enquête était une tentative de l'avocat Ledoux de communiquer avec le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, à son bureau de Québec.

L'enquête de la CPQ doit déterminer si l'inspecteur Gerald Cholette, qui serait l'un des responsables de la pose de cette table d'écoute, doit être puni pour son geste.

La cassette entendue par les deux commissaires a été saisie le 13 février

dernier dans les bureaux de la compagnie de téléphone Bell par le sergent-détective Pierre Joly de la Section de recherches sur la criminalité.

L'audience d'hier a également permis à la Commission de police du Québec d'apprendre que le directeur Daigneault ne savait que très peu de

choses au sujet de l'écoute électronique pratiquée par près de 75 policiers sous ses ordres.

Bien plus, le juge Dionne et son col-

lègue Tobin ont appris que M. Daigneault ne pouvait même pas être sûr de l'exactitude des chiffres mentionnés dans le mémoire qu'il avait signé l'été dernier concernant l'usage des tables d'écoute dans la lutte au crime.

"Ce mémoire de la police de la CUM au comité parlementaire à Ottawa n'était-ce qu'un rapport donné en pâture pour calmer les craintes des députés concernant l'écoute électronique?" a alors demandé Me Jacques Bellemare, qui contre-interrogeait le directeur Daigneault.

"Ce mémoire comporte peut-être des erreurs, a déclaré M. Daigneault, car il a été préparé à la vapeur."

En fin de matinée, le directeur Daigneault avait demandé à ne pas répondre à une question de Me Bellemare qui voulait savoir qu'elles étaient les causes dans lesquelles l'écoute électronique était autorisée pour la Section de recherches sur la criminalité. Finalement, la CPQ a pu apprendre quand même que les questions de terrorisme, de crime organisé et aussi de "sécurité de l'Etat" étaient de celles où l'écoute électronique était permise dans cette section.

Discipline interne

Le peu de connaissance de M. Daigneault sur les moyens utilisés par ses hommes pour l'écoute a fait dire à Me Bellemare que "quelquefois dans les corps hiérarchisés comme la police ou l'armée, le chef ferme les yeux, tolère ou, tout simplement, ne veut rien savoir de certaines questions délicates."

Le témoignage de M. Daigneault a causé certaines surprises, entre autres, lorsqu'il a affirmé que l'écoute électronique était quelquefois utilisée dans les cas disciplinaires contre des policiers.

Cette affirmation a toutefois été atténuée par la commission après une



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le doyen de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, Me Jacques Bellemare, à droite, discute avec son client, l'inspecteur Gerald Cholette de la police de la CUM lors de l'audience d'hier de la Commission de police.

VÊTEMENTS SPORTS
BOMBARDIER



À LIQUIDER! 60%

Escomptes jusqu'à 60%
TANT QU'IL Y EN AURA!
PROFITEZ-EN!

Salle de montage ouverte tous les soirs jusqu'à 9 h.; le samedi jusqu'à 4 h.

PIGEON

MARINE & SPORTS INC.

325-1010

6167 HENRI-BOURASSA E. MONTREAL-NORD

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

VINCENT PRINCE
editorialiste en chef

La souveraineté culturelle

Le ministre fédéral Gérard Pelletier a raison quand il taxe de slogan plutôt vide de sens l'expression de "souveraineté culturelle" lancée par le premier ministre Robert Bourassa au cours de sa dernière campagne électorale. Nous avons fait des commentaires à peu près semblables ici même dans cette page à l'époque.

Parler de souveraineté culturelle quand on n'a pas l'intention de rapatrier au niveau provincial tous les centres d'initiative, de décision et d'action en ce qui concerne la culture, même entendue au sens le plus étroit du mot, c'est donner aux mots un sens qu'ils n'ont pas. Or, M. Bourassa n'a jamais eu l'intention de rapatrier tous ces centres de décision.

Il n'a jamais été question, par exemple, d'obliger le gouvernement central à abandonner son réseau français de Radio-Canada ou à abolir l'Office national du film et le Conseil national des arts. Peut-on parler de souveraineté culturelle quand on accepte de laisser un si vaste champ d'action à un autre gouvernement ?

Nous ne reprochons pas à M. Bourassa de ne pas faire de lutte à Ottawa sur ce terrain, nous lui reprochons simplement de recourir à une formule ambiguë et décevante quand il parle de souveraineté culturelle. Il emploie là une expression qui dépasse sa pensée. Une expression qui a une saveur séparatiste.

Il faut faire attention aux mots qu'on emploie. Le slogan "Maîtres chez nous" de M. Jean Lesage ne valait guère mieux à cet égard. Lui aussi était fort équivoque. Il contenait des promesses qui, ultimement, ne pouvaient être tenues que par l'indépendance.

Est-ce que tout ce qui est culture devrait relever uniquement des provinces ? C'était le point de vue soutenu par M. Duplessis qui a fort critiqué, comme l'on sait, la distinction subtile faite par la Commission Massey entre éducation et culture. Mais M. Duplessis lui-même n'a jamais dépassé, que nous sachions, la protestation verbale.

Le fédéral s'est introduit dans le domaine de la radio, et éventuellement dans celui de la télévision, par le biais de sa juridiction sur les ondes. Du moins, c'est une juridiction que lui ont reconnue les tribunaux. Il l'a étendue, par la suite, à d'autres secteurs également importants.

Il y en a encore aujourd'hui qui lui contestent cette autorité. Mais, en dehors de ceux qui souhaitent l'indépendance du Québec, peu nombreux, croyons-nous, sont ceux qui voudraient voir disparaître Radio-Canada, par exemple. On reconnaît généralement que Radio-Canada a joué un rôle fort utile pour le rayonnement de la culture française.

Ceux qui reprochaient autrefois au gouvernement central d'être à peu près uniquement le défenseur de la majorité anglaise peuvent difficilement critiquer ce même gouvernement quand il se décide à soutenir également la culture française. Si Ottawa doit être le gouvernement de tous, il se doit d'encourager les deux cultures. Si Québec était le seul gardien de la culture française, comment pourrait-il faciliter son rayonnement à travers le pays ?

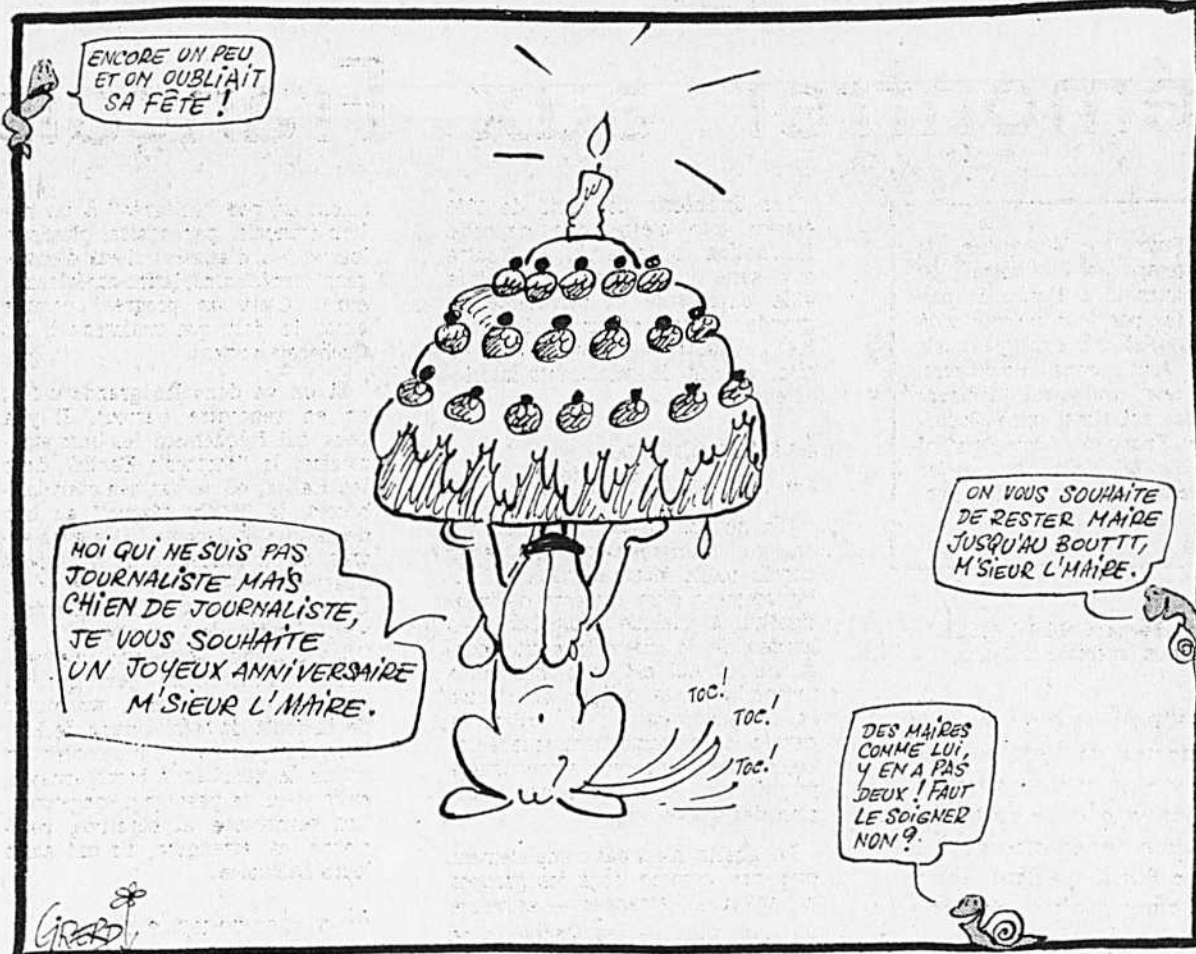
Donc, nous estimons qu'il faut reconnaître une certaine responsabilité à l'administration fédérale à ce chapitre. On pourrait soutenir, bien sûr, qu'il y aurait lieu de la mieux définir et de la mieux délimiter. D'accord. Il y a actuellement du dédoublement et une concurrence qui se justifient mal. Ottawa profite de sa plus grande richesse pour narguer le Québec, en quelque sorte. Mais, c'est un mal qui peut se corriger en substituant la coopération à la concurrence et la complémentarité au dédoublement.

La critique que M. Pelletier a faite du slogan de M. Bourassa comporte cependant, elle aussi, une certaine ambiguïté. On peut se demander, en effet, s'il ne visait pas, par la caricature qu'il en a présentée, à faciliter le rejet global des demandes du Québec dans le contentieux des télécommunications. Si tel était le cas, sa position à lui pourrait aussi être difficilement compatible avec un sain fédéralisme.

Québec n'a pas été seul à présenter certaines demandes en ce domaine. Des provinces ont appuyé le Québec sans faire appel à la souveraineté culturelle. Il y a plusieurs aspects à ce problème. On ne peut rejeter du revers de la main les prétentions des provinces en invoquant l'argument massue de la balkanisation du pays.

En d'autres termes, la critique de M. Pelletier ne devrait pas nous amener à conclure que les ambitions du Québec en matière de télécommunications sont vides de sens et contraires à l'intérêt du pays. Le dossier est beaucoup plus complexe que ça.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

Les fruits du chantage

"Je suis prêt à exécuter votre fille pour sauver de la faim et de l'exploitation des milliers d'hommes et de femmes de toutes races."

Ces paroles "généreuses" sont celles que l'un des ravisseurs de Patricia Hearst adressait au père de sa victime. On serait touché à moins: c'est pour sauver l'humanité que ce nouvel humaniste agit. S'il tue, c'est par amour.

L'événement dépasse le fait divers. D'abord à cause des exigences des ravisseurs et de leur portée sociale. Ensuite, à cause des réactions dans le monde: on a l'impression que certaines gens, tout en feignant de condamner les terroristes, se réjouissent de l'issue du marché. L'enlèvement prend alors des dimensions socio-politiques: il apparaît comme une victoire des opprimés sur le monde capitaliste, comme un gain des petits sur l'establishment financier. Quels que soient les moyens, on se réjouit donc de la fin.

Parmi la foule de réflexions qui viennent spontanément à l'esprit, retenons-en deux: la bé-

tise du chantage et le danger des raisonnements simplistes.

Le cinéma nous a familiarisés avec les récits de chantage. Depuis quelque temps, la fiction devient réalité. N'importe quel idiot peut "faire chanter" un groupe de voyageurs, une compagnie d'aviation ou un gouvernement, du seul fait qu'il a dans la main une bombe ou un fusil. Sa force? Une menace de mort. L'argumentation est toujours la même: "Vous acceptez mes conditions, ou je tue". Pour sauver des vies, d'autres hommes doivent accepter l'espèce de marché. La raison doit s'incliner devant la folie.

Les ravisseurs de Patricia Hearst utilisent le chantage et démontrent leur folie. Mais les hommes raisonnables sont obligés d'en tenir compte. Ils doivent reconnaître à la folie plus de force qu'à la raison. Le chantage diminue alors tous les hommes. Il n'y a que ceux qui l'utilisent à d'autres niveaux qui n'en sont pas gênés.

Peut-on prouver ainsi la valeur d'une cause? Seuls les simples d'esprit peuvent le préten-

dre. L'argent versé à des bonnes oeuvres pour obtenir la libération de Patricia ne servira pas à sensibiliser les consciences aux problèmes des opprimés. Il ne peut que poser un cataplasme d'un jour, tout en aiguisant l'agressivité des antagonistes.

La famille Hearst a la réputation d'avoir été, depuis longtemps, très généreuse envers les défavorisés. Mentionnons simplement la somme de \$43.7 millions que le grand-père de Patricia a laissée aux oeuvres charitables à sa mort, en 1951. Cette somme représentait près de 30 pour cent de sa fortune totale. Il semble que la tradition s'est poursuivie dans la famille. Aujourd'hui, Randolph Hearst doit bien se dire: "A quoi tout cela a-t-il servi?"

Des arguments simplistes peuvent faire croire que la conscience sociale des hommes est touchée par le chantage. C'est plutôt le contraire qui se produit: le chantage tue la conscience.

Jean-Guy DUBUC

ce que pense LE LECTEUR

Un Québec français? Et après?

La lettre ouverte de Pierre Beaudry à Françoise Durocher, serveuse, publiée dans LA PRESSE du 6 février, illustre bien la situation qui prévaut chez nous. Nous voulons sauver la langue française! On pourrait se poser une seule question: "De qui le patron de Françoise tire-t-il ses revenus pour faire prospérer son commerce?" Réduisons à trois catégories les non parlant français qui consentent à apprendre notre langue: 1) ceux qui en ont le goût et qui veulent améliorer leur culture intellectuelle; 2) ceux qui l'apprennent par intérêt; (il y en a déjà un certain nombre qui l'ont compris et qui en profitent largement); 3) ceux qui sont forcés par les circonstances d'en avoir une certaine connaissance.

Supposons, par hypothèse, que tous les citoyens non-francophones, du moins ceux de la Province de Québec, en viendraient à parler un français correct, qu'advierait-il? Certes, on se taperait dans le dos avec un sentiment de satisfaction d'avoir enfin gagné la partie. Serions-nous plus "maîtres chez nous"? Je ne le pense pas. Car pour être maître chez soi, on ne saurait se contenter de l'être sur le seul plan intellectuel. Je crois, au contraire, que nous serions plus pauvres, matériellement, que nous le sommes, actuellement. La preuve? On n'a qu'à analyser les plaintes et les récriminations qui fusent d'un peu partout, et qui sont toujours les mêmes, pour se rendre compte qu'en dépit de tout ce que nous déplorons, nous continuons à alimenter de notre argent l'industrie, le commerce et la finance qui appartiennent à des groupes ethniques étrangers au nôtre. Donc, en poussant plus loin l'hypothèse, si, un jour, nous n'avions plus de raisons de récriminer parce que tout serait "rentré dans l'ordre", notre mentalité sur le plan économique n'aurait pas évolué pour autant; au contraire, nous voyant bien reçus, partout, "dans notre langue", nous continuerions de plus belle à alimenter la caisse de ceux qui n'ont aucune disposition à nous maintenir comme groupe ethnique. Or, actuellement, en dépit du fait que nous comptons pour 80% de la population francophone, nous ne détenons que 20% de notre économie. Qu'en sera-t-il quand la Province de Québec sera devenue une Province "française"? Ce sera pire

qu'actuellement, sur le plan économique.

Le pouvoir d'achat des Canadiens français se situe dans les milliards de dollars. Qu'en faisons-nous pour notre avancement économique? Ne nous illusionnons pas: celui qui ne détient pas les cordons de la bourse est un pauvre au service de celui qui possède. Au lieu d'exiger des autres qu'ils aient des raisons sociales sinon françaises, du moins bilingues, et de réclamer constamment d'eux le respect de la langue française, commençons donc par franciser nos propres entreprises qui ont des raisons sociales anglaises et soutenons nos compatriotes de nos deniers. Nous traiterons alors avec des dirigeants et des employeurs francophones et nous trouverons chez eux un plus grand nombre d'emplois pour les nôtres. Autrement, nous continuerons nos doléances interminables, et nos propres institutions, sauf d'heureuses exceptions, continueront à périr. Il appartient à chacun d'entre nous de le comprendre et comme je sais que nos gens sont butés, je reste convaincu qu'ils ne comprendront pas. J'entrevois même, avec une certaine mélancolie, le jour où nous aurons une petite élite parlant français et une masse se complaisant dans le joual et entièrement dépendante de l'étranger pour assurer sa survie matérielle. Si nous tenons à crouper dans notre mentalité actuelle, ne soyons pas étonnés si on ne nous rend pas sur un plateau d'argent, les économies que nous aurons portées ailleurs.

François DESMARAIS,
Outremont

Parlant d'impôts

M. Pellerin,

Dans la Presse de vendredi, 15 février 1974, page A-4, vous avez signé l'éditorial "Ambitionner sur le pain bénit" qui concerne l'inflation. En page A-5 du même journal paraît une annonce: "La loi de l'impôt et les déductions du constable Ferland".

Dans votre article, vos exemples concrets (cigarettes et alcools) se rapportent surtout à l'impôt indirect sur des biens que l'on ne peut qualifier de "pain bénit", puisque les cigarettes

semblent conduire au cancer et l'alcool à l'hépatite.

Dans l'annonce, le constable Ferland est aux prises avec l'impôt direct qu'il ne peut éviter à moins de souscrire à des régimes d'épargne-retraite qui lui donneront encore moins d'argent actuellement et un peu plus, plus tard, s'il ne décide et si le coût de la vie ne continue de grimper.

Comme vous le voyez, le citoyen est drôlement coincé entre deux maux: l'impôt direct et l'impôt indirect. Mais, moi aussi, comme ma grand-mère maternelle, je dirai, entre deux maux il faut choisir le moindre: l'impôt indirect. Abolissons l'impôt direct et l'économie se redressera naturellement d'elle-même par le jeu de la petite épargne et par celui de la libre entreprise, génératrice d'emplois.

A l'heure actuelle, les gens un peu sérieux n'ont plus le goût d'épargner ou d'entreprendre des tâches nouvelles parce que la formule de l'impôt direct sappe l'enthousiasme et l'esprit d'économie à sa base: le désir d'accumuler.

Au cours de l'histoire, maintes crises sociales ont été provoquées par des gouvernements qui ont voulu prélever trop d'argent directement dans la poche du contribuable, l'humanité est un peu folle, elle se berce d'illusions (celle de la puissance de l'argent accumulé par le travail et la sage administration domestique, par exemple), et les politiques clairvoyantes devraient le savoir. Celui qui travaille de nos jours est un cinglé (ces propos sont entendus couramment dans les tavernes et répétés par les chômeurs assistés sociaux). Que les gouvernants fassent en sorte que le travail et l'épargne ne soient plus ridicules et qu'ils sachent que nous sommes tous - quand nous le pouvons - un peu des Sérophins: que l'on nous laisse l'illusion que le travail est bénéfique.

Abolissons l'impôt direct et les citoyens, pas bêtes, s'entendront bien avec l'impôt indirect. Comme on sait, le contribuable a fort peu de prises sur l'impôt direct (fisc).

Annette PICARD,
Saint-Sébastien,
Cité d'Iberville

P.S.: Nous avons ignoré dans cette lettre le problème des gouvernements cyniques qui favoriseraient - consciemment - l'ignorance et la paresse, sous prétexte qu'un peuple instruit et actif aime parfois la violence et les changements politiques!

Surveillons le Bell

Pour la cinquième fois en autant d'années Bell Canada revient devant la Commission canadienne des transports pour demander une nouvelle hausse de ses tarifs; cette fois-ci de 52 millions.

Heureusement la Commission canadienne des transports est là pour nous protéger. En effet son mandat premier est de défendre les intérêts de l'abonné du téléphone face à Bell Canada qui exerce un monopole de l'industrie téléphonique sur son territoire. Cependant les commissaires de la CCT ont toujours opposé une trop faible résistance aux arguments de Bell en faveur d'une augmentation de tarifs.

La commission se borne toujours à examiner uniquement les bilans de Bell Canada avant d'accepter ses demandes d'augmentations. Elle refuse d'analyser les revenus des filiales de Bell Canada qui font pourtant partie intégrale de l'industrie téléphonique. Northern Electric par exemple, filiale de Bell Canada, fabrique tout l'équipement téléphonique requis par Bell. La CCT n'examine pas les revenus de la Northern. Alors, qui nous assure que Bell Canada ne paie pas trop cher pour son équipement? En agissant ainsi Bell diminue ses revenus et Northern Electric enregistre des profits énormes non contrôlés par la commission.

Bell Canada constitue en quelque sorte la vache à lait qui nourrit très grassement ses nombreuses filiales. Par exemple, il y a quelques années, Bell a retiré les revenus des "Pages Jaunes" de ses bénéfices globaux pour les incorporer à l'une de ses filiales, Tele-Direct Inc. Avec cette perte artificielle de revenus, Bell a pu, quel que temps plus tard, accroître ses taux mensuels.

Les commissaires de la CCT savent très bien que ce sont les abonnés du téléphone par leurs factures téléphoniques mensuelles qui financent les recherches des laboratoires Bell-Northern à Ottawa. Après de longues et dispendieuses études les chercheurs ont découvert le gros lot: le micro-circuit. Invention tout aussi formidable et rentable que le transistor. Devant les possibilités énormes de cette nouvelle découverte les dirigeants de Bell Canada ont décidé de créer une nouvelle filiale, Microsystem International. Les profits du micro-circuit ne

profiteront donc jamais aux abonnés de Bell Canada. Encore une fois les commissaires de la CCT, dont le salaire minimum est de \$23,000 par année, sont restés aveugles devant les agissements de Bell Canada.

Par bonheur le gouvernement du Québec y voit clair. Le ministère québécois des Communications demande que dorénavant l'analyse des finances de Bell Canada tienne compte aussi des affaires de Northern Electric. Voilà un pas dans la bonne direction: tant que les commissaires se bornent à examiner seulement les bilans de Bell Canada le consommateur en sera quitte pour une augmentation régulière de sa facture téléphonique.

Il ne faut pas oublier qu'il fallait un employé pour cent téléphones, il y a à peine quelques décennies, alors qu'aujourd'hui il faut un employé pour mille téléphones. On peut facilement imaginer que ce pourcentage diminuera encore si les représentants de Bell Canada réussissent à faire accepter des commissaires une charge de \$0.25 chaque fois qu'un abonné utilisera l'assistance annuelle. Près de huit mille employés travaillent présentement dans les départements responsables de l'assistance annuelle. Combien de mises à pied cette mesure entraînera-t-elle?

A voir travailler quelquefois la Commission canadienne des transports c'est à se demander si elle n'est pas une autre filiale de Bell Canada.

Jean-Claude LAPIERRE,
Ville LaSalle

L'enseignement de la musique à l'école

Nous vivons à une époque extraordinaire. Il est important de le réaliser. Grâce à la presse écrite, à la radio et à la télévision, on est rapidement mis au courant de certaines initiatives, dont quelques-unes méritent d'être soulignées.

C'est ainsi que j'ai appris récemment que l'on n'a pas craint de mettre à l'honneur l'enseignement de la musique à l'école. Non pas un enseignement sommaire, mais assez poussé pour permettre à l'enfant de jouer convenablement d'un instrument. Et l'on s'est rendu compte, dans ces conditions, que les élèves étaient plus

motivés pour leurs études, qu'ils travaillaient mieux et davantage.

Cette heureuse initiative a fait suite à une autre expérience dans un Conservatoire de musique. Ici les élèves, tout en mettant au premier plan la musique, ne négligeaient pas l'étude des différentes matières imposées à l'école.

Dans les deux cas, les résultats des examens de fin d'année ont été excellents, si bien que l'on peut se demander si ces jeunes élèves n'étaient pas en quelque sorte devenus des athlètes de la vie intellectuelle.

Il est donc maintenant prouvé par l'expérience que l'enseignement de la musique à l'école, non seulement ne nuit pas aux études, mais constitue un moyen efficace de donner à l'enfant davantage le goût de l'effort, de la discipline, de la méthode dans le travail. Ainsi nos jeunes recevant un enseignement plus humanisé, une attention plus personnelle, savent mieux étudier, ont plus d'enthousiasme et donnent un meilleur rendement.

Pareille expérience doit nous faire réfléchir et repenser nos méthodes d'enseignement dans le domaine de l'éducation. Il faut avant tout former l'esprit et le coeur et apprendre à apprendre. Ne sommes-nous pas destinés chacun de nous à être des étudiants toute notre vie? Il faudrait en finir une fois pour toutes avec le bourrage de crâne et instaurer dans nos écoles les réformes qui s'imposent, tout en se rappelant que l'éducation véritable est plus l'affaire des parents que des instituteurs.

Paul LETONDAL,
Deux-Montagnes.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.TÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal, Québec. La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Fleuter. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
REDACTION 874-7070
PUBLICITÉ 874-7306
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-6911

La guerre franco-québécoise

La préoccupation de plusieurs Québécois est de démontrer aux Français qu'ils sont supérieurs

3 Pour les Québécois, le temps de la "honte" est terminé à Paris. Empor-tés par leur volonté d'affirmation, ils s'y expriment tels qu'ils sont, sans complexes. Mais une ambiguïté demeure dans les relations entre Québécois et Français. Louis-Bernard Robitaille a choisi d'en parler dans le troisième et dernier article de sa série.

par Louis-Bernard ROBITAILLE
collaboration spéciale à Paris

IL Y A près de dix ans — à l'automne de 1965 plus exactement — je m'étais retrouvé, attiré par la qualité du buffet, à la maison des étudiants canadiens de Paris, où Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation, donnait une réception.

Il devait y avoir dans cette maison 100 à 200 étudiants québécois, qui offraient un spectacle assez peu réjouissant. On avait l'impression de se retrouver dans un ghetto. Plutôt confortablement installés, dans cette maison universitaire bien chauffée, où ils avaient des douches, le téléphone à l'étage, et tables de ping-pong, ils ne demandaient rien de plus à l'existence. S'il n'y avait pas eu les cours hebdomadaires à l'université, et quelques sorties "en ville", ils auraient pu, à la limite, s'imaginer être à Berlin-Ouest, Boston, ou Sherbrooke: l'essentiel de leur vie tournait autour de la lecture du "Devoir", des derniers potins de Montréal ou de Québec et des souvenirs nostalgiques d'un pays qu'ils n'auraient probablement jamais dû quitter.

Les Québécois, à cette époque, n'étaient pas tellement nombreux à Paris, il est vrai. Mais ils étaient complètement repliés sur eux-mêmes: en dix mois, cette année-là, j'en avais rencontré un ou deux au plus. Et ce, malgré une fréquentation assidue des cafés cosmopolites de La Huchette, St-Germain, St-Michel, etc., où on rencontrait — sans faire d'effort particulier — toutes les nationalités d'Europe et du monde.

Les Québécois n'y étaient pas, de toute évidence. Ils restaient chez eux: non seulement n'avaient-ils pas grands contacts avec la société française et les Français, mais encore ils se tenaient à l'écart de la vie des étrangers de Paris. 1965: la majorité des Québécois qui se trouvaient alors à Paris — beaucoup avaient entre 20 et 25 ans — étaient encore les purs produits du système d'éducation traditionnel, axé sur le collège classique. Si les mots de "colonialisme culturel" ont un sens, c'est en partie au collège classique qu'on le retrouve: même si les professeurs avaient personnellement une dent contre les Français, tout l'enseignement reposait sur une glorification de la culture française.

Les Québécois de Paris de 1965 étaient loin d'être sortis de cette fascination: pour la plupart d'entre eux, sans doute, Paris demeurait la ville envoûtante et terrifiante, la grande capitale culturelle dont tous les habitants, garçons de café en tête, étaient de menaçants interlocuteurs.

Les Québécois se mettent à sortir

Dix ans plus tard, la situation a changé. L'affirmation du Québec sur la scène internationale, le bouleversement d'un système d'éducation qui à quelque peu débordé les limites de la clientèle petite-bourgeoise et qui est de plus en plus tourné vers la culture québécoise et nord-américaine; et enfin, la percée de certains noms québécois en France: tout cela a contribué à transformer le comportement parisien des Québécois.

Le ghetto n'est pas complètement disparu: comme tous les groupes nationaux à l'étranger — et même un peu plus — les Québécois se fréquentent beaucoup entre eux, et certains ne sortent pas tellement du cercle. Mais s'il est encore assez rare d'en rencontrer qui

soient un peu "intégrés" à un milieu français, par contre, plusieurs fréquentent d'autres milieux d'étrangers (américains, latino-américains, etc.). C'est un progrès: comme aussi le fait que maintenant, les Québécois sortent.

Si on va dans les grands cafés, on en rencontre partout. Il y a ceux qui fréquentent les bars américains: le "Mother's Earth", dans les Halles, où le barman était Québécois, le "Polly Magoo" au bas de la rue St-Jacques. Il y a les autres, qu'on rencontre dans ce petit quartier encore sympathique de la Contrescarpe: aux "Cinq Billards", vieux café de quartier, à la "Chope", les Québécois viennent assez régulièrement pour que les garçons les identifient, au milieu de la foule de Méridionaux, de Bretons, d'Algériens qui fréquentent en masse le quartier. A Montparnasse, enfin, lieu de passage d'une population nombreuse et bigarrée, parisienne et étrangère, ils ont aussi leurs habitudes.

Plus de complexes

Un jeune journaliste — un peu naïf — m'avait dit il y a quelque temps, en revenant de Paris: "C'est merveilleux: aujourd'hui,

c'est fini les complexes à Paris. Maintenant, les Québécois entrent à plusieurs dans un café, disent "Crisse" et "Tabarnak", engueulent les waiters..." Il était sérieux en disant cela, mais heureusement, il exagérât un peu. Un peu seulement. Car l'époque où les Québécois chuchotaient dans les endroits publics pour ne pas être remarqués (certains étaient même flattés lorsqu'on les prenait pour des Belges ou des Suisses!) est bien révolue. Mais aujourd'hui, on a l'impression que le complexe (d'infériorité) que certains avaient sur le plan linguistique est vécu à rebours, avec une certaine agressivité.

Comme s'il s'agissait de prouver aux Français — et peut-être à soi-même — que l'époque de la "honte" est bien terminée: alors certains Québécois forcent leur langage. Il n'est pas rare qu'on entende, en entrant au "Select" ou au "Rosebud", résonner d'énergiques "Tabarnak! Les "nouveaux" Québécois n'essaient pas de passer pour des Français, ils font, dans bien des cas, un effort pour qu'on les reconnaisse comme Québécois.

C'est la conséquence normale du courant néo-nationaliste: lorsqu'une population retrouve, après une longue période de soumission, une cer-

taine identité collective, celle-ci se manifeste souvent de façon agressive et chauvine.

Quoique les comparaisons de ce genre soient hasardeuses, disons que les Québécois sont parfois dans la situation du Noir américain qui tient à affirmer sa différence. Et comme, sur le plan culturel, l'affirmation culturelle des Québécois se fait d'abord et avant tout contre les valeurs "françaises" qui ont longtemps dominé, la rencontre du nouveau Québécois et du Français n'est pas toujours sereine. On rencontre à Paris beaucoup de Québécois dont la préoccupation constante est de démontrer aux Français qu'ils sont différents — c'est-à-dire supérieurs. Les conversations de café — celles qui s'engagent au hasard des rencontres — reviennent le plus souvent à la question du Québec.

Pourquoi la musique est meilleure, les gens plus sympathiques, la bière plus savoureuse; pourquoi les Français sont mesquins, racistes, peu accueillants, etc. On a l'impression parfois que, dans ses relations avec les Français, le Québécois est incapable de sortir de cette fameuse question nationale. Un peu comme si l'Algérien ne pouvait parler aux Français que de

la question du racisme en France: ce n'est pas le cas, et pourtant, il aurait au moins d'aussi bonnes raisons de le faire.

Une affirmation totale

Cette volonté d'affirmation voyante — par la façon de parler, par l'habillement (la chemise à carreaux est très répandue), par les inévitables sujets de conversation — peut être, à l'occasion, encouragée par les Français eux-mêmes, curieux de découvrir ces "mystérieux" Québécois. Même les Français un peu chauvins ne réagissent pas mal à ce genre de comportement: convaincus de leur supériorité, ils trouvent tout à fait "marrantes" les prétentions et les critiques de ces "provinciaux". Lorsqu'ils ne sont pas chauvins, ils les approuvent volontiers. Et de toute façon, ils apprécient beaucoup la verve et les capacités de buveurs de ces gens qui parlent si drôlement.

Mais cette volonté d'affirmation à quelque chose de stérile à la longue: à force de se vouloir Québécois "au boutte", on finit par s'enfermer dans un personnage un peu folklorique. Une fois épuisé le sujet du Québec, une fois exprimées les récriminations vis-à-vis de la France, la conversation tourne court: le Québécois restera aux yeux de son interlocuteur "le" Québécois, un peu exotique, rigolo, à qui on parlera de Charlebois ou de Gilles Carle. Mais souvent, les relations n'iront pas beaucoup plus loin.

Toute généralisation est fautive, évidemment, et je connais plusieurs personnes qui échappent à ce comportement et à ces relations stéréotypées. Soit qu'ils ont, en France, une occupation précise (musique, littérature, etc.) et s'engagent, peu importe, soit que, séjournant ici pour quelques années, ils ont décidé, comme ils le feraient dans n'importe quel pays étranger, de s'intéresser à ce qui se passe en France. Dans ce cas, les relations changent, cessent d'être celles, figées, de l'étranger et du Français. Cela peut se faire par le biais de la politique, par exemple. Je connais au moins deux Québécois inscrits au Parti communiste et qui y sont bien intégrés; deux autres étaient au Parti socialiste unifié.

Lorsqu'il y a un point de contact sérieux, on cesse d'avoir des rapports avec des Français, pour en avoir avec des gens tout simplement. Une fois dépassé le stade des généralités, selon lesquelles les Français sont insupportables, sectaires, refermés sur eux-mêmes, hostiles aux étrangers et prétentieux, on découvre qu'il y en a de toutes les sortes, comme partout ailleurs.

Cela viendra peut-être un jour: une fois passée la période de l'affirmation, il sera peut-être possible de voir les rapports franco-québécois avec un certain détachement. Il y aura toujours certains problèmes particuliers bien sûr: les relations entre deux populations, l'une de 50 millions, et l'autre de cinq millions, parlant à peu près la même langue, sont nécessairement ambiguës. Il n'est pas inévitable qu'elles soient hostiles.

— FIN —

La campagne d'affiches contre Lin Piao et Confucius bat son plein

FEVRIER apparaît comme une oasis de calme et de discrétion au milieu d'une Chine en effervescence où la principale occupation des citoyens est devenue de critiquer Lin Piao et Confucius et qui, selon des témoignages concordants, s'est couverte de millions d'affiches dénonçant le maréchal félon et le philosophe maudite.

C'est dans la capitale chinoise que cette gigantesque campagne antirévolutionnaire, déclenchée sur le modèle de la révolution culturelle, se manifeste le moins au regard. Cette discrétion est, sans doute voulue, par les autorités.

Affiches en grands caractères, caricatures, meetings de masse, continuent de s'y cacher derrière des murs et des portes closes.

Dès que l'on sort de Pékin, en revanche, l'immense échelle et le caractère massif de cette campagne saute aux yeux.

A peine dépassés les écriteaux aux portes de Pékin, interdissent à l'étranger d'avancer plus loin s'il n'a pas un permis spécial qu'il est fort difficile d'obtenir ces derniers temps, c'est un véritable déferlement d'affiches.

Dans les villages, des façades entières de maisons en sont couvertes, les panneaux d'affichage en débordent, des affiches flottent au vent, suspendues à des cordes.

A Tientsin (150 milles au sud-est de Pékin), selon des témoins oculaires, les rues principales sont couvertes de centaines d'affiches soit imprimées et d'allure officielle, soit calligraphiées à la main et agrémentées de caricatures. Une foule débonnaire les regarde, les commente, certains notant soigneusement leur contenu sur un petit carnet.

Les magasins se livrent à un concours de vitrines, à qui présentera la caricature la plus grotesque et la plus incisive. Certaines de ces caricatures, qui sont exécutées avec grand soin et en couleurs, sont de véritables bandes dessinées comportant une suite d'illustrations satiriques des méfaits de Lin Piao, de Confucius et aussi de Chen Po Ta (l'ancien secrétaire privé de Mao Tsé-toung, accusé d'avoir été complice de Lin Piao).

Le dessin standard représente Lin Piao et Confucius, minuscules, écrasés par un poing énorme ou par une plume acérée, celle de la critique des masses. D'autres dessins montrent Confucius en bouche d'incendie, crachant son venin par une lance d'arrosage que tient Lin Piao, nu-tête, chauve, quelques poils se dressant sur son crâne tout en bosses.

Ailleurs, c'est Lin Piao devenu un avion, en train de se disloquer: allusion à la mort de l'ancien successeur désigné du président Mao, tué après l'échec de sa tentative de complot, en septembre 1971, dans

un appareil qui s'abattit en Mongolie.

Ou encore, c'est Lin Piao essayant de façon burlesque d'endosser un vêtement de mandarin.

Un groupe de correspondants étrangers a pu examiner mardi aux abords de la capitale, une véritable exposition de caricatures stigmatisant Lin Piao et Confucius.

Dans un village situé à une vingtaine de milles au nord de Pékin, sur une série de panneaux érigés à même la rue, une trentaine de caricatures grand format dessinées à l'encre noire dépeignent les deux traitres dans leurs agissements contrarévolutionnaires et antichinois.

Le dessin le plus frappant montre Lin Piao brandissant à bout de bras une croix marquée du mot "capitalisme" devant un Confucius agenouillé qui applaudit éperdu d'admiration.

Une autre caricature représente Confucius, tambourinant à tour de bras sur une grosse caisse fixée à son buste tandis que Lin Piao, assis à califourchon sur ses épaules, souffle à s'époumoner dans un clairon. Les notes de ce duo disent "capitalisme, capitalisme" ou "bienveillance, bienveillance".

Ou bien, le philosophe est représenté assis à même le sol, tapant la carte avec Lin Piao, mais avec un jeu où les rois, dames ou valets sont remplacés par les symboles de sa doctrine: bienveillance, justice, fidélité et indulgence.

Confucius, sur un autre dessin, porte haut une bannière portant les mêmes symboles tandis que Lin Piao, marchant avec lui, en brandit une autre, déchiquetée et marquée du nombre 571, le chiffre code du projet de coup d'Etat armé qu'il avait fomenté contre Mao Tsé-toung.

Ou encore le sage ancestral est représenté le visage tordu par la cruauté, de grands sabres recourbés et ensanglantés suspendus à sa ceinture, soit encore expliquant sa doctrine à des disciples prostrés devant lui comme des esclaves, soit enfin montrant du doigt avec orgueil une bosse du génie, poilue, surgissant de son crâne.

La dernière pièce de cette exposition de rue montre Lin Piao et Confucius, pleurant dans la nuit sombre au lendemain de leur défaite, sous un arbre surmonté d'une chouette qui est en Chine l'animal symbolisant le malheur et le désespoir.

Bien que présentée dans la rue même, dans une zone autorisée aux étrangers, cette série de caricatures semble devoir être réservée exclusivement à la population chinoise.

Au bout de cinq minutes à peine, un officier responsable du village a prié, en termes aimables mais fermes, les correspondants étrangers de circuler.

□ Agence France Presse

Canal de Panama: forte opposition au Congrès contre un nouveau traité

C'EST une honte, c'est l'un des épisodes diplomatiques les plus inadmissibles de l'histoire des Etats-Unis, une infraction à la constitution commise par ces prestidigitateurs en pantalons rayés qui croient pouvoir jouer comme il leur plaît avec la souveraineté nationale, s'exclame le congressman Daniel Flood.

Le sénateur Strom Thurmond lui fait écho: ce qui vient de se passer risque d'accélérer le déclin de la puissance américaine dans l'hémisphère sud.

La cause de cette indignation, qui s'étend de Capitol Hill jusqu'au moindre club d'officiers en retraite de la capitale fédérale, est motivée par l'annonce que l'administration Nixon s'approprie à céder une partie de sa juridiction sur la zone du canal de Panama au gouvernement panaméen.

Cette zone, de 50 milles de long sur 9 milles de large, conquise sur la jungle au début du siècle, n'est occupée que par 44.000 résidents américains. Mais le lobby qui défend son maintien intégral est fort puissant. Et Daniel Flood soulève bien des échos lorsqu'il proclame qu'elle est la propriété des Etats-Unis, dénonçant au passage l'actuel dirigeant de l'Etat panaméen comme un communiste vendu aux Soviétiques.

Les Filles de la Révolution américaine, cette association que l'on pourrait définir comme l'antithèse du MLF, se sont élevées dans des

déclarations vibrantes contre tout renoncement aux droits des Etats-Unis dans la zone, et la Chambre des représentants a refusé par une majorité écrasante de 382 voix contre 12, que le drapeau panaméen y soit hissé aux côtés de l'aigle américain.

Une attitude aussi militante semble relever du pur chauvinisme à ceux qui estiment qu'il ne s'agit après tout que de moderniser un traité d'inspiration nettement coloniale — il remonte à 1903 — par lequel les Etats-Unis s'arrogent une souveraineté perpétuelle sur la zone du canal de Panama.

Toutefois on indique dans les milieux de l'administration Nixon que 20 sénateurs pour le moins s'opposent à la formulation d'un nouveau traité et que beaucoup d'autres hésitent encore sur la position à prendre. Les congressmen libéraux eux-mêmes semblent incertains car la présence américaine à Panama n'a jamais suscité les violentes critiques déchaînées par l'engagement des Etats-Unis dans d'autres parties du monde.

Les pressions qui se sont exercées pour la révision du traité sur le canal sont en fait toutes venues de l'extérieur: du gouvernement panaméen lui-même et des républiques latino-américaines qui considèrent la souveraineté permanente américaine sur la zone comme une survivance impérialiste. Les émeutes des étudiants panaméens en 1964 et l'agitation persistante qui a suivi ont fini par convaincre Washington qu'il était dans l'intérêt des Etats-Unis de faire des concessions à long terme,

et de renoncer entre autres au principe de la permanence de la présence américaine. La Maison-Blanche et le département d'Etat sont donc apparemment décidés à donner des preuves de leurs bonnes intentions envers le Panama alors que la rencontre de Henry Kissinger avec ses collègues d'Amérique latine débute à Mexico.

Il n'en reste pas moins que tout traité qui comporterait l'abandon ne fût-ce que d'une parcelle de la zone est considéré comme une reddition pure et simple par les irréductibles du Congrès dont plusieurs sénateurs particulièrement véhéments; or le nouveau traité devra être soumis à l'approbation du Sénat.

C'est au nom de la défense et de la sécurité des Etats-Unis en Amérique du Sud que ces irréductibles font campagne. Sur les 44.000 résidents américains de la zone, 12.000 appartiennent aux forces armées, y compris le personnel du quartier général du commandement conjoint pour tout l'hémisphère sud (Southcom).

A Washington, les officiers retraités qui ont gardé un bon souvenir de leur séjour dans la zone du canal, continuent à la considérer en quelque sorte comme une propriété privée. Ils sont appuyés par les forces du génie, qui ont de nombreux amis au Congrès du fait qu'elles sont cnargées des travaux publics dans les ports américains.

L'actuel gouverneur de la zone, David Parker, a été choisi, comme tous ses prédécesseurs, parmi les officiers du génie militaire. Et ce poste enviable est considéré comme leur appartenant de droit.

□ The Washington Post

Acheteurs de piscines ATTENTION



N'achetez pas l'aubaine "Casserole" Consultez plutôt "Piscines Economiques Inc" Une piscine canadienne construite pour notre climat... Ça durera et ce sera plus économique.

"REFLECHISSEZ" L'illusion du petit prix peut vous créer des ennuis

ACHETEZ NOS PRODUITS CANADIENS

\$300,000 DE PISCINES À RABAIS

Piscines surfaces ou creusées Simple mise de côté



AUCUN DÉPÔT REQUIS

LIVRAISON GRATUITE ÉTÉ 1974

PISCINES ÉCONOMIQUES INC.

544 boul. des Laurentides Pt-Viau

Ville de Laval 388-2157 388-9207

Lundi à merc. 9 à 18h Jeu. ven. 9 à 21h sam. 9 à 17h

Les pompiers menacent de recourir à la grève

par Jacques GAGNON

Si la Commission de la Caisse de retraite des pompiers de Montréal refusait de poursuivre la Ville pour la somme de \$6,254,000, le 1er mars, et si le gouvernement du Québec s'avisait de passer une autre loi d'exception pour autoriser la Ville à se soustraire à cette obligation financière, les quelque 2,400 pompiers pourraient aller jusqu'à recourir à l'arrêt de travail comme moyen de pression.

Et cette poursuite pourrait se doubler d'une saisie de la Ville...

La somme réclamée par les pom-

piers ne représente que les intérêts que la Ville n'a pas payés depuis deux ans sur le déficit actuariel de \$44,667,000 de leur fonds de pension.

En plus de cela, les pompiers se sentent frustrés d'être en minorité sur le conseil d'administration de leur caisse de retraite, qui est administrée par une commission municipale. Seulement trois des leurs sont au nombre des 10 administrateurs. Les sept autres sont le président du comité exécutif de la Ville, le secrétaire administratif, le chef du contentieux, le directeur du personnel, le directeur des finances, le directeur du service des

affaires sociales et le directeur du service des incendies (le seul qu'on estime sympathique aux pompiers).

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, n'a pas parlé directement de grève, qui serait illégale. Mais ses propos ne laissent planer aucun doute.

"Les pompiers pourraient changer de travail pendant 24 heures ou encore ils pourraient être assez écoeurés pour tomber tous malades pendant 24 heures", a-t-il dit.

"Les gars vont se tanner et ce ne

sera pas drôle pour les citoyens et la Ville de Montréal. On va prendre tous les moyens à notre disposition", a-t-il également déclaré.

Les pompiers ont d'autant plus le "feu" que lors de l'arbitrage, ils n'ont obtenu qu'une augmentation de salaire de 4 p. cent, en 1974, parce que la Ville s'est servi de l'argument qu'elle devait payer le fonds de pension. Mais elle n'a jamais versé un cent.

"C'est une administration malhonnête de la Ville", a commenté M. L'Abbé.

M. L'Abbé a rappelé que la Ville a

elle-même reconnu, lors de la présentation de sa preuve à l'arbitrage, qu'elle doit obligatoirement verser annuellement les intérêts sur le déficit actuariel de la caisse de retraite des pompiers.

Le règlement des régimes supplémentaires de rentes est d'ailleurs précis à ce sujet.

Comme les pompiers sont dans le même cas que les policiers, les cols blancs et les cols bleus, qui eux aussi réclament des millions en intérêts sur les déficits actuariels de leurs caisses de retraite, ils ne voient pas comment la Ville pourra s'en sortir... ce

qui leur fait craindre doublement une loi d'exception.

Et le coup de la loi, ils n'entendent pas se le faire passer une autre fois. C'est pourquoi ils ont fixé le délai au 28 février pour permettre à la Ville de payer.

De plus, les pompiers ont fait parvenir une mise en demeure au président de la Régie des rentes du Québec, le juge Gill Fortier, lui demandant de forcer la Ville à se conformer à la loi et d'appliquer la procédure qui lui est permise dans ce genre de délit.

GAZODUC

SUITE DE LA PAGE A 1

date d'août et de novembre 1973, confirment ces prévisions. Interrogé là-dessus, le président d'Esso Imperial, entreprise maîtresse du consortium, M. J.A. Armstrong, a admis cette possibilité tout en précisant qu'il appartient à Ottawa de décider si les besoins canadiens requièrent du gaz naturel de l'Arctique avant 1984.

Le projet de gazoduc, qui s'étendra sur 2,403 milles est censé alimenter trois grands marchés nord-américains: la Californie, Chicago et l'est canadien.

Les documents obtenus par LA PRESSE touchent aux trois grands dossiers que déposera le consortium à la mi-mars, devant la Commission nationale de l'énergie et le ministère du Nord et des Affaires indiennes:

- la stratégie de construction;
- les quantités de gaz naturel que la Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. compte tirer de la Baie de Prudhoe, en Alaska, et du delta du Mackenzie, au Canada, pour servir les marchés du sud;
- l'impact régional qu'entraînera enfin la construction du gazoduc.

LA CONSTRUCTION

Voici, en cascade, la construction, les faits saillants de ce projet:

- Les travaux de construction, qui occuperont aux périodes de pointe quelque 8,000 travailleurs, devraient commencer à l'été 1975 afin de compléter le tronçon canadien pour le 1er juillet 1978 et la partie américaine en Alaska, pour le 1er juillet 1979;
- le matériel nécessaire (conduits, stations de pompage, ciments, véhicules, camps, etc...) pourrait servir à bâtir une dizaine de complexes comme la Place Ville-Marie;
- alors que 67 pour cent de l'acier sera fabriqué au Canada, 22 pour cent au Japon et 11 pour cent en Europe, près de la moitié des matériaux et équipements proviendront de la région des Prairies, le tiers proviendra ou traversera l'Est canadien, la différence étant livrée par le port de Vancouver;
- tout le gazoduc sera enfoui à des profondeurs variant de deux à six pieds sous terre (sauf à l'entrée et à la sortie des 43 stations de pompage qui sont prévues pour 1982); son diamètre aura 48 pouces (de quoi laisser passer une Austin 850) sur 1,727 milles, entre la Baie de Prudhoe et l'Ile Richards jusqu'à Caroline, en Alberta, et 42 pouces sur 677 milles de Caroline à Monchy (Saskatchewan) et à Kingsgate (Colombie-Britannique);

Les planificateurs du consortium estiment qu'il faudra ériger un véritable pont aérien pour transporter travailleurs et équipements légers; mobiliser sept sociétés de chemin de fer qui sillonnent le nord de l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest; retenir les services de six entreprises de navigation qui font la navette le long du Mackenzie et utiliser à leur pleine capacité les routes dont le gouvernement fédéral a entrepris la construction au nord de la Colombie-Britannique et à travers les Territoires du Nord-Ouest.

LE TRANSPORT

En 1978, le gazoduc sera utilisé à 14 pour cent de sa capacité, ce taux progressant au cours des quatre années suivantes alors que la production de la Baie de Prudhoe passera de 368 milliards de pieds cubes en 1979 à 821.8 milliards en 1983.

L'augmentation des livraisons de gaz canadien, à partir des puits de l'Ile Richards ou du delta du Mackenzie, sera beaucoup plus lente. Le niveau de 230 milliards de pieds cubes en 1978 atteindra 563.1 milliards en 1981 et 821.8 milliards en 1983.

C'est dire que la production en 1983 équivaldra à 150 pour cent de la consommation totale du Canada en gaz naturel l'an dernier.

Les pertes d'énergie pour acheminer et réfrigérer le gaz jusqu'au terminus du sud seront formidables; alors que les stations de pompage devront avoir une puissance égale à la centrale Grand'Mère de l'Hydro-Québec (capa-

bles de servir 100,000 abonnés domestiques par année), le gaz naturel consommé en cours de route dépassera le volume total de gaz vendu cete année au Québec.

L'ENVIRONNEMENT

Même si le consortium a dépensé près de \$50 millions en études diverses sur l'environnement des régions que traversera le gazoduc, les 27 compagnies membres n'ont préparé encore aucun programme qui garantisse la protection de l'écologie ambiante.

Jusqu'ici, après quatre ans d'études et de recherches, le consortium n'a fait qu'une modification majeure au tracé du conduit, dans la région de Travaillant Lake où viennent se marier les gaz canadien et américain, et une douzaine d'amendements mineurs en avril 1973.

Au cours des audiences publiques qui se dérouleront devant les autorités canadiennes, la preuve que le consortium sera capable de protéger le milieu ambiant d'un bout à l'autre du conduit incombera aux actionnaires.

En d'autres termes, le gouvernement fédéral ou les provinces n'auront pas à étendre leurs juridictions actuelles pour assumer des responsabilités qui dépendent des promoteurs du projet.

ALIMENTS

SUITE DE LA PAGE A 1

mée de gens de couleur, Américains de race noire, Indiens, Chinois, Japonais, Mexicains. On dit que 30 p. cent sont des assistés sociaux.

"Nous ne voulons pas de cette nourriture obtenue par la violence, dans le sang, en faisant souffrir une jeune fille de 19 ans, fusse-t-elle riche." C'est là l'argument principal pour justifier leur refus d'accepter ces aliments. Les assistés sociaux qui ont manifesté leur point de vue par voie du courrier à M. Randolph Hearst, de pétitions ou sur les nombreuses lignes ouvertes (hot lines) des stations radio-phoniques de la ville ne manquent toutefois pas d'ajouter que "manger plus et mieux ne leur ferait pas de tort".

Une pétition réunissant les noms de 6,000 assistés sociaux a été remise au quotidien San Francisco Examiner, dont M. Hearst est propriétaire. L'organisatrice de cette pétition, une prestataire du bien-être social, Mme Dorothy Mendall, est même allée jusqu'à déclarer aux journalistes que si "on lui apportait cette nourriture, elle la donnerait aux chats".

Les pétitionnaires se disent contre le moyen utilisé par l'Armée de Libération Symbionèse pour forcer le peuple américain et surtout la classe dirigeante qui vit dans l'abondance à prendre conscience du fait qu'aux Etats-Unis des millions d'individus souffrent du chômage et de la pauvreté sans l'espoir d'un jour meilleur et que bien au contraire, les pauvres deviennent plus pauvres.

Une trentaine d'assistés sociaux ont fait parvenir à la famille Hearst un chèque de \$15.50 pour ajouter au fonds afin de répondre aux exigences des ravisseurs. Nombreux sont les déshérités qui ont envoyé une légère contribution, ne serait-ce que 10 cents.

Une mère de famille de six enfants qui n'a pas touché ses prestations de bien-être depuis trois mois a déclaré à LA PRESSE qu'elle sauterait pardessus le pont plutôt que de toucher à cette nourriture.

"La faim, la non-satisfaction des besoins vitaux peuvent pousser les gens au désespoir mais pas à ça (le kidnapping)", a-t-elle ajouté.

Par contre, il y a deux personnes sur trois qui disent sans arrière-pensée: "Nous réproprons la violence comme ceux qui vont refuser la nourriture, mais nous avons faim plus souvent qu'à notre tour et, puisque la nourriture sera là, autant en profiter".

Un homme d'une cinquantaine d'années a déclaré, bien qu'il ne soit pas un assisté social, que la cause poursuivie par le SLA était bonne, bien qu'il n'était pas d'accord avec les moyens pris pour la défendre.

"Quand je pense, dit-il, que mon pays dépense encore de l'argent au

Vietnam et qu'il aide les pays en voie de développement, alors que plus de 20 p. cent des habitants vivent en-deçà du seuil de pauvreté, ma colère gronde. Qu'il commence par s'occuper de ses propres pauvres!"

Par ailleurs, la précision faite hier par l'agent spécial du FBI à San Francisco, M. Charles Bates, pourrait soulager des consciences et augmenter sensiblement le nombre de gens qui profiteront du programme de distribution des vivres.

Il n'est absolument pas question que la justice poursuive les pauvres en vertu d'une loi fédérale qui stipule qu'il est criminel "d'accepter de la nourriture obtenue par extorsion".

M. Bates, qui a précisé que cette loi avait été votée contre un gang qui se partageait le butin après avoir touché une rançon, a souligné qu'il était certain que le congrès américain n'avait jamais pensé à l'appliquer dans la situation actuelle.

"Il apparaîtrait incongru aux pauvres qui acceptent les vivres de finir en prison, a-t-il ajouté. Notre seul but est d'obtenir la mise en liberté de Patricia Hearst. Après, nous

pourrons concentrer nos efforts sur la recherche de ses ravisseurs."

C'est vendredi matin, quand s'ouvriront les deux centres de distribution de vivres, à San Francisco et à Oakland, que l'on verra dans quelle mesure les principes sont plus forts que les cris du ventre.

QUELQUE CHOSE

SUITE DE LA PAGE A 1

d'augmentation, elle allait devoir couper deux de ses quatre visites mensuelles à sa seule parente encore vivante, sa soeur, à Sainte-Rose.

"Vous savez ce que j'ai fait, raconte l'administrateur de la Régie. J'ai arbitrairement fixé l'augmentation à \$1.50 par mois et j'ai donné de ma poche \$18 à la vieille personne pour qu'elle puisse continuer de visiter sa soeur malade."

Evidemment, des cas aussi pathétiques ne se produisent pas chaque jour, mais celui-ci illustre assez bien dans quel atmosphère se déroule l'audition des plaintes à la Régie des loyers.

Jeudi matin, devant l'administrateur Drouin, un autre cas assez invraisemblable a été entendu:

40° F. la nuit

Il s'agissait du cas d'une jeune étudiante vivant seule dans un appartement où, selon son témoignage, il fait 40° F. la nuit, où on entend un bruit infernal à cœur de journée, où les fusibles sautent jusqu'à sept fois par jour en raison du mauvais état du système électrique, où les propriétaires se servent de son vestibule comme garde-manger et où on a refusé de poser des fenêtres doubles à l'autome.

"Pourquoi persistez-vous à demeurer à cet endroit?", a demandé l'administrateur de la Régie incrédule.

"Ben, vous savez, je suis étudiante et je n'ai pas beaucoup d'argent", a répondu la jeune fille.

Résoudre de tels cas (c'est-à-dire accorder une diminution de loyer) n'est pas facile, surtout quand le propriétaire, interrogé immédiatement après le plaignant, donne une version complètement contradictoire des faits.

Bien souvent, l'administrateur de la Régie doit alors proférer des menaces

ou user de son autorité pour ramener les deux parties à la raison.

Loi de conciliation

"Vous savez, dira un administrateur, on oublie trop souvent que le nouveau Code des loyers est avant tout une "loi de conciliation" entre propriétaires et locataires. On a complètement oublié cet aspect de la loi pour ne retenir que ceux mettant en opposition les parties."

Le rôle des administrateurs chargés d'entendre les plaintes se résume alors à obliger locataires et propriétaires à s'expliquer, "à se parler comme du grand monde". Dans une foule de cas, semble-t-il, un dialogue franc entre les deux parties devant l'administrateur de la Régie suffira à réconcilier tout le monde et à régler le problème sur le champ.

A la Régie, semble-t-il, bon nombre d'administrateurs veulent s'engager dans cette voie: appliquer la loi de façon humaine en prenant le risque, dans certains cas, de poser des jugements arbitraires.

Dans les couloirs feutrés du onzième étage du Palais de Justice, on calcule que ça en vaut la peine...

Attrapez le soleil au vol



PARTICIPEZ AU CONCOURS CAROUSEL PLEIN SOLEIL DE KODAK

C'est si facile. Passez voir le fournisseur photo participant pour y prendre un bon de participation. Pendant que vous y êtes, demandez une démonstration des projecteurs de diapositives Kodak Carousel, dont la gamme s'étend des nouveaux pocket Carousel (pour diapos format poche) jusqu'aux luxueux modèles Custom silencieux. Vous en trouverez sûrement un dont le prix vous conviendra.



PROJECTEURS DE DIAPOS KODAK CAROUSEL.

VOLEZ JUSQU'AUX ANTILLES PAR AIR CANADA.

6 PRIX À GAGNER.

Six couples chanceux prendront un DC8 d'Air Canada vers les 14 soleils. De plus, chaque couple recevra \$500 pour frais d'hôtel et menues dépenses. Si vous le désirez, Air Canada se chargera de faire vos réservations d'hôtel jusqu'à concurrence de ce montant. Passez prendre votre bon de participation aujourd'hui. Le concours se termine le 15 avril 1974.

CAROUSEL PLEIN SOLEIL de Kodak.

Règlements, détails et bons de participation se trouvent chez les fournisseurs photo participants.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LITEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Soit la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Meiner. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courtier de la deuxième crosse" — Enregistrement numéro 1400. Part de tirage garanti.

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
VENTES DU JOURNAL	
Livraison à domicile	874-6911
du lundi au vendredi: 8 h. a. m. à 5 h. p. m.	
le samedi: 8 h. a. m. à 5 h. p. m.	
RÉDACTION	874-7070
EDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383

PUBLICITÉ	
Petites annonces	
Commandes	874-7111
du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 5 h. p. m.	
Pour changer ou annuler	874-7205
du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 4 h. 30 p. m.	
Grandes annonces	
Détailants	874-7300
National, Télé-Presse, vacances, voyages	874-7306
Carrières et professions, nominations	874-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	874-6892
Petites annonces	874-6901

Ryan n'attend rien de neuf de l'avènement du "Jour"

par Pierre-Paul GAGNE

Selon le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, il n'est pas certain que l'avènement du nouveau quotidien indépendantiste réussisse à faire progresser l'option que propose le Parti québécois.

Parlant, hier midi, devant un groupe d'étudiants de l'école Polytechnique, M. Ryan a même prédit qu'il ne fallait s'attendre à aucun changement majeur dans le domaine journalistique avec l'avènement du Jour, qui doit commencer à paraître le 28 février prochain.

A son avis, si la lutte entre ces deux quotidiens du matin doit se faire sur le plan de la qualité de l'information, Le Devoir n'aura aucune difficulté à vaincre. "C'est à long terme qu'un journal bâtit sa crédibilité, a-t-il soutenu hier, et je pense que sur ce plan, Le Devoir a fait ses preuves."

A cet égard, le directeur du Devoir a même soutenu que l'équipe de journalistes embauchés pour faire partie du nouveau quotidien n'était pas le genre à révolutionner quoi que ce soit.

Interrogé par des étudiants sur la possibilité que le tirage du Devoir subisse une baisse considérable à cause de l'avènement du Jour, M. Ryan a admis qu'aucune étude sérieuse n'avait été réalisée à ce niveau.

"Nous allons suivre la situation de très près et, s'il y a des chocs, nous allons ten-

ter de les absorber le mieux possible", a-t-il déclaré hier.

Toutefois, à son avis, les "chocs" qui pourraient se produire risquent beaucoup plus de toucher le nouveau quotidien que Le Devoir, "qui a atteint un seuil de rentabilité très respectable et qui a pu se passer des "quêtes" dans le public depuis les douze dernières années."

Même si M. Ryan estime que MM. Michaud, Lévesque et Parizeau avaient parfaitement le droit de "tenter leur chance dans le journalisme quotidien", il n'en pense pas moins que l'avènement du Jour ne pourra pas se réaliser sans difficultés majeures.

"Des économistes peuvent bien élaborer des théories sur la rentabilité d'un journal, a-t-il déclaré laconiquement, mais j'ai bien hâte de voir si ça va marcher aussi bien que le budget de l'an I du Parti québécois."

A son avis, le marché des quotidiens francophones du matin à Montréal est déjà saturé et il a fallu la "providentielle intervention" de M. Paul Desmarais pour sauver le Montréal-Matin de la disparition. Dans ce contexte, le directeur du Devoir estime qu'il est loin d'être certain que Le Jour pourra assurer facilement sa rentabilité méritée.

Le PC flirte avec les cultivateurs québécois

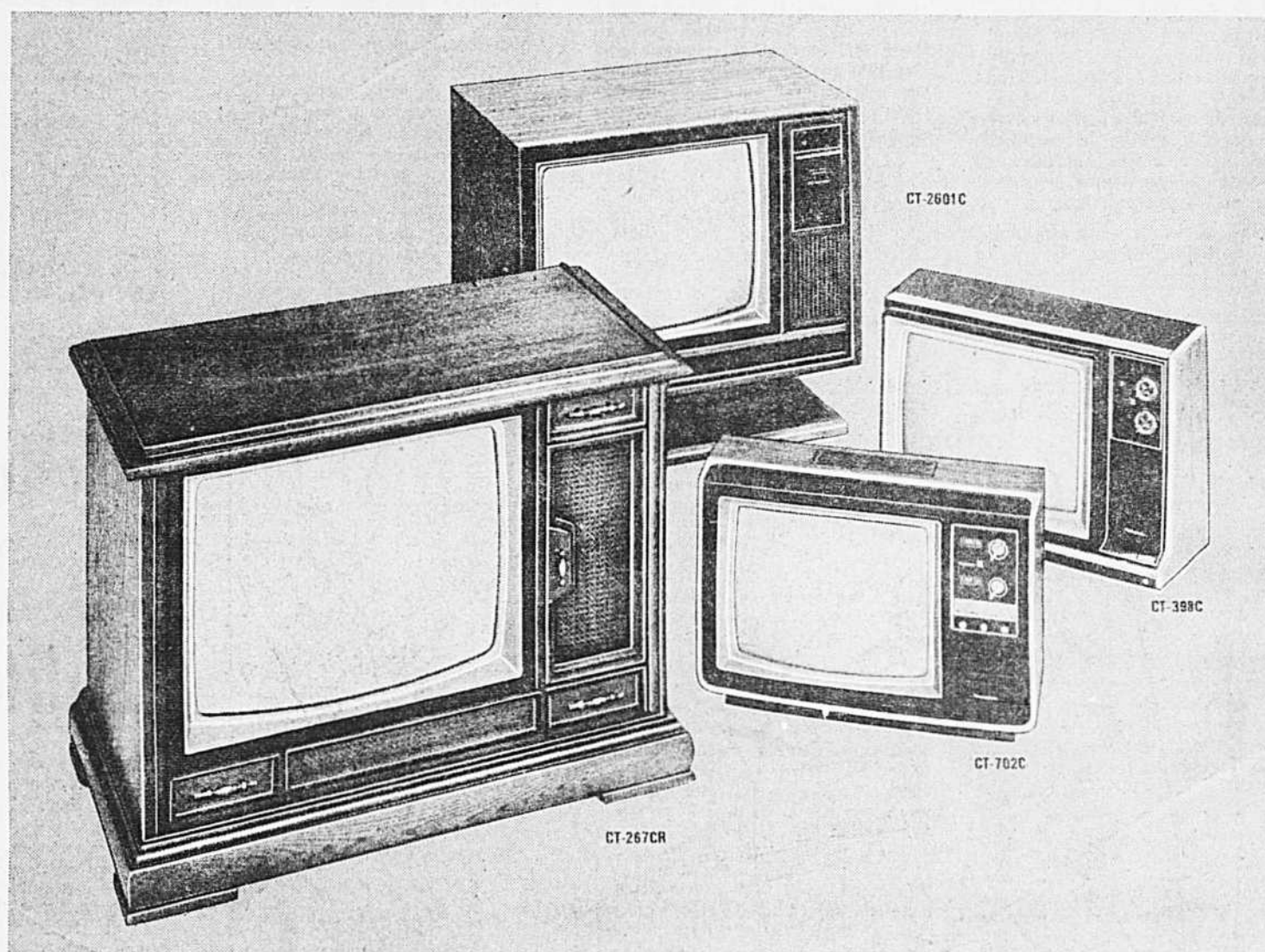
Déployant tous ses efforts pour "conquérir" le Québec, le Parti progressiste-conservateur a délégué cette semaine sept de ses députés spécialisés dans les questions agricoles à la Semaine agricole de Québec. Sous la direction de Marcel Masse, les sept députés sont venus "établir des contacts avec les agriculteurs du Québec". Le but avoué de cette démarche est de combler l'absence quasi totale de représentation québécoise au sein de la députation conservatrice. On veut permettre aux députés du PC de se familiariser avec les problèmes du Québec, entendu que le Parti n'a pas assez de députés au Québec pour verbaliser les problèmes de cette province.

La présence des députés conservateurs à cette session organisée par le ministère de l'Agriculture du Québec à l'intention du monde agricole de la région de Québec, a quelque peu surpris les participants, a reconnu M. Masse. Ce dernier a cependant qualifié la prise de contact de fructueuse et laisse entendre que l'expérience se répètera dans d'autres domaines.



M. Claude Ryan, directeur du "Devoir", devant un groupe d'étudiants de l'école Polytechnique.

Les quatre innovations techniques du "Quatrecolor" de Panasonic font redécouvrir les plaisirs de la télévision.



Panasonic les a faits aussi beaux à voir qu'à regarder.

Chaque TV "Quatrecolor" Panasonic comporte 4 innovations techniques d'importance pour vous assurer l'image la plus détaillée et la plus brillante du moment, et ce, pour des années à venir.

1. **Châssis modulaire.** Tous les composants des "Quatrecolor" sont disposés sur 5 plaques modules enfichables, ce qui simplifie leur remplacement éventuel, et réduit les frais.

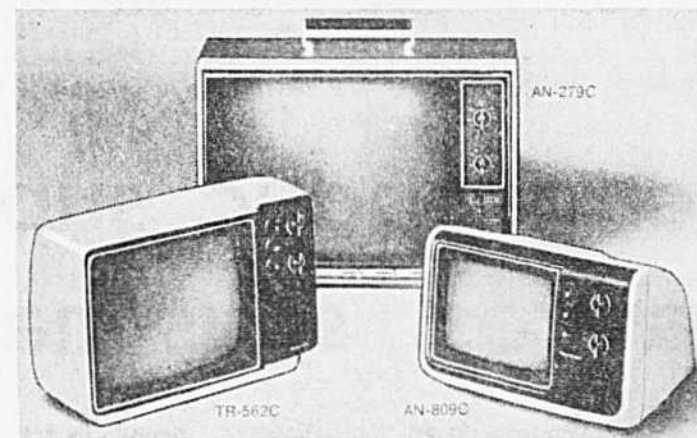
2. **Entièrement transistorisés.** Les circuits transistorisés restent froids en permanence, ce qui accroît leur durée. La seule lampe se trouve à être la lampe-écran.

3. **Lampe-écran "Black-Matrix".** Pour une image brillante et claire aux couleurs naturelles. Sur les "Quatrecolor" de 26", la lampe-écran "Ultra-Black-Matrix" combine les bandes super-noires au nouveau procédé d'application du phosphore, pour créer une brillance d'image accrue de plus de 50% sur tout autre TV 26" Panasonic à date.

4. **Système "Q-Lock".** Un seul poussoir ajuste simultanément couleur, nuances, contrastes et luminosité, et compense automatiquement les variations créées lors des changements de canaux ou de programmes. En plus, des commandes individuelles permettent le réglage manuel selon les préférences de chacun.

Une merveilleuse image dans une ébénisterie merveilleuse. En voici quatre, votre détaillant Panasonic vous présentera toute la série "Quatrecolor", du classique au contemporain, des portatifs de 18" et 20" aux majestueux modèles consoles de 26", dont un télécommandé. La série "Quatrecolor" de Panasonic mérite qu'on s'y arrête.

Les téléviseurs noir et blanc de Panasonic ne donnent pas leur place non plus. Du splendide modèle pour le bureau avec écran de 3" escamotable au grand portatif de 20", les téléviseurs noir et blanc de Panasonic sont tout aussi beaux à voir qu'à regarder. Il y a même des téléviseurs noir et blanc en couleur. La plupart des modèles sont dotés du dispositif "Speed-O-Vision", quelques-uns du syntonisateur "Set-N-Forget", d'autres fonctionnent sur batteries et secteur et d'autres encore sont entièrement transistorisés. Un modèle incorpore une radio FM/AM et un autre un magnétophone à cassette.



Comme tous les TV Panasonic, on ne se lasse pas de les regarder, pendant et même après les émissions. Demandez à votre détaillant de vous montrer Panasonic, en noir et blanc.

Panasonic
à l'avant-garde du temps.



Université du Québec à Montréal

Programmes conduisant aux baccalauréats spécialisés (90 crédits)

FAMILLE DES ARTS

Programmes: — arts plastiques
— enseignement (arts plastiques)
— design 2D
— design 3D
— enseignement (musique)
— histoire de l'art

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes: — enseignement (éducation physique)
— enseignement élémentaire
— profil A: préscolaire et élémentaire
— profil B: élémentaire
— enseignement (préscolaire et élémentaire)
— (module sur le chantier)
— enseignement (enfance inadaptée)
— profil A: enseignement
— profil B: éducation de groupe
— information scolaire et professionnelle

FAMILLE DES LETTRES

Programmes: — animation culturelle
— éducation culturelle
— profil A: sans mention
— profil B: — études littéraires
— linguistique
— études étrangères
— éducation culturelle
— (module sur le chantier)
— information culturelle
— recherche culturelle
— profil A: sans mention
— profil B: — linguistique
— études littéraires
— esthétique
— lettres (études françaises)
— linguistique
— art dramatique

FAMILLE DES SCIENCES

Programmes: — biologie
— enseignement secondaire (biologie)
— chimie
— enseignement secondaire (chimie)
— mathématiques
— enseignement secondaire (mathématiques)
— enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA)
— physique
— enseignement secondaire (physique)
— géologie
— sciences de la terre
— enseignement professionnel (technique de la mécanique)
— enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Programmes: — administration
— enseignement secondaire (administration)
— économique

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Programmes: — géographie
— enseignement secondaire (géographie)
— histoire
— enseignement secondaire (histoire)
— philosophie
— psychologie
— science politique
— sciences religieuses
— enseignement secondaire (sciences religieuses)
— sociologie
— relations humaines
— travail social
— études urbaines

Programmes conduisant aux certificats

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

— certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

— certificat en sciences comptables (programme de 30 crédits)
— certificat en administration (programme de 36 crédits)

Concentration: — général

— santé
— personnel et relations de travail
— administration publique
— administration scolaire
— administration policière
— sciences comptables
— informatique
— marketing
— finances
— évaluation foncière
— administration bancaire
— administration de la coopération
— approvisionnement
— assurances

FAMILLE DES LETTRES

— certificat en linguistique (programme de 30 crédits)

Début limite de présentation d'une demande d'admission:

— Temps complet: 1er mars 1974
— Temps partiel: 1er juillet 1974
Renseignements supplémentaires: 876-3161

Adresse pour demander un formulaire:

Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1180, rue Bleury
Montréal, Québec
H3C 3P8

DISTRICT NORD

ROXY STEREO CENTRE

331, boul. Ste-Rose, Laval-Ouest
627-3995

Panasonic

ATELIERS ÉLECTRONIQUES

BROSSEAU INC.
3266, Grande-Allee
St-Hubert 678-3430

Panasonic

AMEUBLEMENT PHIL JOLY

121 est. Blainville
Ste-Thérèse-de-Blainville
435-6566

Panasonic

ROLAND L'ECUYER T.V.

40, chemin Oka
St-Eustache
473-4044
Panasonic

DISTRICT SUD

T.V. CHAMBLY ENRG.

1574 Bourgogne
Chambly
658-6225

AMEUBLEMENT CLAUDE LACOMBE INC.

3807 Hochelaga, Mtl
255-5126 - 255-5311

Panasonic

Simpsons

Centre-ville
Fairview - Pointe-Claire

DISTRICT EST

LUDGER CYR INC.

Toujours à la page
5386 est. Jean-Talon
725-4731

Panasonic

LUCIEN FREDETTE MEUBLES

2040 Bossuet
Montréal
256-0520

METRO ELECTRONIQUE

29 St-Pierre
St-Constant
632-2093

Panasonic

PASCAL

Quelques modèles encore
disponibles dans quelques uns
de nos magasins.

Panasonic

HERVÉ OUELLETTE LIMITÉE

3475 est. rue Ontario
526-5921

Panasonic

J.R. VINET INC.

520 Georges-V
Montréal-Est
351-9110

Panasonic

DISTRICT OUEST

Grovers

3939 WELLINGTON
VERDUN
937-8931

LA CONNECTION

Le Viaduc
Place Bonaventure
871-8241

Panasonic

La construction du gazoduc de l'Arctique de nouveau retardée jusqu'à l'été 1977

LES CANADIENS, qui attendent depuis près d'un an la présentation aux autorités fédérales du projet d'un gazoduc de \$5.5 milliards depuis l'Arctique jusqu'au 45e parallèle, risquent d'être gravement déçus le mois prochain.

Ils apprendront alors que vingt-sept des plus grandes compagnies pétrolières et distributrices de gaz naturel en Amérique du Nord, actionnaires du Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd., ont retardé d'environ trois mois l'échéance du dévoilement du projet qui suscite tant de controverses dans l'Ouest du pays.

Aux dires mêmes du président d'Imperial Oil, M. J.A. Armstrong, le consortium a décidé de soumettre le projet en deux étapes devant la Commission nationale de l'énergie et le ministère du Nord et des Affaires indiennes:

- les premiers documents seront livrés publiquement à la mi-mars et comprendront l'ingénierie du projet, l'impact biologique et régional de sa réalisation de même que les alternatives de transport (bateaux, avions, sous-marins, conduits de gaz naturel liquéfié) rejetées par le consortium;
- quant aux informations essentielles aux Canadiens pour leur per-

mettre d'évaluer les bénéfices qu'ils pourront retirer du projet, elles ne seront présentées que dans trois ou quatre mois; ces dossiers concernent le financement du projet, les perspectives d'offre et de demande de gaz naturel sur le marché canadien au cours des prochaines décennies et les conséquences économiques que la construction du gazoduc provoquera à l'échelle du Canada.

Une telle stratégie, d'expliquer M. Armstrong à LA PRESSE, né-

TEXTES: Robert POULIOT

cessitera une période d'examen et d'audiences publiques qui pourraient durer jusqu'à deux ans.

Fixé l'automne dernier encore à l'été 1975, le début des travaux d'aménagement et de construction devra donc être retardé jusqu'à l'été 1977 et ce n'est pas avant juillet 1980 que les premières quantités de gaz naturel pourraient être livrées sur le marché américain.

Stratégie d'émiettement

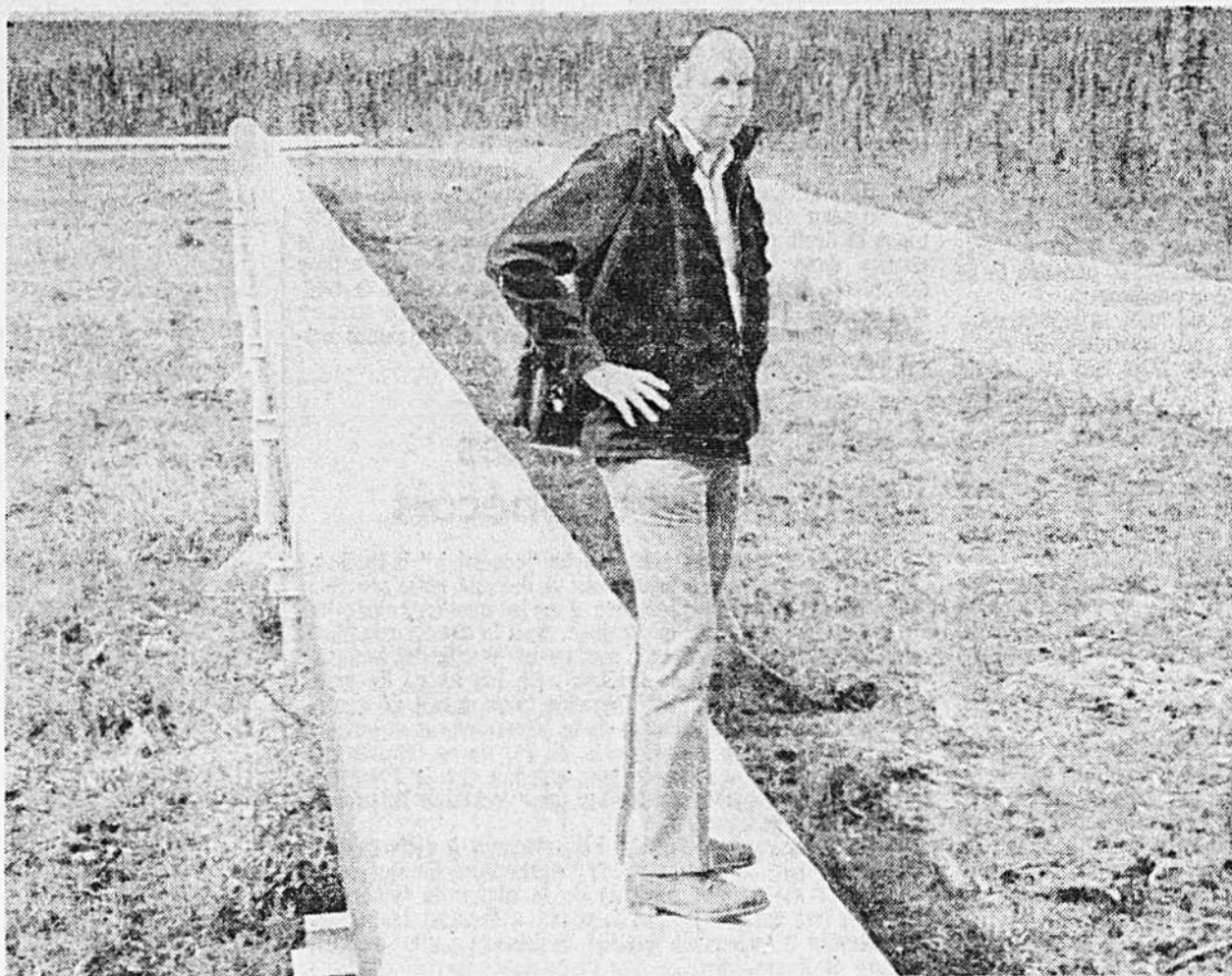
D'après certaines sources, mêlées de près aux activités du consortium à Calgary, la lenteur affichée par les actionnaires du Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. à présen-

ter leur projet tient à deux facteurs:

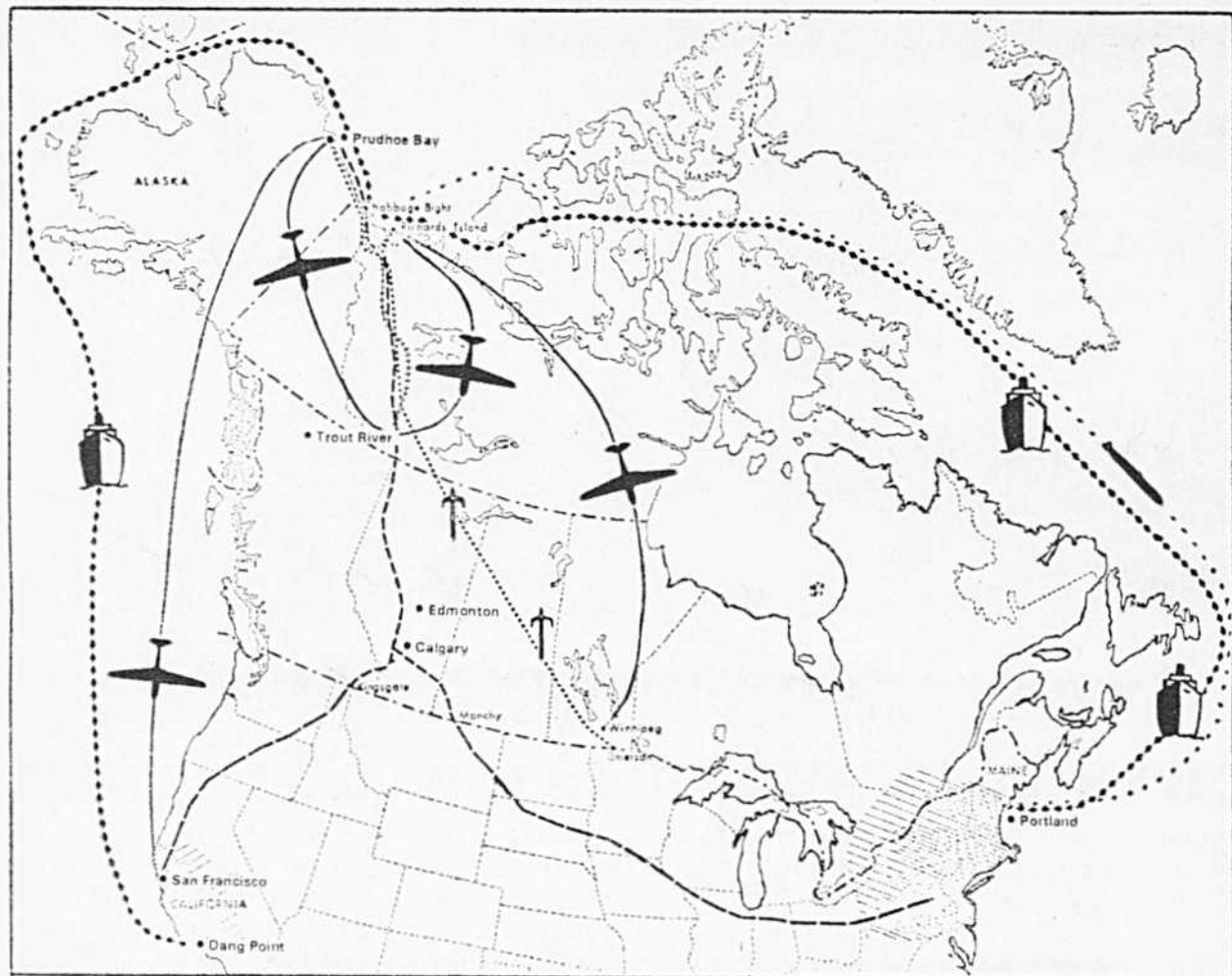
- la faiblesse des découvertes canadiennes de gaz naturel jusqu'à ce jour en Arctique, pauvreté qui hypothéquerait sérieusement la rentabilité du projet de gazoduc (des ingénieurs indépendants ont confirmé au consortium l'existence d'à peine la moitié des réserves de gaz nécessaires pour justifier le projet);
- l'hésitation des compagnies américaines à fournir aux critiques du projet autant d'informations qui pourraient, à l'instar du projet de pipeline Trans-Alaska aux États-Unis, se retourner contre elles et modifier sensiblement les termes originaux de l'entreprise.

Les mêmes sources prétendent que la stratégie d'émiettement de l'information a été adoptée par le consortium sur l'initiative des membres américains. Mais devant l'insistance des compagnies canadiennes à vouloir tout dévoiler immédiatement, un compromis serait intervenu.

En plus de la soumission en deux étapes, le consortium conservera à son actif tout autre document pertinent au projet que les intervenants (provinces, secteurs industriels, groupes nationalistes, universitaires, écologistes) ou les autorités canadiennes pourraient réclamer durant les audiences publiques.



Le gazoduc, sur lequel s'est juché le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, a un diamètre de 48 pouces. Les membres du consortium Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. avaient aménagé trois centres expérimentaux, l'un à Sans Saül, l'autre à Inuvik et un troisième en Alaska. Même si le conduit qu'on aperçoit est à la surface du sol, celui du Mackenzie sera enfoui de deux à six pieds sous terre.



Malgré les innombrables propositions soumises d'un bout à l'autre du Canada au consortium Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. pour acheminer le gaz naturel de l'Arctique et de l'Alaska jusqu'aux riches marchés industriels du sud, le seul mode de transport qui semble convenir est le gazoduc. L'illustration nous indique les diverses routes qu'auraient pu emprunter les avions, navires, sous-marins (près du Groenland, à droite) et lignes de transmission pour transporter l'énergie du Grand-Nord. Au centre, on aperçoit le tracé du gazoduc tel que le suggérera le consortium le mois prochain. A partir de Monchy, les Américains construiront un prolongement jusqu'au marché du Mid-West et, en particulier, celui de Chicago. Quant à la ville de Kingsgate en Colombie-Britannique, elle servira de plate-forme d'exportation sur le marché de la Californie. Pour leur part, les provinces de l'Est devront encore compter sur le TransCanada Pipelines qui les sert depuis 1958. TCPL s'abouchera au gazoduc de l'Arctique à Empress, à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le gazoduc supplante trains, navires, sous-marins, avions, hélicoptères et monorails...

Pour justifier la construction d'un gazoduc le long du Mackenzie, entre le Grand-Nord et les marchés industriels du sud, le groupe Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. a rejeté la possibilité de recourir au transport par navires, sous-marins, avions, hélicoptères, trains, monorails et pipeline de gaz liquéfié.

Dans une étude d'une centaine de pages, complétée le 21 septembre dernier, le consortium fait en quelque sorte une preuve par l'absurde: les autres modes de transport sont trop coûteux, inefficaces, impossibles à réaliser ou risquent de reporter à 1980-81 le début d'exploitation des puits de gaz naturel dans l'Arctique canadien et en Alaska.

Les 27 entreprises de pétrole et de gaz naturel, actionnaires de Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd., ont même étudié la possibilité de construire un chapelet de centrales thermiques, alimentées à même le gaz naturel de l'Arctique, dont l'électricité serait acheminée vers les marchés canadiens et américains par des lignes de transmission à très haut voltage et à courant continu.

Cependant, il aurait fallu mobiliser une main-d'œuvre de 17,000 travailleurs pour réaliser ce projet dont le coût total est estimé à \$17.6 milliards. Les diverses étapes de conversion du gaz naturel en électricité auraient eu des surplus entraî-

des pertes d'énergie cinq fois plus élevées que celles prévues dans l'exploitation d'un gazoduc conventionnel.

Gaz liquéfié ou à haute densité

Les analystes du Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. ont examiné le projet d'expédition du gaz naturel à très haute densité et à forte pression, à une température oscillant autour de 115 à 150° F. en-dessous de zéro.

Le principal avantage d'expédier le gaz à l'état semi-liquide ou liquide (à une température de -260° F) est de pouvoir utiliser un conduit beaucoup plus petit tout en augmentant la vitesse et le volume des livraisons.

Toutefois, un pipeline acheminant du gaz à très haute densité n'a jamais été construit, tandis que le plus grand pipeline de gaz liquéfié à travers le monde n'a qu'une longueur de trois milles.

Dans les deux cas, la technologie n'est pas encore assez mûre, souligne l'étude, pour qu'on puisse y recourir avant la fin des années 70.

Le train et le monorail

La voie ferroviaire pour transporter du gaz naturel liquéfié impliquerait l'utilisation de 16 trains et de 139 wagons, la construction d'une vingtaine de ponts impor-

tants dont la longueur varierait de 300 pieds à plus d'un mille et une mise de capitaux de \$14.4 milliards pour livrer l'énergie jusqu'au marché américain de Chicago.

Sans reprendre aucune des études effectuées à ce sujet par le gouvernement fédéral ou certains groupes d'écologistes, les ingénieurs du consortium estiment qu'un tel projet pourrait être excessivement dangereux, tant pour les risques de déraillement que pour le sol qui devra supporter un poids beaucoup plus élevé qu'un gazoduc conventionnel.

Pour ce qui est du monorail, aucune étude n'a été faite à ce jour pour transporter des marchandises ou des hydrocarbures. L'infrastructure qu'il faudrait alors édifier pourrait causer de graves dégâts au pergélisol, espèce de lichen et de touffes d'herbe qui protègent les couches inférieures de glace contre les rayons du soleil.

Les navires et sous-marins

Les gaziers ou navires géants transportant du gaz naturel liquéfié ont été mis en service pour la première fois en 1964.

Aucun n'a encore été construit pour affronter les mouvements de glace et, poursuit le document de Canadian Arctic Gas, au rythme où les chantiers maritimes à travers le monde accumulent les comman-

Stelco fabriquera 60% de l'acier canadien utilisé pour le gazoduc

The Steel Company of Canada (Stelco) fabriquera environ 60 pour cent de l'acier canadien qui servira à construire un gazoduc de 2,404 milles de long entre l'Alaska, l'Arctique canadien et les riches marchés de consommation du sud.

C'est ce que révèle un document, daté du 17 septembre 1973, préparé par le Consortium Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd., promoteur du gazoduc.

Les commandes qui seront accordées à Stelco atteindront 1.2 million de tonnes, entre le 1er janvier 1976 et le 31 août 1977. Ce tonnage représente l'équivalent de tout ce qui a été produit au Canada comme conduits en 1971.

La plus grosse part de cette commande sera remplie à la nouvelle tuberie de Stelco à Welland pour les conduits de 48 pouces de diamètre, tandis que les conduits de 42 pouces seront fabriqués à l'usine Camrose.

L'Interprovincial Steel & Pipe Corporation obtiendra les autres contrats d'acier canadien pour produire 198,450 tonnes de conduits de 42 pouces de diamètre à ses usines de Regina et d'Edmonton.

Les études du consortium indiquent que 708,374 tonnes d'acier étranger seront fabriquées en Europe, pour le tiers, et au Japon, pour les deux tiers, sans toutefois indiquer auprès de quelles entreprises Canadian Arctic Gas Pipeline s'adresserait en particulier.

Les Japonais ont deux avantages importants sur l'Europe: leur expérience dans la fabrication des conduits du pipe-line Trans-Alaska et la proximité des aciéries japonaises de Vancouver et des Territoires du Nord-Ouest comparativement aux aciéries allemandes ou italiennes.

Quant aux Américains, leur technologie n'est pas encore assez développée pour permettre une production aussi intense de produits aussi volumineux.

La plupart de l'équipement requis pour la construction des stations de pompage sera fabriqué à Edmonton au cours de la première année et à Toronto au cours de la deuxième.

Au total, 43 stations de pompage de 7,500 tonnes chacune auront été installées avant la fin de 1982 sur le parcours du gazoduc de l'Arctique.

Des géants pour un travail hors de l'ordinaire

L'ampleur du projet ne se limite pas aux détails techniques ou aux quantités de gaz naturel qui seront transportées par le conduit, bien qu'il s'agisse du premier gazoduc du genre au monde à percer aussi profondément les mystères de l'Arctique.

C'est surtout en constatant la puissance des actionnaires du consortium qu'on peut comprendre l'importance du projet pour toute l'industrie du continent, que ce soit l'économie californienne de la côte du Pacifique, celle du riche marché de Chicago et du Mid-West ou encore celle, beaucoup moins modeste mais non moins vigoureuse, de l'Ontario.

Dans le jeu de puissance que se livreront pétroliers et gouvernements au cours des prochains mois, l'Est canadien sera virtuellement rayé de la partie.

La raison en est bien simple: les trois régions qui tireront le plus d'avantages de cet approvisionnement additionnel de gaz naturel centres d'exportations du continent à long terme sont les principaux centres d'exportations du continent nord-américain.

Elles seules, les 27 compagnies actionnaires du groupe Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. contrôlaient en 1972 quelque \$48 milliards d'actifs, affichaient des revenus bruts de \$35 milliards (plus que tout ce qui s'est produit au Québec l'an dernier) et disposaient de capitaux d'investissements (profits, plus impôts différés, plus réserves pour amortissement ou remplacement de biens) excédant \$5 milliards.

Exxon Corporation, la société-mère d'Esso Imperial et qui a été l'une des premières entreprises à se joindre au consortium (Esso a effectué jusqu'ici les plus importantes découvertes de gaz naturel en Arctique tandis qu'Exxon est l'un des premiers producteurs de la baie de Prudhoe), détenait à travers le monde en 1972 des réserves

de pétrole sept fois supérieures à celles de l'Alberta, tandis que ses réserves de gaz naturel auraient pu desservir huit fois le marché canadien l'an dernier. Et il se agit là que l'un des 27 membres du groupe!

Au nombre des compagnies productrices (la plupart des autres membres étant des distributeurs canadiens ou américains de gaz naturel), huit d'entre elles avaient une production mondiale de 6.4 millions de barils de pétrole par jour en 1972, égale à la production combinée du Canada, du Venezuela et d'une partie du Koweït.

Pareil bilan incite à se demander qui, du consortium ou du gouvernement, devra faire le plus de concessions sur le projet d'un gazoduc de 2,404 milles de long.

Par exemple, Ottawa souhaiterait que le gaz naturel destiné au marché de Chicago soit livré à la ville frontière d'Emerson, au Manitoba, plutôt qu'à Monchy, une autre ville frontière du Canada, située cette fois en Saskatchewan.

A l'origine du projet, le consortium avait choisi Emerson mais au fil des études de coûts, les actionnaires ont évalué à \$600 millions l'épargne qu'ils réaliseraient en choisissant Monchy comme point de livraison.

En préférant Emerson, le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald S. Macdonald, avait expliqué aux membres du consortium que les Canadiens pourraient ainsi rapatrier le maximum des activités de transport qui génèrent environ 75 à 85 pour cent des revenus de l'exploitation et de la mise en marché du gaz naturel.

Fait certain, même si Ottawa devait finalement accorder le feu vert au projet, comme l'a clairement signalé le premier ministre Trudeau en décembre dernier, cela ne se fera pas sans douleur, d'autant plus que de nombreux groupes à travers le pays se préparent à assiéger littéralement les salles canadiennes d'audiences publiques.

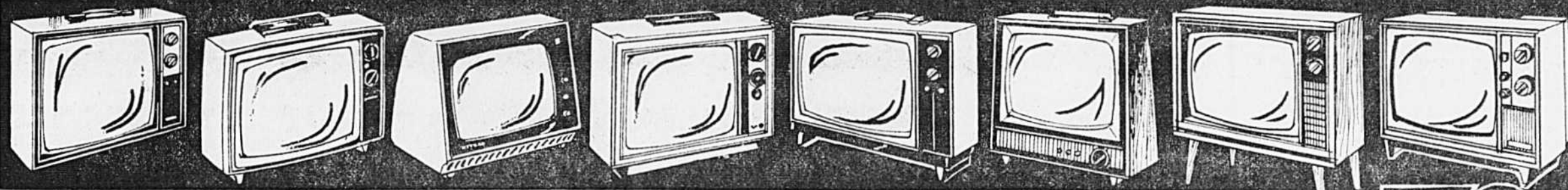
PLAZAMART

VENTE EN MILLION DE DOLLARS

D'APPAREILS ÉLECTRIQUES, STÉRÉOS, TV À PRIX JAMAIS VUS!

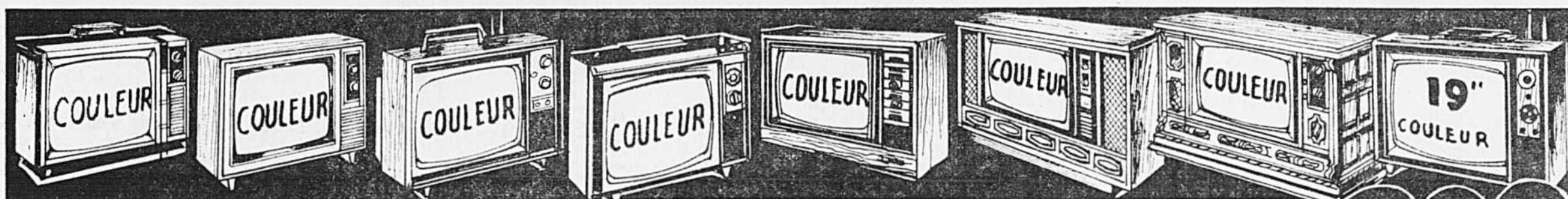
Nous sommes dépositaires
autorisés de:

• RCA • WESTINGHOUSE • PHILCO-FORD • JULIETTE • ADMIRAL • PHILIPS • AGS • MORSE • TOSHIBA



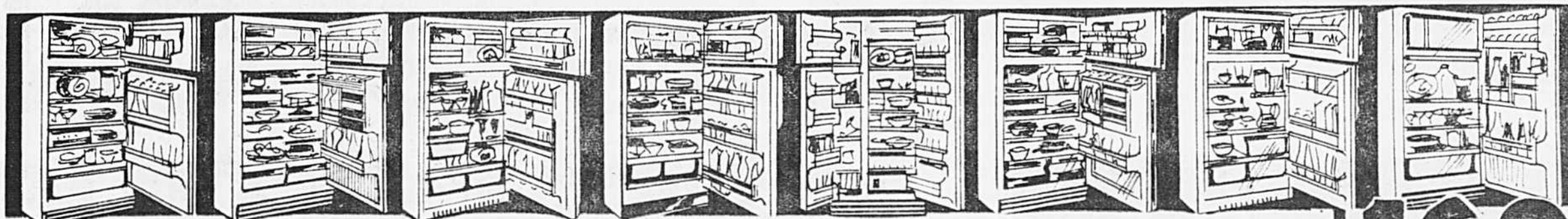
TV NOIR ET BLANC EN VENTE

POUR
AUSSI PEU
QUE **\$79**



TÉLÉVISEURS COULEURS EN VENTE

POUR
AUSSI PEU
QUE **\$289**



RÉFRIGÉRATEURS EN VENTE

POUR
AUSSI PEU
QUE **\$169**



**AUX
PLUS BAS
PRIX EN
VILLE!**

CUISINIÈRES EN VENTE

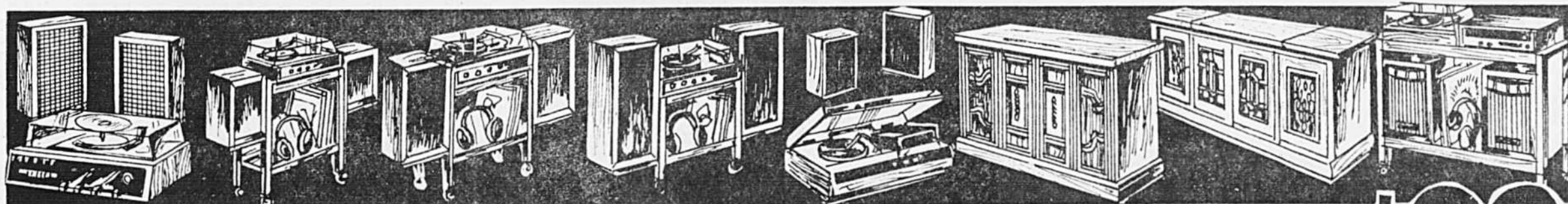
POUR
AUSSI PEU
QUE **\$129**



L'achat
par plan
budgétaire,
c'est plus facile
chez
Plazamart

APPAREILS DE BUANDERIE EN VENTE

POUR
AUSSI PEU
QUE **\$159**



STÉRÉOS EN VENTE

Tous nos meubles en vente avec escomptes jusqu'à 50%

POUR
AUSSI PEU
QUE **\$99**

CHARGEZ-LE

CHEZ PLAZAMART
NOUS ACCEPTONS TOUTES LES CARTES DE CREDIT
BANCAIRES OU AUTRES RECONNUES

OUVERT

jusqu'à 9 h. les jeudis et vendredis
soirs; samedi toute la journée.

PLAZAMART

LE PLUS GRAND MAGASIN À RAYONS SUR LA PLAZA SAINT-HUBERT

7017 ST-HUBERT, MONTREAL (Entre Belanger et Jean-Talon) TÉL.: 273-5101

CHARGEZ LE

CHEZ PLAZAMART
NOUS ACCEPTONS
TOUTES LES
CARTES DE CREDIT
BANCAIRES OU AUTRES RECONNUES

CENTRE LANGELIER

JEAN-TALON ET LANGELIER

254-2551

7360 RUE SAINT-HUBERT

ENTRE DE CASTELNAU ET FAILLON

274-5668

3168 GRANDE-ALLÉE

LAFLÈCHE (ST-HUBERT)

672-9811

4030 EST, RUE ONTARIO

ENTRE JEANNE D'ARC ET PIE IX

527-3225

en bref

Importante délégation du Québec au Japon

QUEBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, entreprendra au début de mars un voyage au Japon dans le but de trouver des débouchés pour les produits québécois.

C'est ce qu'a laissé savoir hier un haut fonctionnaire du ministère lors d'une réunion d'information.

L'importante délégation, environ 200 hommes d'affaires et une dizaine de représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce, se rendra à Tokyo, où plusieurs rencontres sont prévues pour les 6 et 7 mars.

"L'affaire Lenko" intéresse Trudeau

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau entre en scène dans l'affaire Lenko, dans le différend qui met aux prises Eugène Jim Lenko, 35 ans, natif de Sainte-Sophie, au Québec, et les autorités soviétiques.

Jim Lenko est né au Canada de parents soviétiques et ceux-ci partaient avec lui pour l'URSS en 1956.

Il est toujours en URSS, où on le considère comme citoyen soviétique, mais lui se dit citoyen canadien et veut revenir au Canada.

"Il est Canadien, il est né au Canada et j'ai demandé que notre ministère des Affaires extérieures prenne toutes les dispositions pour qu'il soit traité comme un Canadien doit l'être", a déclaré le premier ministre Trudeau à des reporters mercredi.

Stanfield est toujours prêt à affronter Trudeau

EDMONTON — Le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, est prêt à affronter le gouvernement dans une élection où l'un des grands thèmes serait l'augmentation du coût de la vie. Que cette élection vienne n'importe quand et je m'y battraï, a-t-il lancé au cours d'une conférence de presse donnée hier à Edmonton.

M. Stanfield reproche au premier ministre Trudeau notamment d'avoir déclaré que l'inflation va continuer de s'aggraver et que le gouvernement ne peut rien faire à ce sujet.

En parlant ainsi, dit-il, le premier ministre Trudeau fait preuve d'irresponsabilité et contribue lui-même à aggraver l'inflation.

Le nombre de prêts agricoles double

QUEBEC — La Société du crédit agricole a consenti des prêts totalisant plus de \$42,5 millions au Québec, en 1973, comparativement à \$22 millions l'année précédente.

Ce progrès remarquable découle directement de la très forte demande qui s'exerce actuellement sur les produits agricoles, selon le gérant provincial de la Société, M. Fabien Langlois.

La monnaie des Jeux à New York

NEW YORK (PC) — Avec l'aide notamment d'agents de la Gendarmerie royale du Canada qui portaient, bien sûr, leur uniforme d'écarlate, le ministre des Postes du Canada, M. André Ouellet, a lancé hier, en plein cœur de New York, au sein d'une foule immense, l'opération internationale dite de la Monnaie olympique, entreprise par laquelle le gouvernement canadien compte recueillir une somme de \$250 millions pour le financement partiel des Jeux de 1976 à Montréal.

Le président du conseil de Manhattan, M. Percy Sutton, a dévoilé un bronze géant qui est une réplique du symbole olympique: les anneaux et le podium, et le ministre Ouellet a donné une conférence de presse dans laquelle il a exprimé l'espoir que les Américains achèteront entre 20 et 25 p. cent de toutes les pièces de monnaie olympique.

M. Ouellet a expliqué que le financement des Jeux de Montréal se fera par la vente de \$250 millions de pièces de monnaie olympique, par la vente de timbres-poste olympiques et par une loterie nationale au Canada, ces deux derniers moyens devant apporter une somme de \$310 millions.

Il a prédit que 40 p. cent des pièces de monnaie olympique seront vraisemblablement achetées au Canada, entre 20 et 25 p. cent en Europe, entre 20 et 25 p. cent aux Etats-Unis et le reste dans les autres parties du monde.

Il a ajouté que jusqu'ici, les ventes de monnaie olympique au Canada sont extraordinairement élevées, que la vente aux Etats-Unis commencera en mai et que d'ici 1976, 28 nouvelles pièces d'argent en coupures de \$5 et \$10 seront frappées.



Un membre de la Gendarmerie royale se tient devant le symbole des Jeux olympiques de 1976 qui a été dévoilé hier à New York, devant le consulat général du Canada.

Subventions pour faire du français la langue de travail

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Rejetant l'idée d'adopter des mesures coercitives pour contraindre les milieux d'affaires à faire du français la langue de travail, le gouvernement du Québec songerait à arriver à cette fin en "motivant" les industries avec des moyens tels que réductions de taxes et subventions.

C'est du moins ce que rapportait hier le Montreal Star et que les autorités provinciales n'ont pas cherché à démentir. Le quotidien anglophone citait des sources non identifiées au sein du caucus libéral. Comme on le sait, les députés libéraux ont été saisis la semaine dernière des principaux éléments de la politique linguistique que compte présenter le gouvernement Bourassa à la reprise de la session parlementaire.

Autre élément de cette politique linguistique révélé par le Star, le gouvernement instituerait un examen obligatoire pour les enfants qui désirent s'inscrire dans une école dont la langue est autre que leur langue maternelle.

Cet examen, qui aurait pour but de déterminer si l'enfant a les capacités intellectuelles de s'instruire dans une langue autre que sa langue maternelle, affaiblirait les dispositions du bill 63, lequel consacrait le libre choix des parents à la langue d'enseignement.

Quant aux immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ils seraient dirigés vers une école "d'orientation" où ils recevraient un enseignement en français.

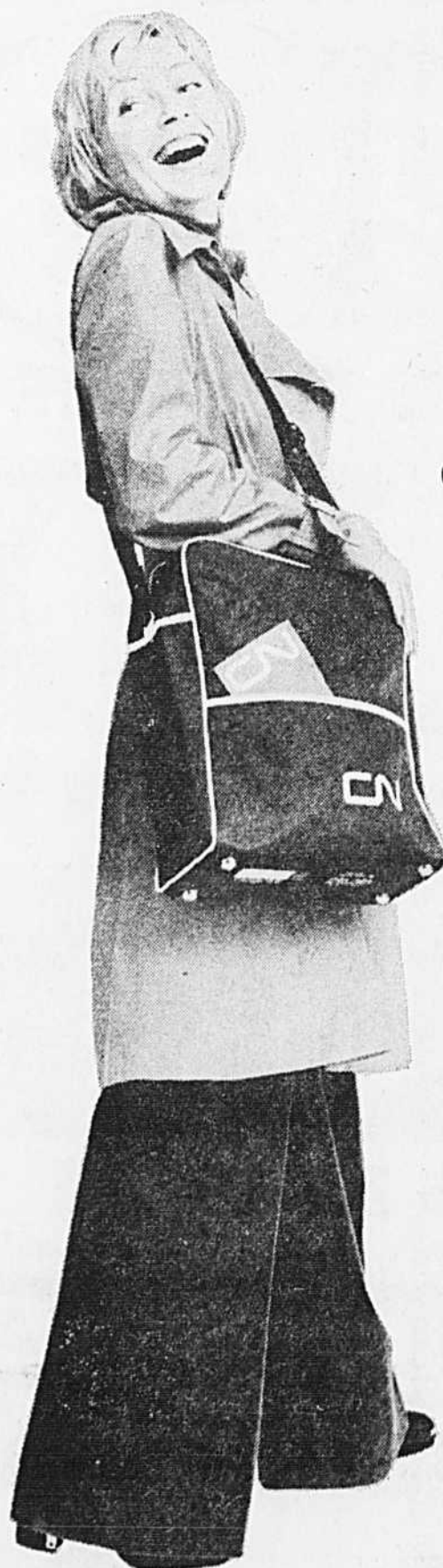
Les enfants dont les parents se sont déjà prévalus des dispositions de la loi 63 pour étudier dans une école dont la langue n'est pas leur langue maternelle n'auraient cependant pas besoin de subir l'examen pédagogique préconisé pour poursuivre leur éducation dans leur langue seconde.

Dans le monde du travail, les conventions collectives devraient être conclues en français à moins que le syndicat ne demande que les négociations se déroulent en anglais.

Sur les affiches publicitaires, le français devrait avoir la priorité. Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, qui a présenté la semaine dernière à ses collègues ces éléments de la politique linguistique du gouvernement, aurait parlé d'un statut de "priorité légale" du français sur l'anglais, cependant que l'anglais conserverait quand même un caractère officiel.

M. Cloutier, qui a quitté le Québec à destination de l'Afrique, où il participera à la conférence des ministres de l'Éducation, n'a pu être joint.

Voyager CN, c'est ce que j'aime.



"Voyager CN, c'est encore ce qu'il y a de plus avantageux, compte tenu non seulement du prix mais aussi de tous les avantages de se laisser aller au confort du CN. On a de l'espace pour se dégourdir les jambes, on ne se fatigue pas à conduire, on peut manger et se détendre tout en roulant bon chemin. A part ça, j'aime bien avoir les deux pieds à terre. C'est pourquoi dans mon pays, je voyage toujours par le CN."



Le calendrier des tarifs Rouge Blanc Bleu du CN vous permet de choisir le tarif en choisissant votre jour de départ. A vous donc d'opter pour le plus avantageux.



Dans la voiture Superconfort exclusive au CN, c'est la super-détente. Des fauteuils super-inclinables qui vous permettent même d'y dormir.



Des repas complets en voiture-restaurant ou voiture club-restaurant. Et dans notre voiture café-bar, une consommation ou un repas léger.



Faire un brin de jasette tout en sirotant une consommation? Dans notre voiture café-bar c'est très agréable. Et aussi à votre propre siège dans notre voiture club.



Les cartes de crédit CN/Air Canada, MasterCharge et ChargeX sont acceptées dans tous les bureaux de Ventes Voyageurs du CN, ainsi qu'à bord des trains.



Les tarifs Groupe, Famille, Jeunesse et Sagesse vous font bénéficier d'escomptes allant jusqu'à 20%, en plus des avantages des tarifs Rouge Blanc Bleu.



Du nouveau dans nos voitures-lits: le billet est maintenant offert avec ou sans repas.

Consultez un agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

Vivez moderne, voyagez



NOUVEL ACCÈS AU TERMINUS CONTAINERS DE CP RAIL LE 25 FÉVRIER

À compter du 25 février 1974, l'ancienne entrée du terminus containers de CP Rail sera fermée en permanence.

On y accèdera désormais par le terminus rail-route de CP Rail, au 2250, 43e Avenue, Lachine, Qué.



Abonnez-vous au nouveau quotidien

LE JOUR

Première parution: le 28 février

Abonnement par camelot: \$1.25 par semaine

DEVEZ-VOUS ACTIONNAIRE DU JOUR

Demandez notre prospectus pour devenir actionnaire \$100, l'action, ou multiple de \$100.

Yves Michaud
René Lévesque
Jacques Parizeau

Composez

332-0731 ou 332-0328

GRANDE VENTE DE FÉVRIER

Notre grande vente de février commence sa dernière semaine. Si vous pensez à vous meubler au printemps, nous vous suggérons fortement de choisir vos meubles dès aujourd'hui; car nous avons été avisés de nous attendre à des prix indiquant une avance de 10% pour le mois prochain — Achetez maintenant et économisez.

Victoriaville

Fabriqué au Québec

Mobilier 4 morceaux, style méditerranéen, pour chambre à coucher.

Contre-plaqué en bois dur sélectionné au riche fini pacannier. Comprend un bureau triple 66" avec un miroir vertical, un chiffonnier et une tête de lit "Queen" pleine largeur.

399⁹⁵

Table de chevet en sus

69⁹⁵



CAUSEUSE À APPUIS-BRAS MOBILES KROEHLER

- Construction à ressorts en boudin
- Chaque appui-bras s'ajuste à 5 positions de confort
- 2 coussins "polyfoam" au dossier. Longueur 54", 72" lorsque les bras sont abaissés
- Hauteur 32" — Largeur 41"

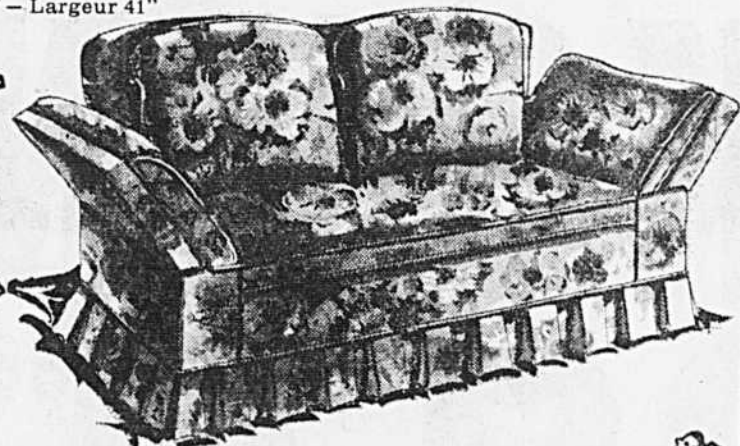
179⁸⁸



Un lit idéal pour les invités.

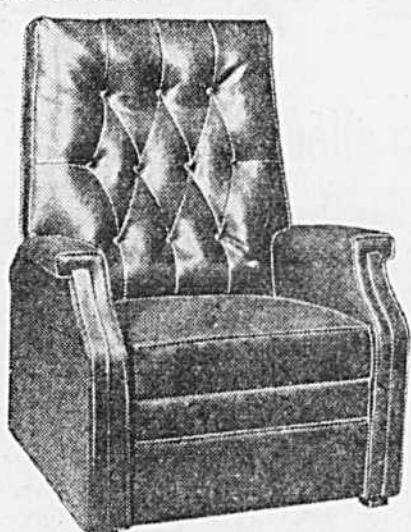
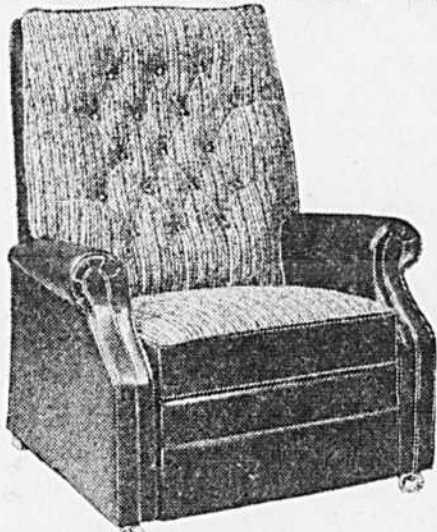


Ce qu'il faut pour lire ou regarder la télé.



Voici 4 fauteuils Berkline

Vous pourrez choisir parmi 65 autres modèles, recouverts de vinyle simili-cuir ou de tissu. Ils s'ajustent à plusieurs positions.



Combinaison — brun

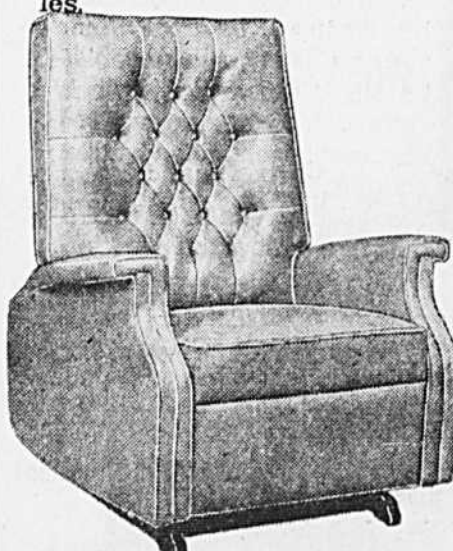
Recouvert de vinyle doux et de tissu riche. Monté sur 2 roulettes à billes.

99⁹⁵

Inclinable tout vinyle

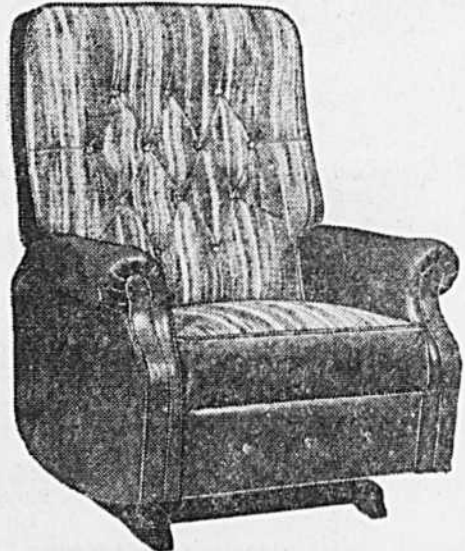
Matériel brun, doux et confortable. S'ajuste à 3 positions.

79⁹⁵



Inclinable — berçant
Vinyle noir.
S'ajuste à 5 positions.
Aubaine spéciale.

94⁹⁵

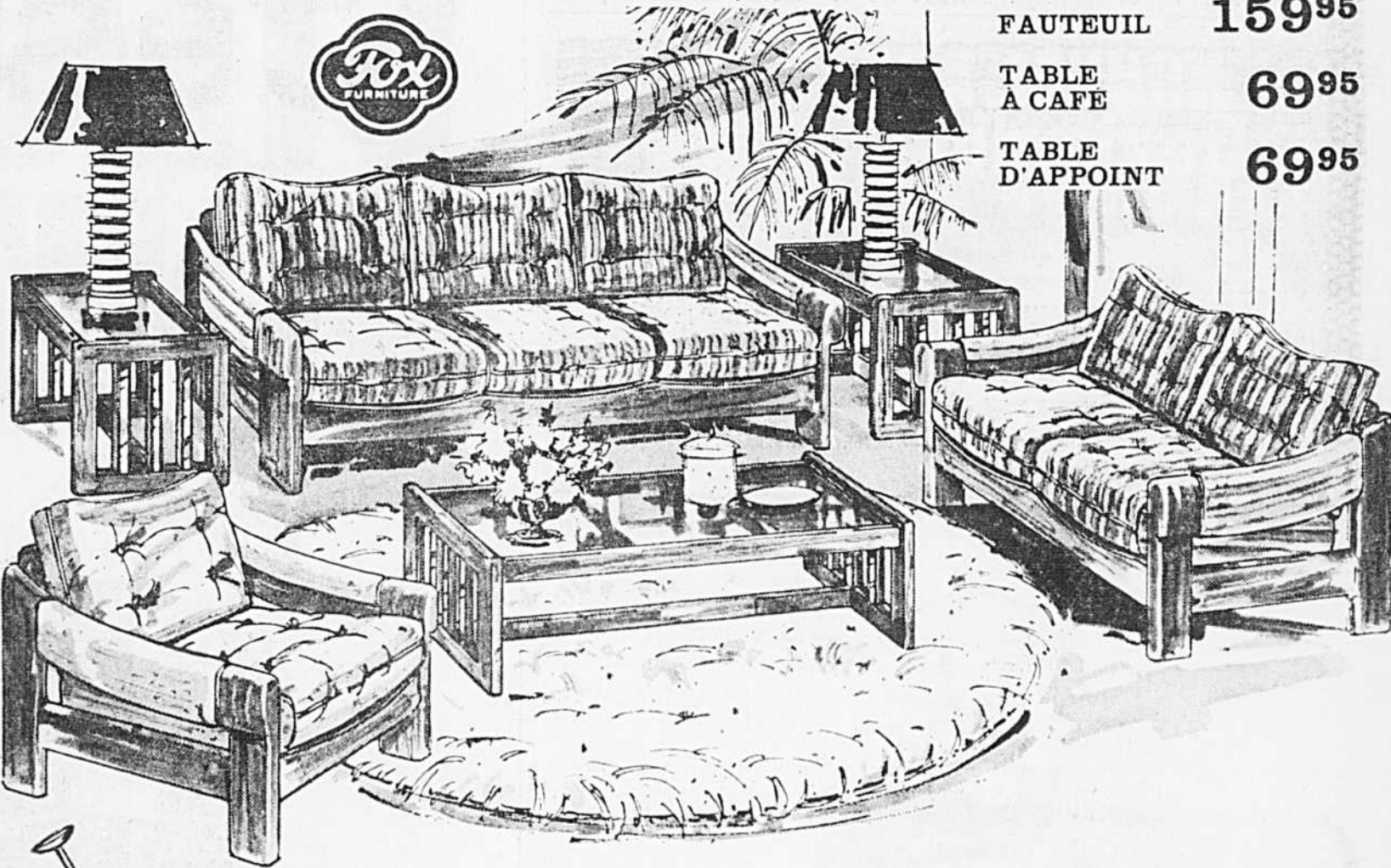


Inclinable — berçant de luxe
Combinaison de tissu et de vinyle simili-cuir. Extra-luxueux.

124⁹⁵

Mobilier style contemporain

Voici un nouveau mobilier style contemporain créé spécialement pour le monde d'aujourd'hui et à des prix sans pareils. Les rails du devant en forme de cuillère donnent plus de confort aux coussins très épais. Les appuis-bras capitonnés s'avancent en arc. Les recouvrements sont en "fibres miracles" qui résistent aux taches. Les cadres sont en orme au riche fini noyer lustré. Les tables assorties possèdent un dessus en verre.



SOFA	319⁹⁵
CAUSEUSE	249⁹⁵
FAUTEUIL	159⁹⁵
TABLE A CAFE	69⁹⁵
TABLE D'APPOINT	69⁹⁵

CHAIRES PLIANTES

de qualité. Riche fini bronze métallique.

5⁹⁹

2 10⁹⁹
pour



CI-DESSOUS
Sièges rembourrés capitonnés
Siège et dossier rembourrés de luxe

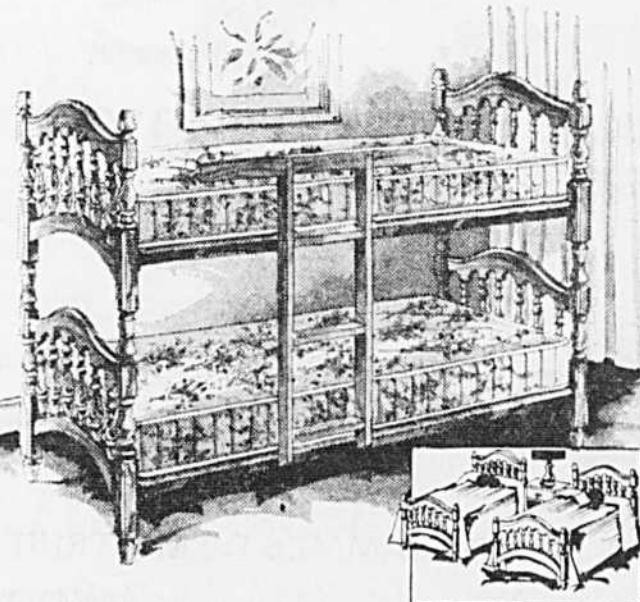
9³⁸
Ch.

12¹⁰
Ch.

15⁹⁵
Ch.

26²⁵
Ch.

Table appareillée (NON ILLUSTRÉE)
Grande table de réception ronde



LITS SUPERPOSÉS BEDFORD

Tournure en bois massif, bois dur au fini doux avec dessus en spirale. Utilisez-les comme lits superposés ou comme lits jumeaux. Au complet avec matelas à ressorts.

179⁹⁵

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

• 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Petite généalogie de l'Institut Drouin

Un commentaire de
Cyrille FELTEAU

Après son slalom géant de jeudi dernier, le ministre de la Justice du Québec, M. Choquette, se tient étrangement coi. Tout comme M. Drouin et M. Lesage, d'ailleurs. Plus de communiqué de mille mots; plus même de communiqué du tout. C'est le grand silence.

Pourtant, dans notre article de lundi, nous osions corriger sa "rectification" en démontrant, à l'aide d'un petit calcul commandé par les termes mêmes de son communiqué, que la somme offerte — ou déjà remise — par le gouvernement du Québec à l'Institut généalogique Drouin Enrg. pour les microfilms de nos registres d'état civil dépassait d'au moins \$33,000, la somme de \$500,000 que nous avions annoncée tout d'abord en dévoilant ce que les journaux appellent déjà "le scandale des microfilms". Que l'on vérifie bien: \$400,000,00 en versements annuels de \$40,000 plus 5% d'intérêt sur le solde cela fait: \$533,422 et quelques broutilles. De quel côté siège la "fausseté", M. Choquette?

Transformé tout à coup en Sphinx au bas de la piste, M. Choquette ne veut visiblement pas, non plus, tenter d'élucider les questions toutes naturelles que nous avons soulevées autour de son allusion aux "autorisations" qu'un "gouvernement du temps" aurait accordées à l'Institut Drouin afin de lui permettre de microfilmer en toute liberté les archives des greffes de nos palais de justice et des fabriques de nos paroisses.

Insistant à trois reprises, nous avons demandé: quelles autorisations? par quel gouvernement? et en quelle

année? Il est en effet de la plus haute importance que l'on soit fixé sur ces points si l'on veut juger de la valeur de la base sur laquelle M. Drouin s'est appuyé pour édifier un monopole privé qu'il cherche maintenant à vendre au prix fort au successeur du gouvernement qui lui a permis de le bâtir. Comme on le voit, nous avons bouclé la boucle, ou plutôt, le "cercle vicieux".

Encore à la fin de son communiqué, le ministre de la Justice dit "regretter infiniment qu'un journal public, à la une, un article aussi rempli de faussetés sans vérifier les faits à la source avant publication..."

Nous ne sommes pas allés "à la source", mais "aux sources". Après une investigation sérieuse, nous sommes en mesure aujourd'hui d'affirmer ceci:

Les "autorisations" dont M. Choquette parle sans préciser lesquelles, en quelle année, et par quel gouverne-



ment, ont été émises au cours des années 1940 et 1941, par le second gouvernement Godbout, qui fut au pouvoir de 1939 à 1944. Elle furent produites par l'assistant Procureur général du temps, M. Léopold Désilets, agissant sous l'autorité de l'hon. Wilfrid Girouard, qui occupait à ce moment-là un poste équivalent à celui de M. Choquette aujourd'hui.

Si M. Choquette veut vérifier "notre" source, ou plutôt "l'une de nos sources", qu'il s'enquière donc auprès de Me Charles-Edouard Cantin, maintenant à la retraite, qui servit sous onze Procureurs généraux. Interrogé sur ce

brûlant sujet, Me Cantin, après mûre réflexion et retours de mémoire, me confirma ce que nous savions déjà à d'autres sources.

Mais ce n'est que le commencement: s'il importe de fixer ces autorisations dans le temps, il importe également de savoir quels étaient leur contenu, leur portée et leur véritable valeur, en somme. Là-dessus les précisions ne sont pas faciles à obtenir; après trente-cinq ans, les témoins oublient évidemment beaucoup de choses.

D'après Me Cantin, une seule condition était attachée à la ou aux autorisations. M. Drouin pouvait "consulter" nos registres d'état civil (il n'était pas question de les microfilmer, mais c'était, paraît-il, sous-entendu), mais seulement en dehors des heures de travail régulières, c'est-à-dire le soir, de 5 à 8 et aussi pendant les week-ends.

A ce propos, un incident à la fois fâcheux et cocasse se produisit au début des années '40 au greffe du Palais de Justice de Saint-Jérôme. La relation nous en vient d'un témoin oculaire pour qui, malgré les années, il est encore tout frais à la mémoire.

Avant hérité de son père, Me Joseph Drouin, d'un fond considérable de fiches et de documents transcrits à la main par des étudiants et des séminaristes payés à raison de \$0.30 l'heure, M. Drouin fils (n'ayant pas encore atteint la trentaine) après sa découverte du microfilm, résolut de réaliser ce travail au plus tôt, à une allure d'enfer. Fort de son autorisation officielle, il demanda au directeur du greffe de procéder au microfilmage des registres, non seulement le soir, mais toute la nuit, permission qui lui fut accordée. Il n'avait pas pensé au veilleur de nuit, qui, ignorant tout de l'autorisation et de son porteur, s'opposa vigoureusement à ces travaux "dérangeants" au point de téléphoner à M. Désilets, à Québec. Ce fut un beau "barda". L'assistant procu-

reur général, outré, ordonna que tout l'équipement de M. Drouin soit sorti "manu militari" du greffe, avec ses employés...

Mais, comme bien on pense, M. Gabriel Drouin, généalogiste, éditeur, ne se laissa pas arrêter par un aussi mince obstacle, qui lui apparut tout au plus comme un simple accident de parcours. Il poursuivit ailleurs l'édification d'une oeuvre de patience qu'il n'allait pas tarder à qualifier de "nationale" en s'appliquant à la défendre avec la dernière féroce contre tout concurrent possible.

Comment se fait-il que le "gouvernement du temps" accorda aussi facilement à Gabriel Drouin une permission ou une "autorisation" aussi importante? Fils d'un généalogiste reconnu, il bénéficiait au départ d'un préjugé favorable, d'autant plus qu'il pouvait arborer fièrement sous le nez des curés de paroisse une lettre de recommandation de nul autre que du cardinal Villeneuve dont il avait pris soin de dresser l'arbre généalogique... De plus, selon Me Charles-Edouard Cantin, le Procureur général et son assistant n'ont pas attaché d'importance au document qui était exigé parce qu'à ce moment-là, ils n'avaient aucune idée de son importance et de sa valeur. Ils savaient à peine ce qu'était un microfilm.

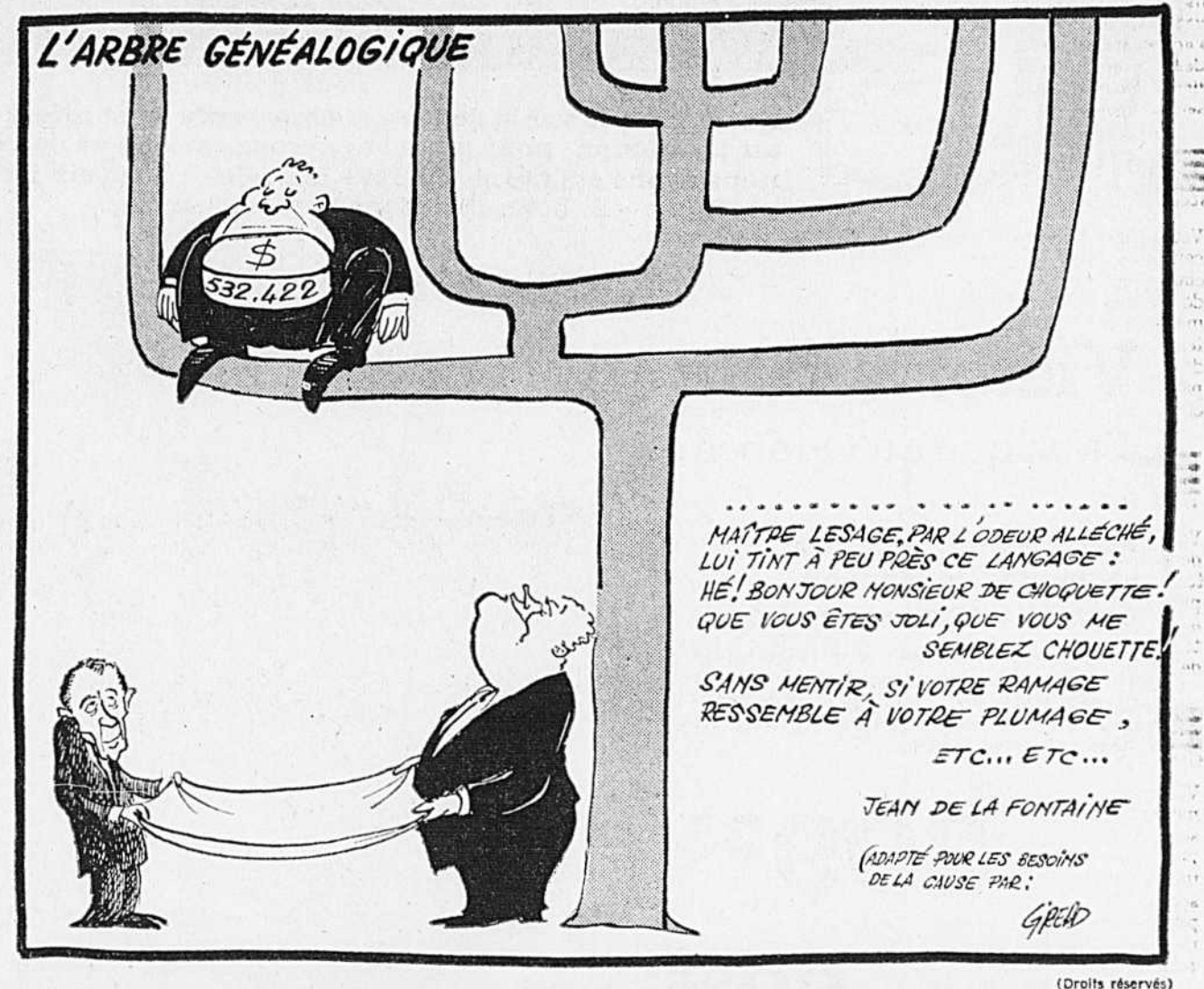
Par la suite, il faudra laisser s'écouler quinze ans avant qu'au Département du

Procureur général l'on s'avise de recourir à cette technique pour la conservation et la reproduction de documents

officiels. Sans le savoir, en toute inconscience, ignorance et distraction, le gouvernement Godbout remettait entre

les mains du jeune Gabriel Drouin une véritable corne d'abondance. Et comme l'imprévoyant fils de Noé, il ven-

ait en même temps son droit d'ainesse pour moins qu'un plat de lentilles... (à suivre, samedi)



UN VRAI BON STEAK GARNI POUR \$1.29...

J'y suis allée: c'est vrai!



Bonjour. Ici Huguette Proulx. Vous savez comme la nourriture a monté récemment. Eh bien, j'ai découvert un restaurant où j'ai eu, pour \$1.89 seulement, un vrai steak, une pomme de terre en robe des champs, une salade verte et un petit pain chaud avec du beurre frais. Le nom de ce restaurant-là? Ponderosa. Imaginez-vous que du mardi 19 février au dimanche 24, Ponderosa vous offre CE

MÊME REPAS POUR \$1.29 SEULEMENT. Histoire de célébrer avec vous l'ouverture du 50^e restaurant Ponderosa. 1/4 de million de repas par semaine dans tout le Canada! Ne manquez pas ça! Vous verrez, c'est à peine croyable! Le steak est tendre, cuit à votre goût; c'est sans cérémonie et le personnel est très courtois. Allez-y et amenez vos enfants. A ce prix-là votre budget n'en souffrira pas...

N'oubliez pas: Un dîner spécial au bifteck pour \$1.29 seulement au Ponderosa du 19 au 24 février. Amenez tout votre monde.

PONDEROSA STEAK HOUSE



LASALLE

8450, boul. Newman
coin Shevchenko

CHOMEDEY

1365, boul. Curé-Labelle,
au sud du boul. Saint-Martin

PONT-VIAU

650, boul. des Laurentides,
au nord du boul. de la Concorde

LONGUEUIL

2650, chemin Chambly
près du boul. Jacques-Cartier

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3352, boul. des Sources
et Transcanadienne

SAINT-LÉONARD

6000, boul. Grande-Paroisse
et boul. Cavendish

GREENFIELD PARK

875, boul. Taschereau

SAINT-JEAN

880, boul. du Séminaire

HULL

611, boul. Saint-Joseph

OTTAWA

1499, boul. Saint-Laurent
895, Montreal road
101, route 15, Bell's Corners

CORNWALL

1105, avenue Brookdale



DÉJEUNERS D'AFFAIRES POUR DAMES ET MESSIEURS
MENUS À PRIX FIXE ET À LA CARTE

DÎNER SPÉCIAL DE HOMARD CHAQUE MERCREDI SOIR

RECEPTIONS — SALONS PARTICULIERS — DANSE VENDREDI ET SAMEDI SOIRS

STATIONNEMENT SURVEILLÉ GRATUIT — RÉSERVATIONS: 866-9741



"Entourez-vous le cou avec
la peau d'un chat noir."

(VIEUX REMÈDE AMÉRICAIN
CONTRE LE MAL DE GORGE.)

Strepsils.

Quand un mal de gorge vous ferait
essayer n'importe quoi.

Quand votre gorge vous fait vraiment mal, vous pouvez obtenir un soulagement avec Strepsils, un remède bien moderne. Les pastilles Strepsils sont enveloppées d'une unité et empaquetées sous vide dans une boîte métallique qui en conserve la fraîcheur. De plus, les pastilles Strepsils, à base d'ingrédients antiseptiques, le dichlorobenzyl et l'amylmetacresol, fondent lentement afin de prolonger les effets adoucissants et rafraîchissants du médicament. Ne vous laissez pas tromper par leur goût agréable, les Strepsils sont vraiment efficaces.



Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES DE MAÎTRISES 1974-1975

Biologie

Chimie

Écologie

Économie

Études littéraires

Histoire

Linguistique

Mathématiques

Philosophie

Psychologie

Science politique

Sciences religieuses

Sociologie

Date limite d'admission: 1er mars 1974

Formules de demande d'admission disponibles au:

Service de l'admission (876-3161)

Bureau du registraire,

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Casse postale 8888,

Montréal, Québec.

H3C 3P8.

Pour renseignements sur les programmes, s'adresser au

Secrétariat des études avancées, 876-8097.

votre
horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR seront doués d'une intelligence pratique. Leur sens pratique très développé leur assurera un certain succès. Ils seront aussi très conservateurs. Ils seront l'ami de l'ordre établi, des coutumes, des conventions et des traditions. Pour eux, la stabilité sera primordiale.

♈ DU 21 MARS
AU
20 AVRIL
BELIER

Vous aurez tendance à vous comporter avec une insouciance qui vous exposera à de fâcheux incidents, notamment si vous cédez à vos tentations sans prendre avis de votre entourage ou si vous passez cette journée hors de chez vous.

♉ DU 21 AVRIL
AU
20 MAI
TAUREAU

Vos réussites ou vos échecs dépendront de votre comportement personnel. Ne cédez pas à l'impatience et veillez à ne pas enfreindre la courtoisie, afin de vous préserver de divers désagréments.

♊ DU 21 MAI
AU
21 JUIN
GEMEAUX

Vous aurez l'occasion de mettre votre obligeance au service d'une personne à qui vous êtes lié par la sympathie ou l'affection. Réfléchissez avant d'agir, afin de ne pas commettre une étourderie dont les conséquences vous affligeraient.

♋ DU 22 JUIN
AU
22 JUILLET
CANCER

Les astres influenceront favorablement sur votre jugement ainsi que sur vos relations avec vos compagnons habituels. N'hésitez pas à vous comporter résolument: vous n'aurez pas lieu de le regretter.

♌ DU 23 JUILLET
AU
23 AOUT
LION

Vous n'êtes pas dans un bon jour pour réaliser vos projets. Abstenez-vous de prendre des initiatives qui pourraient vous exposer à des déceptions dans vos affaires privées.

♍ DU 24 AOUT
AU
22 SEPTEMBRE
VIERGE

Il vous sera assez difficile de trouver dans la journée un moment pour vous occuper de vos affaires privées. Mais si vous devez régler un problème familial ou si vous avez des travaux personnels en cours, vous pourrez leur consacrer votre soirée.

♎ DU 23 SEPTEMBRE
AU
23 OCTOBRE
BALANCE

Votre équilibre nerveux sera facilement vulnérable et vos relations avec quelques-uns de vos compagnons habituels seront assez tendues. Efforcez-vous de contrôler vos réflexes, afin de ne pas aggraver vos contrariétés.

♏ DU 24 OCTOBRE
AU
22 NOVEMBRE
SCORPION

Vous aurez beaucoup à faire, aujourd'hui; aussi conviendra-t-il que vous organisiez méthodiquement votre emploi du temps. Ce soir, vous aurez des dérivatifs qui dissiperont la plupart de vos préoccupations.

♐ DU 23 NOVEMBRE
AU
21 DECEMBRE
SAGITTAIRE

Une perspective répondant à l'un de vos désirs vous sera offerte par une heureuse circonstance ou par une personne avec qui vous sympathisez. Toutefois, ne soyez pas étourdi, sinon une déception vous affligera.

♑ DU 22 DECEMBRE
AU
20 JANVIER
CAPRICORNE

Vous feriez bien d'éviter de prendre des engagements financiers et de concentrer votre attention sur votre travail. Il se peut que vous éprouviez une légère indisposition dans la soirée.

♒ DU 21 JANVIER
AU
19 FEVRIER
VERSEAU

Les circonstances favoriseront la plupart de vos activités. Vous aurez également l'occasion de faire une acquisition qui vous réjouira. De plus, votre soirée sera divertissante.

♓ DU 20 FEVRIER
AU
20 MARS
POISSONS

Il se peut que vous soyez déconcerté par un incident inattendu, au cours de la matinée. Mais tout rentrera dans l'ordre dans l'après-midi si vous vous comportez raisonnablement et si vous remplissez consciencieusement vos obligations.

LEGARÉ RECHERCHEZ-LES... ET EPARGNEZ

SPECIAL AUX ÉTIQUETTE ROUGE



Une occasion unique de vous procurer meubles, accessoires, appareils de divertissement, appareils ménagers et couvre-planchers de première qualité à prix réduits.

MOBILIER DE SALON 2 MORCEAUX

Un mobilier qui vous assure confort et solidité. Il comprend un sofa de 90" et un fauteuil, recouverts de 100% rayonne de couleurs verte, rouille ou brune. Les coussins sont de mousse et le rembourrage de feutre, canevas et "polyfoam". La construction est à ressorts anti-affaissement.

SPECIAL
\$289
termes faciles



MOBILIER DE CHAMBRE 3 MORCEAUX

Un chic mobilier de style espagnol compose d'un lit à panneaux, une commode à 5 tiroirs et un bureau triple avec miroir vertical. L'ébénisterie est d'un joli fini pacanier. Les tiroirs sur guides centraux métalliques, sont enjolivés de poignées de bronze antique. Les tables de nuit sont également disponibles.

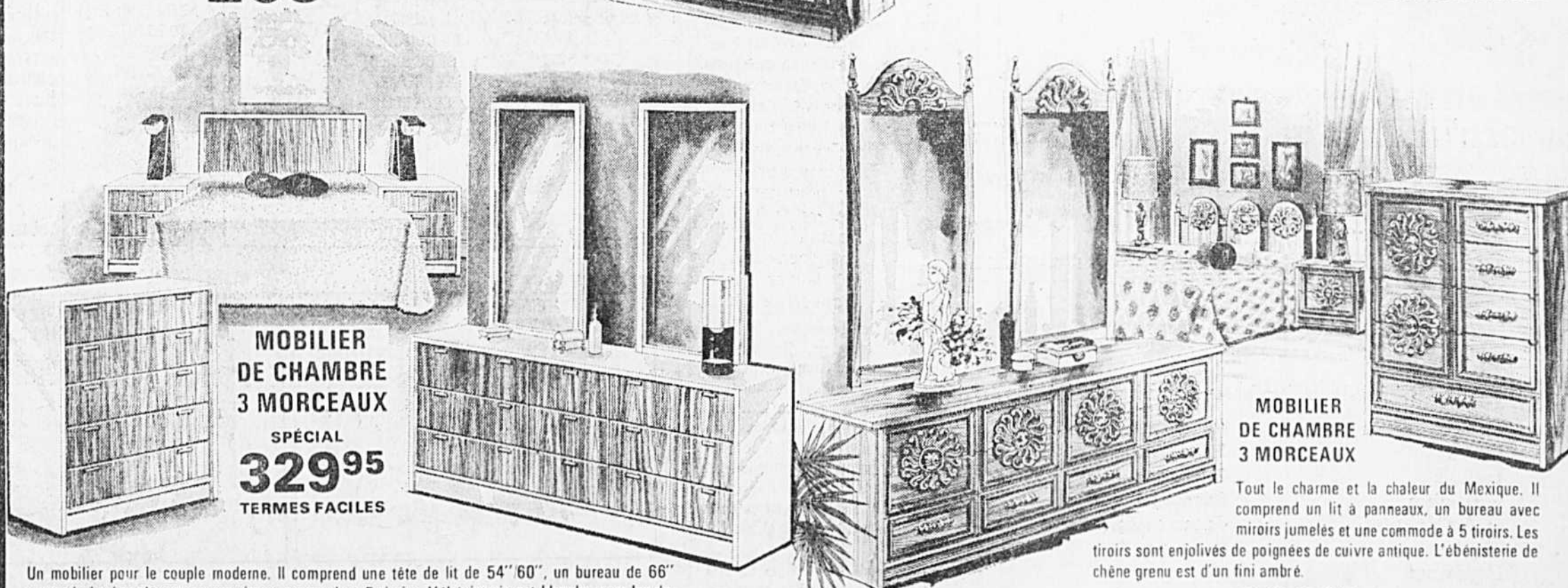
SPECIAL **269⁹⁵** termes faciles



MOBILIER DE STYLE COLONIAL 2 MORCEAUX

Comprend un sofa, ou un davenport, et un fauteuil appareillés, recouverts de 55% lin et 45% coton à motif colonial de couleurs "toast", verte ou or. La construction est robuste et le bois apparent est fini "salem".

SPECIAL **\$189**
TERMES FACILES



MOBILIER DE CHAMBRE 3 MORCEAUX

SPECIAL
329⁹⁵
TERMES FACILES

MOBILIER DE CHAMBRE 3 MORCEAUX

Tout le charme et la chaleur du Mexique. Il comprend un lit à panneaux, un bureau avec miroirs jumelés et une commode à 5 tiroirs. Les tiroirs sont enjolivés de poignées de cuivre antique. L'ébénisterie de chêne grenu est d'un fini ambré.

SPECIAL **369⁹⁵** termes faciles

TOUT POUR LE FOYER
LEGARÉ MEUBLES
OÙ LE SERVICE FAIT LA DIFFÉRENCE

MONTREAL
1200 rue Amherst
Tél.: 842-3911

LACHINE
1020 rue Notre-Dame
Tél.: 637-5825

ROSEMONT
3250 rue Masson
Tél.: 725-2453

MONTREAL
3730 est. Ontario
Tél.: 526-1667

LAVAL
1880 Boul. St-Marin
Tél.: 688-5551

ST-HENRI
3734 ouest, Notre-Dame
Tél.: 935-6994

MONTREAL
4660 est. Ste-Catherine
Tél.: 255-7029

MONTREAL
6960 rue St-Hubert
Tél.: 221-4668

VERDUN
4010 rue Wellington
Tél.: 768-4730

MONTREAL-NORD
10530 Boul. Pie-IX
Tél.: 322-2741

MONTREAL
1278 est. Mt-Royal
Tél.: 521-5372

POINTE-AUX-TREMBLES
11926 est. Notre-Dame
Tél.: 645-5371



Yves Leclerc rencontre

Henri Morgentaler, bienfaiteur ou criminel?

Il y a Henri Morgentaler, le juif polonais qui fait depuis des années le métier douteux d'avorteur.

Il y a "le doc Morgentaler" qui, pendant une vingtaine d'années, était le médecin de quartier du "village Champlain" dont une bonne partie de la population a défilé dans sa clinique de la rue Beaugrand.

Il y a le bienfaiteur de l'humanité qui, pour \$50, a débarrassé une fillette de 14 ans d'un fardeau qu'elle était clairement incapable d'assumer.

Il y a l'accusé qu'on traîne devant les tribunaux d'abord pour avoir enfreint la loi puis, plus grave encore, pour avoir soustrait des revenus à l'impôt.

Il y a le bon vivant, résident de Ville Mont-Royal, skieur et joueur d'échecs, qui se prend au moins une semaine de vacances tous les deux mois.

Il y a le président de la Société humaniste et le candidat NPD-indépendant aux élections fédérales.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les images qu'on se fait d'Henri Morgentaler sont diverses et souvent contradictoires selon les gens à qui on en parle, et selon

homme paisible", dit-il d'ailleurs... et tout le long de l'entretien, même aux questions les plus directes, parfois presque insultantes sur les bruits qui courent à son sujet, il répond posément, transformant le moindre soupçon d'agressivité en un brusque éclat de rire.

Il se raconte volontiers, parle d'abondance, et a toujours tendance à revenir de lui-même aux deux sujets qui lui tiennent à cœur, le contrôle des naissances et le credo humaniste.

Une enfance socio-politique

"J'ai été élevé, dit-il, dans une famille où la politique sociale était notre pain quotidien. Mes parents étaient socialistes, et mon père leader syndical en plus, ce qui lui a valu quelques passages en prison à l'époque où une partie de ma Pologne natale était sous le contrôle de la Russie des tsars. La démocratie y était alors un crime.

"J'avais 16 ans quand la guerre s'est déclarée. J'ai donc passé quatre années dans le ghetto, et une autre au camp de concentration. Mon frère et moi y avons survécu, mon père et ma mère et ma sœur y sont restés. C'est en partie là, sans doute, qu'est née chez moi l'envie de devenir médecin, et la conscience qu'il fallait aider les au-

avec une femme enceinte, débarquait à Montréal: "Les premières années, tout en poursuivant ma médecine, j'ai bien dû faire douze métiers différents pour faire vivre ma famille, se rappelle-t-il.

"Enfin, en '53, à trente ans, je suis devenu médecin. L'année suivante, je me suis lancé dans la recherche... parce qu'un des rêves de mon enfance était de devenir un nouveau Pasteur, de faire de grandes découvertes pour l'humanité. Après quelques mois à compter des cellules dans les éprouvettes, j'ai déchanté. Je n'étais pas fait pour ça. Il me fallait être en contact avec des gens, les soigner, avoir l'impression de les aider."

Peu à peu, l'idéal de Pasteur se transformait en celui de Schweitzer.

Humanisme et avortement

C'est par le biais de ses convictions humanistes qu'il est devenu "spécialiste en avortements" (un terme qu'il préfère de beaucoup à celui d'avorteur).

Un jour vers 1962, pour avoir vu une annonce dans le journal, il s'est rendu à une causerie du Mouvement humaniste. A ce moment-là, il pratiquait déjà depuis sept ans comme médecin de famille, à l'adresse même où se trouve encore sa clinique à l'heure actuelle: "Je suis sorti de cette réunion, rappelle-t-il, en me disant que ce que ces gens-là disaient, c'était exactement ce que je croyais: il faut baser sa confiance en l'homme non pas sur les croyances religieuses, mais sur les résultats de la recherche scientifique, pour avoir de l'humanité une idée positive mais pas naïve ni enfantine."

Deux ans plus tard, il devenait un des dirigeants du mouvement (il a été président national pendant 5 ans), et c'est à ce titre qu'un peu plus tard il a eu à préparer un mémoire sur le contrôle des naissances et l'avortement.

La "fièvre jaune"

Mais de là à pratiquer ce qu'il prêchait, il y avait encore une marge, qu'il a longtemps hésité à franchir. Il avait une femme, deux enfants, une maison confortable, une bonne pratique assez lucrative. Donc, plus à perdre qu'à gagner en se lançant dans une chose qui était considérée illégale par les autorités, et immorale par une foule de gens.

Comme la plupart des médecins de famille, il se trouvait de temps à autre devant des cas qui mettaient sa conscience à dure épreuve: il s'agissait de choisir entre la lettre de la loi et une opération, l'avortement, qui était visiblement souhaitable. Et un beau jour, après en avoir discuté avec sa femme et avec son assistante (qui est avec lui depuis quinze ans), il s'est décidé: "Si des médecins s'exilent dans les pays déshérités pour rendre service, au risque d'attraper la fièvre jaune, je pouvais bien, moi, confortable ici, courir aussi quelque danger pour mettre mes convictions en pratique et alléger les souffrances des femmes victimes d'une situation odieuse", dit-il.

Sa "fièvre jaune", à lui, ce sont les procès, les poursuites, les frais d'avocat. "Jusqu'ici, j'ai assumé les dépenses moi-même, note-t-il, et je vous jure que c'est lourd... même si j'ai fait pas mal d'argent, et même si le bruit court que j'aurais caché "ma fortune" à l'étranger. A tel point qu'éventuellement il faudra que j'accepte l'aide des groupes qui se sont formés pour ma défense, ce que je n'ai pas fait jusqu'ici."

Et l'avenir? Il s'ennuie un peu de la pratique générale: la spécialisation poussée à ce point de répéter la même opération dix fois par jour finit par être lassante. Mais surtout, il voudrait former d'autres médecins à sa technique, aider à créer d'autres cliniques comme la sienne, et éventuellement aller à l'Organisation mondiale de la Santé travailler à lutter contre la surpopulation mondiale. Et il souhaite qu'un jour l'avortement devienne un acte médical comme les autres, couvert par le régime d'Assurance-maladie du Québec.



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

qu'ils le connaissent personnellement ou seulement par oui-dire.

Et derrière toutes ces images, il y a un homme complexe, mais généralement sympathique, chez qui une foi visiblement sincère en la valeur de ce qu'il fait s'allie avec un besoin non moins visible de confort et de sécurité pour lui-même et pour sa famille. Morgentaler l'apôtre, c'est vrai... et Morgentaler le bourgeois quelque peu parvenu, ce n'est pas complètement faux.

Saint Pierre ou Judas

Qu'il soit Juif, c'est évident: il a le nez large et courbé, la barbe moutonnaise et forte, les yeux vifs et noirs d'un Saint Pierre byzantin... ou d'un Judas de porche de cathédrale gothique.

Sa voix et son parler, par contre, sont impossibles à placer avec certitude: ce sont ceux d'un homme qui parle trop de langues pour être marqué par une seule du yiddish et du polonais natals, en passant par l'allemand et l'anglais, jusqu'au français dont l'accent vient de Belgique mais les expressions de la langue populaire de l'Est de Montréal où il travaille depuis bientôt vingt ans.

De taille plutôt petite, trappu, on le sent dans une forme physique remarquable pour ses cinquante ans. Il s'en dégage une impression de vigueur et d'énergie, et de douceur en même temps. "Je suis un

tres quitte à prendre certains risques."

En 1945, il s'est retrouvé sans le sou en Allemagne. Heureusement, un système d'aide aux réfugiés lui a permis d'entreprendre des études en médecine.

Des études qu'au bout d'un an il est allé poursuivre en Belgique, dans une université francophone... alors qu'il ne parlait pas encore un mot de français: "J'ai été forcé d'apprendre, et vite. Heureusement, j'ai une facilité pour les langues. Par exemple, depuis mon arrivée au Canada, j'ai appris l'espagnol et l'italien. Mais mon français, au début, était bizarre. Il venait de mes livres de médecine, et j'utilisais des mots comme pronostiquer pour prévoir, diagnostiquer pour déduire..."

C'est à cette époque qu'il s'est marié, encore étudiant, et toujours sans le sou, avec une compatriote: "Ma fille a été conçue en Belgique, et elle est née au Canada", précise-t-il avec un sourire.

Pasteur ou Schweitzer

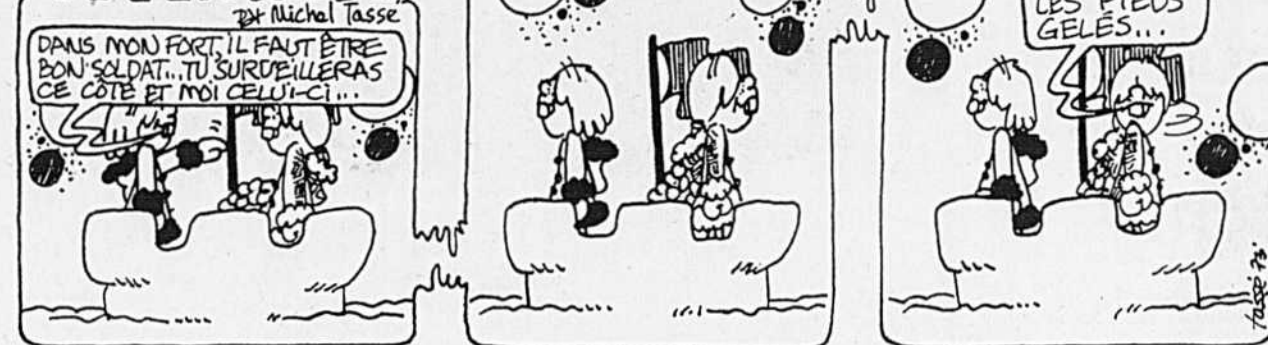
Mais la Belgique, en 1950, n'était pas particulièrement accueillante pour les réfugiés, les "personnes déplacées": il fallait régulièrement se soumettre à des contrôles et on vous "conseillait" vigoureusement d'émigrer bientôt.

C'est ainsi qu'il y a 24 ans, Henri Morgentaler, toujours étudiant, toujours sans le sou et mainte-

RODOLPHE



LES MICROBES



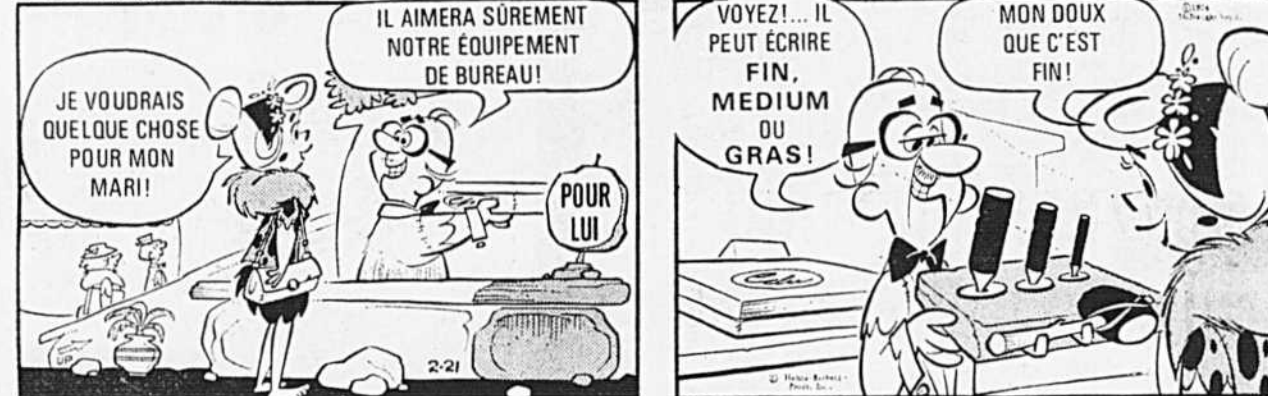
LES NAUFRAGÉS



FERDINAND



LES PIERRES À FEU



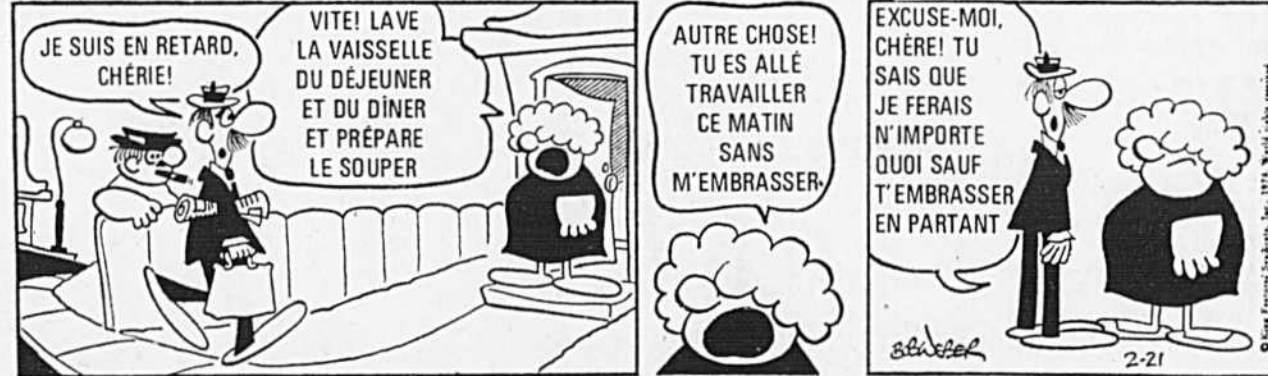
PEANUTS



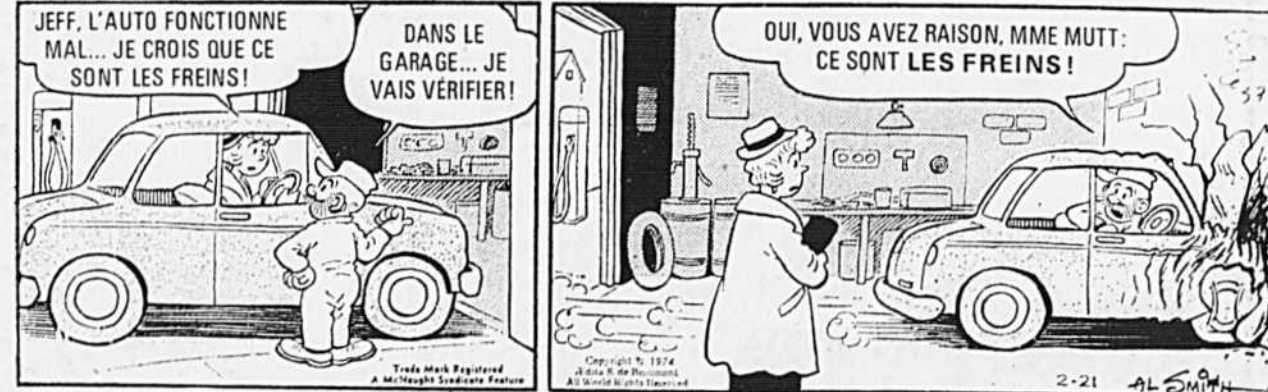
MON ONCLE



BOZO



MUTT ET JEFF



PHILOMÈNE



Tentative de solidarité autour du concept d'un renouveau du scoutisme

par Georges LAMON

A notre époque où tout est constamment remis en question, le scoutisme doit, lui aussi, affronter ce mouvement mondial d'évolution qui ne rencontre pas que des adeptes.

Pourtant, la Semaine internationale du scoutisme et du guidisme, qui se déroule du 17 au 24 février, et dont Mme Jeanne Sauvè, ministre d'Etat chargé de la Science et de la Technologie, a ac-

cepté la présidence pour le Canada, ne serait-elle pas le moment propice à une plus grande solidarité?

Au Québec, à Montréal surtout, loin de se stabiliser la situation entre les groupements scouts semble, sinon empirer, du moins rester au statu quo.

C'est l'affrontement entre les scouts traditionnalistes et les scouts "modernes".

Le remous chez les scouts remonte à 1969. C'est à cette

époque qu'une scission était venue secouer le mouvement. La grande majorité des scouts du diocèse s'étaient retirés de l'Association des scouts du Canada tandis que le reste s'était regroupé pour former les scouts du district de Montréal.

Pourtant en septembre 1972, les deux groupes fusionnaient pour former "Les scouts de Montréal".

En novembre 1973 cependant, un groupe de responsa-

bles traditionnalistes, dans le dessein de contrecarrer "la bureaucratie et revaloriser le bénévolat" se dissociait des structures pan-canadiennes actuelles et formaient "Les Eclaireurs du Québec".

"Si l'on a fondé une fédération c'est qu'il existait un véritable malaise au sein du scoutisme montréalais et québécois," soutient M. Denis Charbonneau, commissaire général provisoire de la Fé-

dération qui regroupe quelque centaines de scouts.

Avec la Fédération c'est une tentative réelle de revalorisation du scoutisme, avance M. Charbonneau "car il ne faut se leurrer il n'y avait plus de vie dans le scoutisme au Québec".

En fait, le différend a été provoqué par le fait que les tenants du modernisme veulent abolir le port de l'uni-

forme, la promesse scout, etc., de manière à adapter le mouvement à la vie moderne sans pour autant saper l'institution.

Pourtant, M. Charbonneau croit qu'il n'est pas incompatible de mettre en application la méthode de penser du fondateur Baden Powell, avec des idées de 1974.

M. Charbonneau est d'avis que même avec des diver-

gences d'opinions, on veut en arriver à une entente à conditions que chacun des groupes mette de l'eau dans son vin.

D'autre part, la Fédération fera cavalier seul, ajoute M. Charbonneau "tant et aussi longtemps qu'on ne voudra pas faire réellement du scoutisme".

Le scoutisme est-il dépassé? M. Charbonneau ne le

croit pas. Dans la mesure où l'on sera capable de guider les jeunes. Mais pour cela il faudra que ceux qui font du scoutisme, le fassent bénévolement.

Pour sa part, M. Pierre Dionne, commissaire général des scouts du Canada, est d'avis que le groupe des Eclaireurs est "très marginal", tout au plus une douzaine d'unités. (250 enfants).

Aucune pression n'a forcé le gérant de Saint-Jérôme à démissionner

par Georges LAMON

M. Robert Morin, a nié catégoriquement avoir été poussé à démissionner de son poste de gérant municipal de Saint-Jérôme, à la suite de pressions de la part de citoyens.

"D'ailleurs, soutient-il, c'est une démission par principe; je ne pouvais continuer à travailler dans des conditions incertaines au jour le jour. Pendant mes quatre années j'ai eu des appuis, mais en dernier lieu, j'avais l'impression que je n'en avais plus, ce qui rendait difficile les réalisations utiles."

Au cours d'une entrevue, hier, à LA PRESSE, M. Morin a précisé de plus que c'était plutôt lui qui avait fait des pressions auprès du

conseil pour partir. Il a indiqué que deux mois avant d'annoncer officiellement sa décision, plusieurs membres du conseil en avaient été avertis et avaient même insisté pour qu'il demeure à son poste.

Le gérant de Saint-Jérôme affirme encore qu'il est faux de prétendre qu'il existait un manque de communication entre lui, les directeurs de service et le conseil, au contraire.

Il a, de plus, exhibé une lettre du maire Bernard Parent, maire de Saint-Jérôme, lettre dans laquelle ce dernier fait l'éloge de "la loyauté, l'intégrité et le dynamisme au travail de M. Morin".

"M. Morin a toute l'expérience et les capacités qui en

font un administrateur municipal exceptionnel, y déclare le maire Parent. Son départ a été sa propre décision et le conseil, en aucun moment n'a voulu se départir de ses services".

Quant à M. Morin, il précise avoir accompli son "devoir sans relâche, et tout ce qui a été exécuté le fut à la connaissance du conseil et selon sa volonté".

Pour M. Morin, Saint-Jérôme est comme "un volcan en constante éruption". En l'espace d'une douzaine d'années, a-t-il révélé, pas moins de 17 ingénieurs municipaux se sont succédés.

Quant aux règlements "dépassés", à son avis, il n'y a vraiment pas lieu de fouetter un chat.

"Ce n'est pas normal du

tout, estime-t-il. A un moment donné, il faut consolider des règlements, c'est tout, et le conseil était parfaitement au courant."

M. Morin voit dans cette manière d'agir de petits groupes, une mentalité d'autodestruction de tout ce qui a été fait à Saint-Jérôme.

M. Morin qui s'occupe d'administration municipale depuis 17 années fut administrateur délégué des municipalités sous tutelle gouvernementale comme Anjou, Saint-Michel, Jacques-Cartier et Lafleche.

Que compte-t-il faire après le 15 mars? Il ne le sait pas encore avec précision, mais une chose est certaine, il n'a plus l'intention de postuler un poste de gérant dans une autre ville.

mbahec

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

FORMATION D'ADMINISTRATEURS PROFESSIONNELS

à l'intention des ingénieurs, avocats, économistes, architectes, chimistes, administrateurs, éducateurs et autres diplômés universitaires aux prises avec des problèmes administratifs de plus en plus complexes.

PROGRAMME: • 2 sessions de 8 mois — Formation polyvalente
• Utilisation rationnelle de l'expérience des participants

CONDITIONS D'ADMISSION:
• Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent
• Préférence aux candidats qui ont une bonne expérience de travail.

DATE LIMITE: 15 mars 1974.

RENSEIGNEMENTS:
MBA-HEC, 5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6
Téléphone: (514) 343-4336

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

HAMMOND
présente les accords merveilleux du monde de la musique

Un orgue Hammond
Joie et détente pour votre famille.
Charme et plaisir pour vos amis!

CENTRE VILLE
1434, avenue McGill College
845-3211

POINTE-CLAIRE
187, rue Dumas
695-7623

PLACE VERSAILLES
rue Sherbrooke, est
354-8140

CHOMÉDEY LAVAL
Centre d'achat St-Martin
681-2559

VALLEYFIELD
123, rue Champlain
371-0070

STUDIOS D'ORGUES HAMMOND
Dominique Boulet
Siège Social: 1401, rue Legendre, 384-2551

**QUI...
une offre
de piscines
creusées
en février!**

PISCINES CREUSÉES À PAROIS DE FIBRE DE VERRE ET FOND DE BÉTON

La fibre de verre est incomparable pour assurer l'étanchéité durable d'une piscine creusée. Quelques fabricants emploient un matériau galvanisé pour retarder la corrosion. La fibre de verre élimine entièrement la corrosion.

Garantie 20 ans installation moyennant un supplément modique

Avec chaque piscine creusée à parois de fibre de verre et fond de béton, nous installons à l'intérieur de votre maison un filtre à sable Jacuzzi 24ST3 (avec 300 lb de sable). Toute la plomberie intérieure est en cuivre (cooper).

Venez voir les extraordinaires nouvelles piscines creusées que nous vous offrons À DES PRIX INCROYABLEMENT BAS

Modèle "Kidney" (forme d'un rein)
Parois de fibre de verre et fond de vinyle
Dimensions 17 x 30' 1/2 pi.
\$3 999.95

Modèle "Kidney" (forme d'un rein)
Parois de fibre de verre et fond de béton
Dimensions 14' 1/2 x 26 pi.
\$4 499.95
(Installation comprise)

Modèle "Roman Gothic"
Parois de fibre de verre et fond de béton
Dimensions 18 x 36 pi.
\$6 999.95
(Installation comprise)

Roi DES BAS PRIX
48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

Collège reconnu d'intérêt public

Collège mixte — résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- 1— Sciences de la santé
- 2— Sciences pures et appliquées
- 3— Sciences humaines
- 4— Sciences de l'administration
- 5— Arts plastiques
- 6— Lettres, langues modernes, théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1974

Date limite: 1er mai 1974

(Préférence accordée aux demandes d'admission entrées avant le 1er mars 1974)

RENSEIGNEMENTS:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial

3200, chemin Sainte-Catherine

Montréal H3T 1C1

Tél.: 342-1320 poste 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)



La richesse du style espagnol accessible grâce à nos bas prix

Prix spécial **219⁹⁹** les 4 pièces

Ensemble pour chambre à coucher, séduisant par sa fière allure et sa chaude ambiance. Ensemble composé de 4 pièces: un chiffonnier à 4 tiroirs, une commode triple, un miroir assorti et une tête de lit de 3'3" ou 4'6". Poignées soigneusement ouvrees. Tiroirs munis de guides médians. Sa finition délicate donne encore plus d'éclat. **Table de nuit assortie: prix spécial 29⁹⁹**

Achats en personne seulement



Dinette simple mais engageante

Prix spécial **159⁹⁹**

1. Voici une dinette de bon goût, pratique et bon marché, qui contribuera à détendre l'ambiance d'un repas. Elle est composée de 5 articles: une table avec dessus en «Arborite» blanc anti-taches et de quatre chaises, empiètement chrome, sièges en vinyle offerts dans une gamme de chaudes couleurs, vert avocat, rouge corail, ambre ou noir. Table 36" x 48" avec rallonge de 60".

Dinette de bon ton pour des repas succulents

Prix spécial **239⁹⁹**

2. Avez-vous remarqué que le décor d'une salle à manger peut influencer le déroulement d'un repas? Eaton vous présente cette jolie dinette, chaude et confortable, convenant parfaitement aux plaisirs d'un bon repas. Cet ensemble est composé d'une table à surface en arborite résistant à la chaleur et aux taches, et de quatre chaises, armature métallique plaquée chrome. Recouvrement en vinyle de tons noir ou rouge corail. Table de 36" x 48" avec rallonge de 60".

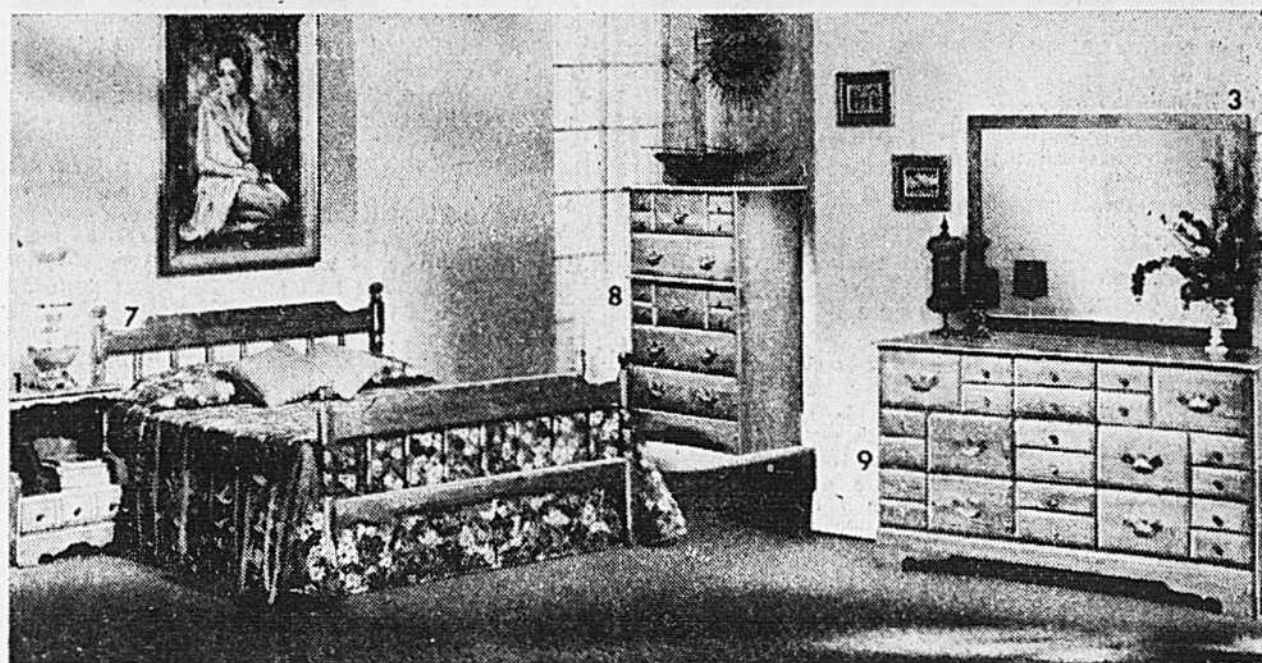
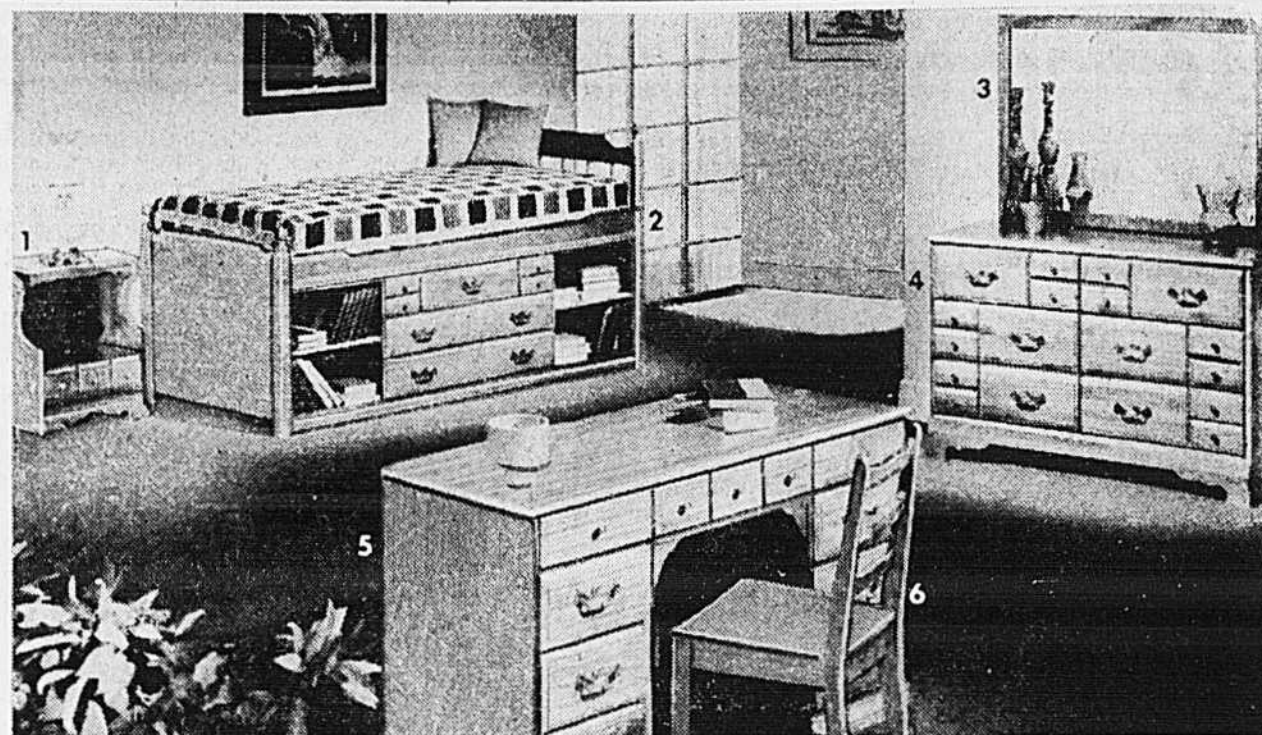
EATON Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte-Saint-Luc). Egalement vendu à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, Centre commercial Bayshore. Rayon 270.

Achats en personne seulement.

Avez-vous visité
le nouveau Eaton?
Eaton Cavendish

Où vous trouverez une vaste
sélection de marchandise de qualité
pour vous, notre famille et votre foyer.

Mail Cavendish,
5800, boulevard Cavendish
Côte-Saint-Luc



Meubles de style colonial invitants par leurs bas prix

Choisissez les meubles de votre convenance dans cet ensemble que nous vous présentons. Ils rechaufferont l'atmosphère de votre chambre à coucher. Riche fini brun noix muscade, en bouleau agréablement travaillé, tiroirs munis de guides médians, poignées au fini laiton.

	Prix spécial		Prix spécial
1. Table de nuit 20 1/2" x 24"	42⁹⁹	9. Commode triple 55" x 31"	129⁹⁹
2. Lit Capitaine, matelas et panneau-soutien	159⁹⁹	Non illustrés	
3. Miroir 41" x 29 1/2"	32⁹⁹	Chiffonnier 5 tiroirs, portes 33" x 48"	114⁹⁹
4. Commode double 49" x 31"	104⁹⁹	Commode triple avec portes 60" x 31"	149⁹⁹
5. Bureau double 49" x 31"	119⁹⁹	Element du haut 26" x 43"	62⁹⁹
6. Chaise	21.99	Commode simple 29" x 31"	72⁹⁹
7. Lit 3'3" ou 4'6"	62⁹⁹	Bureau simple 49" x 31"	89⁹⁹
8. Chiffonnier 5 tiroirs 33" x 48"	94⁹⁹		

Venez ou téléphonez **842-9211**



Dinette de style colonial à prix abordable

Prix spécial **289⁹⁹** les 5 pièces

Pour votre cuisine ou votre salle à manger. Vous aimerez son allure familière et engageante. Cet ensemble comprend: une table en bois franc rectangulaire de 36" x 48" x 58" avec une rallonge, pieds tournés. 4 chaises dans un style assorti, soigneusement finies, sièges particulièrement étudiés pour le confort. Fini érable.

Egalement disponible:

Buffet assorti 47" x 33"	142.99	Vaisselle assorti avec portes 45" x 36"	115.99
Meuble de coin 32" x 69"	105.99		

EATON Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish (quartier Côte-Saint-Luc). Egalement vendu à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, Centre commercial Bayshore — Rayon 370.

Venez ou téléphonez **842-9211**

Montréal Centre-ville
Le paradis du magasinage à Montréal.
Angle Ste-Catherine et Université.

Magasins de banlieue
Centres commerciaux Anjou, Pointe-Claire
et au mail Cavendish.

Centres d'aubaines Eaton
Centres commerciaux Maisonneuve et
Pont-Mercier.

Magasin de l'entrepôt
4505 rue Hickmore: l'endroit où fureter
pour trouver à coup sûr de vraies aubaines.

Heures d'ouverture Eaton:
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

La Carte Comptable Eaton:
une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique ouvrira
à 8H 30. — 842-9211

EATON